



Conseil de Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole

**Séance publique du
25 janvier 2017**

PROCES-VERBAL

Monsieur le Président

Je déclare ouverte la séance du Conseil de Métropole du 25 janvier 2017. C'est l'occasion aussi de vous présenter tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite. Nous avons eu l'occasion de le faire de façon officielle au Corum il y a quelques jours mais dans cette enceinte, c'était l'occasion de le répéter. Je vais demander à Mademoiselle Bodkin de faire l'appel.

Madame BODKIN procède à l'appel.

Maud BODKIN

L'appel est clos, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Mademoiselle Bodkin. Je vous propose de passer aux informations. Vous avez un certain nombre de documents sur votre table, je ne vais pas les détailler. Deux informations à vous communiquer.

Première information : nous avons eu lundi une réunion en préfecture présidée par Monsieur Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault, sur la déviation de l'A113, après un long travail. Des études sont en cours et ce dossier sera réalisé en partenariat avec les institutions que sont la Métropole, la Région, le Département, et bien sûr en totale transparence et partage avec les deux Maires concernés, plus le troisième Maire-Conseiller départemental qui était présent, Monsieur Pellet – les deux Maires étant Monsieur Jaoul et Monsieur Meissonnier. Cette réunion nous a proposé un certain nombre de solutions qui sont à l'étude.

La deuxième information est qu'avec Madame Marion, nous représenterons la Métropole en Russie pendant cinq jours. Nous partons le 29 janvier, nous revenons le 3 février. Nous avons un programme très chargé. Nous avons fait un communiqué de presse pour l'expliquer mais nous vous détaillerons en revenant l'ensemble des propositions que nous avons à formuler et qui nous ont été proposées.

Ensuite, sur le rapport numéro 7, j'ai oublié de vous dire qu'un rapport modificatif vous est proposé sur votre bureau. Monsieur Meissonnier, vous vouliez dire un mot sur l'A113 ?

Jean-Luc MEISSONNIER

Tout à fait, Monsieur le Président. Chers collègues, effectivement nous avons avancé sur le dossier en présence de la Préfecture, du Conseil départemental, du Conseil régional et des trois Maires concernés. Il ne faut pas se réjouir trop vite, notamment sur les réseaux sociaux. Il faut faire état à nos administrés d'un combat qui n'est pas terminé, pour expliquer que des barrières de péage sur cette déviation de l'A113 sont prévues par l'État.

Faire payer les usagers 0,90 euro pour 2 kilomètres de déviation pour les faire rentrer sur le boulevard urbain : je pense qu'il va falloir que nous regardions comment nous pouvons accélérer la procédure d'une manière ou d'une autre, avec un partenariat peut-être avec Vinci, sur la gratuité de cette déviation. Sinon, elle n'a aucun sens ; les gens ne vont pas payer 0,90 euro pour avoir une déviation juste de 2 kilomètres qui les fait entrer sur le boulevard urbain, comme l'a dit Yvon Pellet.

Je tenais à dire qu'il ne faut pas mentir aux gens, il ne faut pas leur communiquer de fausses informations. Si en 2022 nous avons la déviation de l'A113 mais avec une barrière de péage sur le territoire de Valergues, de mon ami et collègue Maire de Saint-Brès Laurent Jaoul, ce ne sera pas gagné puisque cette déviation ne sera pas attractive. Les embouteillages resteront sur l'A113. Donc il faut être très clair : nous sommes là sur une déviation qui sera gratuite, sinon nous ne nous en sortirons pas. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur Jaoul, et après j'arrête parce que je ne refais pas en direct l'épisode de la rue du Contrôle.

Laurent JAOUL

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Comme l'ont dit les services de l'État, une rue cela ne se ferme pas. Concernant la déviation de la RN113, je ne partage pas le point de vue de mon collègue Jean-Luc Meissonnier, que les choses soient claires. La position des services de l'État qui a été annoncée lundi par Monsieur le Préfet, par les services de l'État, est une position de bon sens. Les services de l'État ont fait des propositions, ils nous ont fait voir les travaux menés dans la plus grande transparence. C'est un travail de qualité et je tiens à dire que je suivrai la position des services de l'État. Je n'ai rien à ajouter, mais je ne veux pas entrer dans la polémique avec des pétitions et des initiatives personnelles qui jusqu'à présent nous ont desservis. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Nous n'allons pas refaire le match. Nous n'allons pas commencer un nouveau match. Je vous propose de suivre le dossier. Je vous l'ai dit : j'ai résumé la situation. Il est encore à l'étude. Les protagonistes liés à ce dossier sont les suivants :

- l'État
- la Région,
- le Département,
- la Métropole,
- la Ville de Baillargues,
- la Ville de Saint-Brès,

En partenariat avec le Conseiller départemental du canton Monsieur Pellet, Maire de Saint Geniès des Mourgues. Nous verrons ce qui se passe. Il n'y a pas d'intervention sur la Russie ?

Quel dommage ! J'aurais répondu avec plaisir. J'espère qu'il y aura des questions sur notre voyage avec Madame Marion, qui aujourd'hui a acheté, je vous le confie, un corsage en peau de yak car à -35°, il faut savoir ce que l'on fait, on ne peut pas sortir comme cela.

Mettez les poils à l'extérieur, Madame Marion, parce que cela pique un peu, le yak.

Chantal MARION

Vous savez bien, Monsieur le Président, que je ne suis pas seule à partir. C'est un investissement global, même pour Monsieur Fina.

Monsieur le Président

Nous vous rapporterons un peu de vodka si nous arrivons à passer à la douane.

Nous continuons.

AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président

Affaire numéro 1, approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 55 affaires. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N° 2 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 24 NOVEMBRE 2016, 14 DECEMBRE 2016 ET 22 DECEMBRE 2016

Monsieur le Président

Affaire 2, PV des conseils du 24 novembre, du 14 décembre et du 22 décembre. Avez-vous des interventions à formuler sur leur rédaction ? Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix les PV du 24 novembre, du 14 décembre et du 22 décembre. Contre ? Abstentions ? Adoptés.

Les procès-verbaux des séances des 24 novembre 2015, 14 décembre 2016 et 22 décembre 2016 sont adoptés à l'unanimité.

AFFAIRE N° 3 : APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Président

Affaire 3, extrait de synthèse des décisions. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Le Conseil prend acte de ces décisions.

AFFAIRE N° 4 : FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ADOPTION

M. J. DOMERGUE sort définitivement de séance après son intervention.

Mme S. KERANGUEVEN sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à Mme M. M. BODKIN,

Mme L. ACQUIER sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à Mme T. DASYLVA,

Mme J. FRÉCHE sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à M. J-P. MOURE,

Mme C. NAVARRE sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à Mme C. MARION.

Monsieur le Président

Affaire 4 de l'ordre du jour, rapport d'orientations budgétaires / débat d'orientations budgétaires, et je passe la parole à Max Lévida.

Max LÉVITA

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons conduire ensemble un débat d'orientations budgétaires afin de préciser les objectifs et les contraintes qui vont conduire à son élaboration. Vous avez eu un rapport très complet, sur lequel je vais essayer de passer rapidement.

Simplement, nous notons bien que depuis le 1^{er} janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole exerce pleinement l'ensemble des compétences définies par la loi de modernisation de l'action publique. C'est un changement majeur qui a modifié en profondeur son rôle sur le territoire, mais aussi ses structures budgétaires.

2017 va être, de plus, marquée par la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République et par le transfert à la Métropole de compétences du Département de l'Hérault. Je rappelle le Pacte de Confiance qui associe les Maires de la Métropole et l'élaboration des politiques publiques, que nous avons voté le 30 juin 2016. Ce pacte s'inscrit dans un contexte de baisse massive des dotations de l'État, pour la Métropole comme pour les 31 Communes membres. En 2015, la Métropole a été parmi les intercommunalités les plus impactées par la baisse de la DGF et a subi une diminution de 14,4 %, ce qui nous situe parmi les Métropoles les plus impactées, d'après le rapport de la Cour des Comptes sur les finances des collectivités territoriales.

De plus, la Métropole fait face à une réelle atonie de ses bases fiscales, en particulier la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Dans ce contexte difficile, et à mon avis qui va être de plus en plus difficile pour les années à venir – mais pour le moment concentrons-nous sur l'année 2016, la Métropole va poursuivre son engagement de ne pas augmenter la fiscalité et d'engager des économies de gestion pour faire face à la raréfaction de ses ressources.

La première partie du rapport qui vous a été communiqué met l'accent sur le contexte national qui préside l'année 2017, sur les orientations de la loi de finances 2017 qui nous touchent également, pour souligner que les compensations servent de variable d'ajustement à l'action gouvernementale, que la péréquation est poursuivie mais que les fruits sont inégalement répartis.

L'Etat annonce un soutien à l'investissement local dans sa loi de finances, mais je voudrais souligner que l'année dernière, 1 milliard avait été prévu comme fonds de soutien, mais 150 millions en crédits de paiement, et que pour cette année c'est 1,2 milliard, avec des crédits de paiement à 169 millions. Il y a loin de la coupe aux lèvres sur ces subventions à l'investissement que nous avons demandées – nous n'avons pas espoir d'être satisfaits.

Sur la TASCOM, nous avons engagé un contentieux avec l'Etat sur l'absence de base légale à cette ponction. Pour l'instant c'est en contentieux, la loi de finances a prévu que nous ne pouvions plus poursuivre. Nous ne savons pas si c'est rétroactif ou pas.

Sur les orientations budgétaires, concernant la Métropole, d'abord un premier bilan de l'exercice 2016 – nous aurons un compte rendu plus complet lorsque je vous présenterai le compte administratif. Nous pouvons noter qu'il y a eu – conformément à nos attentes – une faible augmentation des dépenses de fonctionnement, qu'il y a eu une réduction de la contribution aux dépenses d'exploitation des transports en commun, et un recul de la CVAE. Pour l'instant, néanmoins, le taux d'épargne de 2016 devrait s'établir à 18 % pour le budget principal, avec un volume d'emprunts mobilisés limité à 16,5 millions.

Le tableau que vous avez sous les yeux montre le taux d'épargne brute de Montpellier Méditerranée Métropole de 2008 à 2016. Notre appréciation en 2016 : nous sommes à 18 % contre 21 %, c'est un phénomène qui touche toutes les collectivités françaises. Va vous être présenté – je crois que c'est le dossier qui suit – le rapport sur le schéma de mutualisation.

Juste un point sur le transfert de compétences du Département de l'Hérault. Après négociation, nous nous sommes mis d'accord sur le transfert de trois compétences : le FSL, le FAJ (le Fonds d'Aide aux jeunes), et enfin tout ce qui traite de la culture, étant entendu que pour l'instant, les négociations avec le Département ne sont pas terminées sur un point. Comme nous l'avons fait l'année dernière, les Communes avaient transféré à la Métropole des compétences, elles les ont exercées pour notre compte tout au long de l'année 2015.

Pour cette année 2017, le Département exerce ses compétences en notre nom. Nous ne savons pas encore – les discussions ne sont pas terminées – si ce sera au 1^{er} janvier 2018 ou au 1^{er} juillet 2017. Les inscriptions budgétaires seront ajustées en fonction de cet accord.

Monsieur le Président

Il y a deux façons de procéder, qui correspondent à des statuts juridiques différents. Au niveau de la voirie, le transfert se fait au 1^{er} janvier 2017, mais nous nous sommes accordés, avec l'aval de l'État, sur six à sept mois pour mettre tout cela en place. Sur ce qui concerne les autres compétences, notamment la culture, l'année 2017 est exercée par le Département et nous prendrons la compétence réellement début 2018. C'est un peu différent en termes de timing, selon les compétences.

Max LÉVITA

Je vais souligner dans un petit moment, dans le rapport, les ponctions que nous subissons du fait des décisions de l'Etat. Il faut souligner que cette conjonction des décisions de l'Etat conduit à court terme à un très fort effet ciseaux, à savoir : nos dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes de fonctionnement. Cela aurait pour conséquence la dégradation de la capacité à épargner, avec le risque de devoir suremprunter pour soutenir l'investissement et donc dégrader la capacité de désendettement, et le second risque de rencontrer des difficultés pour garantir les équilibres budgétaires. C'est la raison pour laquelle, pour préserver nos équilibres budgétaires et notre capacité à investir, Montpellier Méditerranée Métropole doit engager dès 2017 une stratégie d'économie de fonctionnement sur les six bases suivantes.

Premièrement, il est impératif de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Deuxième point : nous avons commencé, en particulier quand nous avons fait la DSP concernant l'aquarium, il faut poursuivre sur la réflexion sur le périmètre ou le niveau de service de nos politiques publiques.

Troisième point : il faut engager une gestion active de notre patrimoine. Dans notre patrimoine, il y a des éléments dont nous pouvons nous séparer.

Monsieur le Président

Simplement sur le patrimoine, quelques petits détails importants. Nous avons souhaité mettre à la vente les deux domaines de la Providence et de la Pompignane, ce qui permettra d'avoir des rentrées supplémentaires dans la colonne investissements.

En revanche, je le dis très clairement parce qu'il y a quelques acheteurs qui nous font des propositions : il est hors de question de vendre le domaine de Beauregard le long de l'autoroute A9 et à proximité de la Mogère. Hors de question. Nous possédons deux ou trois pièces de terre importantes sur lesquelles s'étend du vignoble, à côté de l'ensemble de Beauregard. Il y a là de quoi prévoir à moyen terme des installations importantes dans les nouveaux quartiers qui vont se développer, mais aussi protéger les terres agricoles. Donc Beauregard, c'est *niet*, c'est cela Madame Marion ?

Chantal MARION

Oui !

Monsieur le Président

Da ! Beauregard, c'est niet. Les autres, la Providence, la Pompignane, et une partie du domaine de Viviers que nous sommes en capacité de vendre, OK. Mais Beauregard, qui est l'ancienne propriété de la famille Thuile, pas question de le céder.

Max LÉVITA

Gestion active du patrimoine.

Quatrième point, c'est l'optimisation des modes de gestion.

Cinquième point, la recherche de financements partenariaux. C'est une réflexion qui a commencé et qui sera poursuivie, axe auquel il faut ajouter le développement de l'évaluation des politiques publiques. Ces mesures permettent d'estimer le montant des dépenses de fonctionnement du budget principal à 356 millions, soit une diminution de 1,3 % par rapport à 2016, à périmètre constant.

Vous avez le tableau sous les yeux, des orientations budgétaires de ces dépenses de fonctionnement, en soulignant l'importance des charges à caractère général (35 %), un certain nombre étant d'ailleurs des contrats qui nous lient à des entreprises, la masse salariale et les autres postes.

En ce qui concerne les effectifs de Montpellier Méditerranée Métropole, dans le dossier qui vous a été remis, vous avez le détail. À souligner : l'importance du transfert concernant un certain nombre de domaines.

Le premier domaine est : la Métropole a dû créer des postes nécessaires à l'exercice des compétences transférées, et dimensionner ses ressources à proportion de ce qui est nécessaire. Le surcoût s'élève à 700 000 euros. Ce sont des dépenses qui n'ont pas été comptées dans les attributions de compensation.

De plus, dans le cadre de la mutualisation des personnels, il a été nécessaire de prévoir l'aménagement d'un droit d'option pour les agents mutualisés transférés, entre le régime indemnitaire de départ et les avantages acquis de la collectivité d'origine ou ceux de l'entité d'accueil. Ces processus conduisent de manière automatique à une augmentation de la masse salariale, elle aussi non compensée par l'attribution de compensation.

Troisième point : des services ont été mutualisés, par exemple le service communication et presse, et nous avons également voté le transfert de la Comédie du livre à la Métropole. Cela s'élève à 1 560 000 euros mais qui sont adossés à une recette perçue par la Ville de Montpellier.

Le surcoût occasionné par le choix du régime indemnitaire métropolitain lorsqu'il était plus favorable a été évalué à 700 000 euros, non couvert par les attributions de compensations. Les effets de la part variable du régime indemnitaire versé en année N + 1 pèseront sur le budget 2017 à hauteur de 155 000 euros. De manière indirecte, ces processus conduisent à un rapprochement des conditions d'emploi et à la mise à niveau des conditions de prestations sociales en ce qui concerne les titres restaurant, la participation mutuelle, etc. Nous avons évalué la seule attribution des crédits restaurant aux agents à 200 000 euros à la charge du budget métropolitain.

Point supplémentaire : la Métropole est appelée à se positionner de plus en plus sur les compétences de gestion et d'exécution, alors que précédemment, elle avait essentiellement des tâches de conception. Afin de garantir la continuité optimale de ces nouvelles compétences, la Métropole propose de budgéter 310 000 euros supplémentaires, portant ainsi à plus de 7 millions d'euros la masse salariale des vacataires saisonniers, renforts et remplacements. La masse salariale est appelée à évoluer sous l'influence de mesures essentiellement exogènes et décisions de l'État. La Métropole poursuivra néanmoins ses efforts de gestion sur les autres dépenses

telles que les frais de déplacement, les frais d'annonces et insertions. La plus grande rigueur sera requise dans la définition d'un budget nécessairement marqué par des évolutions importantes.

Enfin, dans le cadre de ses engagements pluriannuels, la Métropole s'inscrit dans un effort de maîtrise structurelle des effectifs afin d'optimiser le schéma de mutualisation. Cet effort est engagé avec l'organisation au niveau de la direction générale mutualisée d'un comité de pilotage des effectifs communs, en particulier à la Ville et à la Métropole.

Deux mots sur les autres charges de gestion : la Régie de l'eau n'est plus dans le budget de la Métropole. Néanmoins, son Président m'a demandé de bien indiquer que l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvera à 18 millions en fonctionnement en 2017 et à 13,3 millions en investissement. De la même manière, en assainissement, les crédits de travaux d'investissement inscrits au budget primitif pour le budget annexe de l'assainissement s'élèveront à 17 200 000 euros, notamment pour financer des opérations structurantes inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement et améliorer les rendements de la station MAERA.

Pour le budget annexe des transports, la contribution aux dépenses d'exploitation de transports en commun est estimée à 61 millions, en baisse de 3,7 % grâce à l'effet du CICE. Pour équilibrer ce budget, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 21 200 000 euros qui est en baisse par rapport à 2016, du fait de la réduction des dépenses de fonctionnement et de l'augmentation des recettes.

La Métropole prend en charge la cotisation de l'ensemble des Communes au titre de la compétence lutte contre l'incendie, ce qui représente un volume de 16,5 millions, sans augmentation par rapport à 2016.

Les attributions de compensation versées s'élèvent à 2 150 000 euros, comme en 2017.

Enfin, les subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé s'élèveront à 32 700 000 euros, en légère progression. Ces subventions comprennent notamment la subvention à l'Office du tourisme à hauteur de 2 180 000, et à l'Opéra à hauteur de 13 millions.

Les charges financières : la période de taux d'intérêt historiquement faibles s'est maintenue tout au long de l'année 2016. Nous avons même des taux variables négatifs. À souligner : les taux variables négatifs ont disparu des propositions des banques, ce qui me paraît curieux. Elles se sont toutes entendues pour les faire disparaître. Cela me paraît relever de l'autorité de contrôle de la concurrence – si elle existe – : il y a un effet d'entente caractérisée. Les anticipations pour le moment sur les taux restent basses sur l'année 2017, et la prévision s'inscrit à 27 600 000 pour le budget principal et le budget annexe, en baisse par rapport à 2016.

Projection de recettes : le montant des recettes réelles de fonctionnement pour le budget principal s'élève à 426 millions, 418 hors transferts du Conseil départemental. Les recettes consolidées du budget principal et budget annexe s'élèvent à 512 millions en supprimant les doubles comptes. Vous avez sous les yeux l'orientation budgétaire prévue pour ces dépenses.

Pour les recettes fiscales, le premier point que nous soulignons : pour la quatrième année consécutive – 2014 à 2017 –, aucune augmentation des taux métropolitains, comme Philippe Saurel s'y était engagé.

Monsieur le Président

Alléluia ! Certains expliquaient que nous n'y arriverions pas. Voilà : cela fait quatre fois. Nous y arrivons.

Je sais que certains Maires ne seraient pas opposés à ce qu'il y ait une petite augmentation d'impôt à la Métropole. Je le sais, on me l'a dit. Je rappelle que ce 0 % était aussi un acte de solidarité qui faisait partie du Pacte de Confiance des Maires au début de notre mandat commun.

Mais si certains, qui ne sont pas nombreux, très peu, ne voient pas d'inconvénient à augmenter les impôts, il faut qu'ils s'expriment publiquement. Sinon, je connais la musique. Ici, ils vont dire une chose, et dans leur commune, ils vont dire que c'est la faute du Maire de Montpellier, Président de la Métropole, et de la Métropole. Je connais tout cela, on me l'a déjà fait quand j'étais petit. C'est simple. Chers collègues, s'il y en a un qui veut l'augmentation d'impôt, qu'il le dise publiquement, devant la presse qui est notre garantie démocratique.

Allez-y, Monsieur Lévi, il n'y a pas de demande d'intervention.

Max LÉVITA

Aucune augmentation des taux, qui était une promesse héroïque et que vous tenez, mais qui est difficile à tenir.

Monsieur le Président

Très difficile, Monsieur Lévi. Non seulement nous arrivons à 0 % d'augmentation des taux, mais en plus, nous poussons l'investissement et nous serrons nos fonctionnements internes pour pouvoir offrir de l'emploi aux entreprises de la Métropole. Je vous le traduis rapidement. C'est bon pour l'économie.

On serait amené à dire en tant qu'observateur extérieur : « *C'est bien de garder 0 % d'augmentation des taux, mais cela risque d'entraver l'économie de nos entreprises.* » Pourquoi cela ne l'entrave-t-il pas ? Ceux qui ont participé aux vœux de la Métropole au Corum il y a quelques jours le savent – et je rappelle que Monsieur Breyse, je le dis pour *Midi-Libre*, qui a été noté absent, était présent – : le fait que nous boostions l'investissement nous permet d'être très actifs sur l'économie locale.

Max LÉVITA

Premier point : ainsi que nous le soulignons de manière régulière, seulement deux collectivités depuis 2014 n'ont pas touché à leurs impôts : c'est la Ville de Paris qui a un statut différent – c'est une Ville et un Département en même temps, et c'est la capitale –, et la Métropole.

Monsieur le Président

D'ailleurs, Monsieur Lévi, vient de sortir à l'instant sur mon télécopieur un bel article. Je vois que Monsieur Larue tweete en séance. Vous tweetez que nous ne sommes pas bons, que nous sommes nuls, très bien. Heureusement que d'autres pensent le contraire ; ce n'est pas moi, ce n'est pas vous, c'est la presse. Merci à ce très bel article qui rend compte d'une étude. Je ne vais pas boudier le plaisir de la faire partager. Cet article qui vient de sortir, à l'instant où je vous parle, de *20 minutes*, dit : « *Sondage : Montpellier, la ville idéale pour les Parisiens qui veulent quitter la capitale* ».

Je vais vous le lire. Monsieur Larue, il faut boire jusqu'au fond. Selon une enquête de Paris/Jetequitte.com, la capitale héraultaise est en première place suivie d'Aix-en-Provence, Toulouse, Lyon et Nice. C'est le journaliste qui parle, ce n'est pas moi : « *Parisiens, la capitale vous déprime ? Si l'on en croit l'enquête publiée mardi par le site web, Montpellier serait la ville idéale pour refaire sa vie. Quinze métropoles françaises ont été passées au peigne fin et classées selon les critères qui pousseraient...* » Attendez, je vais mettre mes lunettes. Mais non, Madame Santarelli, je ne ressemble pas à Peillon ! « *... qui pousseraient les Franciliens à quitter la région : le niveau de vie, le climat, l'environnement, la situation géographique, la culture et les loisirs, la sécurité (Madame Santarelli) et l'emploi (Madame Cassar et Madame Marion). Montpellier première, Aix-en-Provence deuxième, Toulouse troisième.* »

Je continue, Monsieur Larue, vous en voulez encore ?

Alex LARUE

Intervention hors micro.

Monsieur le Président

Vous en voulez encore, vous avez répondu, c'est bien. La diminution du stress, Monsieur Larue, c'est le dernier chapitre. « *Le podium est composé de trois villes du Sud de la France, les créditant de climat très agréable à vivre. Notre enquête : Montpellier tire son épingle du jeu, plébiscité par 89 % des personnes.* » Circulez, il n'y a rien à voir.

Max LÉVITA

0 % d'augmentation des taux. En ce qui concerne les autres points, le taux de revalorisation des bases est fixé par l'État à 0,4 %. Je vous rappelle que l'inflation prévisionnelle sur laquelle est basé le budget est de 0,8 %.

Par ailleurs, sur le versement transport, j'attire votre attention d'abord sur un fait : nous évaluons son rendement à 86 millions. Je vous invite à regarder qu'un candidat à la présidentielle propose de purement et simplement le supprimer.

Alex LARUE

Intervention hors micro.

Max LÉVITA

86 millions.

Monsieur le Président

Que c'est vilain !

Max LÉVITA

Le budget, nous ne pouvons plus le faire. Le versement transport excite beaucoup nos dirigeants.

Cette année, nous avons monté la base de neuf à onze salariés mais l'Etat avait accepté le principe de la compensation. Les principes de compensation avec l'Etat sont toujours très dangereux parce qu'ils compensent à un certain niveau. En principe, en 2017, nous devrions recevoir l'intégralité de la compensation 2016 ainsi que trois trimestres de compensation 2017. Le quatrième trimestre a disparu.

Je vous demande de noter parce que c'est dans le rapport : au 1^{er} janvier 2017 une révision des valeurs locales des locaux commerciaux entre en vigueur. C'est une vision dans laquelle nous avons refusé en tant qu'institution de donner notre caution. Nous ne savons pas du tout comment elle fonctionne.

Pour la Métropole, c'est à rendement constant. Le rendement sera le même, qu'il y ait modification ou pas. Comment cela va-t-il fonctionner pour les professionnels ? Nous n'en avons aucune idée puisque les simulations nous ont été promises, elles ne nous ont pas été données. Là, vous avez un tableau qui figure l'ensemble des cotisations touchées par la Métropole, avec les rendements espérés.

J'en viens aux dotations et compensations de l'État. Vous avez un tableau qui montre ce qui nous a été retiré :

- en 2014, 4 millions,
- en 2015 on a ajouté 10 millions, cela fait 14 millions,
- en 2016 10 millions, ce qui fait 25 millions,
- en 2017 le Président de la République nous a fait cadeau de la moitié, 1 milliard a été retiré, ce qui représente pour nous 5 millions.

Monsieur le Président

En parlant de cela, Monsieur Lévit, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, mais je remercie François Hollande pour ses vœux personnalisés. Je le dis sérieusement.

Max LÉVITA

Pour 2017, 5 millions nous ont été retirés au lieu des 10 prévus. Premier problème. Cette diminution n'était-elle que sur l'année 2017 ou portait-elle sur les années à venir ? Nous ne le savons pas. J'ai prévu que les 5 millions dont on nous a fait cadeau cette année, on nous les demandera l'année prochaine.

Pour l'année 2017, ce sont 30 millions et jusqu'à la fin du mandat, en l'absence de décisions prises par le Gouvernement – je ne peux pas préjuger –, les 5 millions seraient à donner, ce qui ferait donc 30 millions en 2017, 35 millions en 2018, 35 millions 2019 et 35 millions de 2020. Soit au total une diminution de 73 millions sur les quatre premières années. Sur les six années, cela me donne 178 millions qui ont été ou qui seront retirés à la Métropole.

Vous avez vu sur un slide précédent : nous évaluons qu'1 million en moins sur le budget de fonctionnement réduit la capacité d'investissement de 8 à 10 millions suivant les taux de l'emprunt. Mettons 10 millions parce que c'est plus facile à calculer. 178 millions en moins, cela fait 1,78 milliard en moins de possibilité d'investissement. Rendez-nous les 178 millions, nous finançons toutes les lignes 5, 6, 7, 8, sans difficulté. C'est bien cela le problème.

Monsieur le Président

Et nous refaisons toutes les routes, les nids-de-poule, les trottoirs, les bordures.

Alex LARUE

Intervention hors micro.

Monsieur le Président

Vous vous améliorez, Monsieur Larue. Vous venez de retweeter un tweet de la Métropole qui me cite. C'est bien ! À la fin du mandat, vous me tweeterez en direct.

Max LÉVITA

Je passe, sur le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui est stabilisé en 2017, au niveau national, à 1 milliard d'euros. L'ensemble territorial est éligible. Nous ne savons pas, parce que l'Etat ne nous l'a pas communiqué, la façon dont il sera réparti. Nous avons fait les calculs en fonction. Il y a une règle : cela ne peut pas diminuer de plus de 10 %. Nous avons conservé au moins les 90 %.

Pour les taxes transférées, nous enregistrons la taxe sur la consommation finale d'électricité qui nous a été transmise par deux Communes, Montpellier et Grabels, pour un montant estimé identique en 2017 par rapport à 2016.

Monsieur le Président

Que se passe-t-il sur le slide ? Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup.

Max LÉVITA

Il n'y a pas de loup dans mon budget !

En plus, vous avez le texte, vous pouvez contrôler sur le texte.

L'ensemble des produits des services est également les transferts de compétences, en particulier par les redevances d'occupation du domaine public. Ces produits ont été compensés aux Communes bien entendu dans l'attribution de compensation. Nous estimons leur produit à 38 600 000 euros, soit une progression de 9 % par rapport à 2016.

En ce qui concerne les tarifs, il y a un travail en cours en ce moment : je vous tiendrai au courant au fur et à mesure de sa réalisation sur les tarifs, pour que les tarifs soient harmonisés entre les tarifs de la Ville de Montpellier et les tarifs de la Métropole, avec un renforcement demandé par le Président, de caractère social.

Pour la Régie de l'eau, le prix de l'eau sera identique en 2017 à celui de 2016. Sur le budget d'assainissement, une hausse de deux centimes par mètre cube par rapport à 2016, soit une augmentation de 50 %. Les attributions de compensation, vous allez les voter dans un dossier qui va venir. Nous avons en octobre 2016 apporté des correctifs. Une nouvelle CLETC va se tenir au 1^{er} janvier 2017 pour intégrer les derniers transferts concernant l'aire d'accueil des gens du voyage et les transferts d'équipements.

L'évolution prévisionnelle des dépenses d'investissement : à ce stade de l'élaboration du budget, les dépenses du budget principal hors dette sont projetées à 179 millions, incluant les transferts du Conseil départemental. Les dépenses du budget annexe s'élèvent à 3 500 000 euros. Elles sont en baisse en 2017 par rapport à 2016. La ligne 4 a été bouclée en 2016 ; elle n'est pas remplacée en 2017.

Les dépenses d'investissement consolidées budget principal et budget annexe s'élèveront à 220 millions hors emprunt, soit une augmentation de 2,5 %.

Enfin, dans le texte que vous avez sous les yeux, pour les opérations exceptionnelles d'investissement – et j'attire votre attention, mes chers collègues, sur cette décision conforme au Code général des collectivités locales –, il y a une règle : quand une opération d'investissement est supérieure à 25 % des recettes réelles de fonctionnement, ces dépenses doivent faire l'objet d'un rapport en Conseil de Métropole pour présenter l'impact pluriannuel de cette opération sur les dépenses de fonctionnement. Par exemple, ce sera le cas pour la poursuite de la ligne 5 de tramway. Elle fera l'objet d'une telle étude après le renouvellement de la DUP qui doit intervenir pendant l'exercice pour en modifier l'économie.

Monsieur le Président

Oui, c'est la modification de la DUP. Pas le renouvellement. C'est la modification de la DUP sur le segment Ouest.

Max LÉVITA

Vous corrigez : ce n'est pas un renouvellement mais une modification.

Monsieur le Président

Après concertation des riverains, des associations et des quartiers concernés.

Max LÉVITA

Le rapport dont vous disposez, que je ne vais pas vous lire pour ne pas abuser de votre patience, mes chers collègues – vous l’avez page 27, c’est le tableau récapitulatif de la PPI d’investissement jusqu’à l’année 2020 – vous montre que les dépenses réelles d’investissement telles qu’elles figurent dans notre PPI à l’heure actuelle s’élèvent à 864 millions.

En ce qui concerne les recettes d’investissement projetées, il y a les subventions reçues. Ces montants seront mis en perspective lors du vote du budget primitif. Le montant du FCTVA, qui est acquitté sur les dépenses d’équipement, est évalué à 15 200 000 euros compte tenu de l’ensemble des dépenses d’investissement prévues, y compris la récupération des dépenses à intervenir sur les opérations d’investissement 2016.

Le produit des amendes de police pour les communes de plus de 10 000 habitants est évalué à 4 millions, au même niveau que l’année 2016. Cette opération est neutre puisqu’elle est compensée dans l’attribution de compensations.

Enfin, la taxe d’aménagement est transférée en 2017 entièrement à la Métropole. Son montant est estimé à 6 millions. Ce produit sera ensuite partagé entre la Métropole et les Communes, suivant un barème que nous avons voté. Le produit des cessions que nous attendions en 2017 est estimé à 300 millions. Vous avez juste un point sur notre stratégie de contractualisation de notre Métropole.

Premièrement, dans le cadre du Contrat de Plan État Région, je vous rappelle que les recettes sont intégrées à hauteur de 26 500 000 euros. Dans le contrat triennal, hors CPER, nous sommes à 30 810 000 euros. Enfin, du fonds de soutien à l’investissement public dont je vous ai parlé, nous espérons une subvention d’1 200 000 euros d’ici 2018.

Dans le cadre du DOB, il est nécessaire de faire un focus sur la gestion de la dette. Au 31 décembre 2016, notre dette s’élève à 958 millions pour l’ensemble des budgets. Cette année, nous constatons donc un désendettement de près de 29 millions, hors intégration de 29 300 000 d’encours transférés au titre de la construction d’ouvrages et des compétences nouvelles.

Compte tenu des volumes d’investissement engagés sur 2017, le montant d’emprunt prévisionnel s’élève à 58 millions pour le budget principal et moins de 10 millions pour le budget annexe transport. Au total donc, nous devrions finir l’année 2017 à 974 millions, pas très loin du milliard, mais en dessous.

La structure de la dette est équilibrée entre les taux fixes (55 %) et les taux variables (45 %). Le taux moyen de la dette est à 2,64 %, au même niveau que l’année dernière. Nous avons douze prêteurs, ce qui montre la diversification que nous opérons pour sécuriser le risque de contrepartie. Durée résiduelle de la dette : 18 ans et 8 mois. Nous avons à l’heure actuelle deux emprunts classés 3E sur la charte Gissler et ce sont des emprunts que l’on appelle « produits structurés », qui nécessitent une surveillance de tous les instants.

Compte tenu de l’analyse de risque sur ces deux emprunts, pour l’instant nous n’y touchons pas, même si nous avons sollicité une aide sous forme de prise en charge partielle d’échéances d’intérêts, auprès du FSIL je crois.

Plus largement, nous sommes à l’affût d’opportunités de réaménagement d’emprunts, au regard des propositions des banques. Nous avons prévu 15 millions en recettes et en dépenses pour cette opération. Ce qui vous

donne, à la page 31 du rapport, les grands équilibres financiers du budget 2017, donc un budget de fonctionnement à hauteur de 433 millions en augmentation de 2,1 %, un budget d'investissement à hauteur de 222 millions, en augmentation de 2,7 %. Cela nous permettrait d'avoir une épargne brute un peu inférieure à 70 millions. On obtiendrait un taux de 19 % – nous étions à 18 en 2016. Une épargne nette à 50 millions : une situation satisfaisante malgré les contraintes qui s'exercent sur nous.

Sur les orientations budgétaires thématiques, sur les sept piliers de la Métropole, il y a des engagements concernant la santé à travers le projet de territoire Montpellier Capital Santé, il y a les engagements concernant le numérique, et la Métropole poursuivra le déploiement de son Schéma Directeur à hauteur de 800 000 euros.

Sur la mobilité et les déplacements, conformément aux engagements pris, les études relatives à la ligne 5 de tramway sont lancées en 2017. Une somme de 2 200 000 euros est prévue au budget.

Dans le cadre de la création de la Métropole, la gestion de treize parkings en ouvrage est transférée à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016. Un Schéma Directeur de la logistique et du transport de marchandises en ville sera établi en 2017.

Concernant le développement économique, 1 million d'euros seront consacrés à l'aide à la création d'entreprise. Mise en place de l'office de tourisme métropolitain : un appel d'offres a été lancé pour définir un Schéma de développement et d'aménagement touristique, qui vous sera présenté dès que nous en disposerons. Un budget de 3 300 000 consacré au tourisme est prévu en 2017.

Concernant l'agroécologie et l'alimentation, la Métropole poursuivra la mobilisation du foncier bâti dans le cadre d'un appel à projets.

Concernant la culture, dans l'année 2017 les études opérationnelles sous mandat de réalisation sont lancées par la SA3M pour l'aménagement de l'hôtel Montcalm en musée d'art contemporain, et une autorisation de programme sera ouverte au budget supplémentaire. L'exercice 2017 va voir débiter les travaux d'aménagement du nouveau conservatoire à rayonnement régional. Au total, le budget consacré à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation s'élèvera en 2017 à 2 400 000 euros.

Voilà, mes chers collègues, les orientations budgétaires de cet exercice 2017, qui traduisent les transformations importantes de notre Métropole et son engagement à préserver la stabilité fiscale en réalisant des efforts de gestion significatifs. Le maintien d'un niveau d'investissement important manifeste notre volonté de faire de l'action métropolitaine un moteur de croissance et de création d'emploi au bénéfice de toutes les communes membres.

J'ai une première citation à vous donner : « *Maîtriser les dépenses ne signifie pas baisser la qualité des services rendus aux citoyens.* » Cette phrase est extraite de l'allocution du Président de la Cour des Comptes Didier Migaud lors de l'audience solennelle d'entrée. Deuxième citation à vous proposer, qui est une citation que je trouve absolument magnifique – je le souligne parce qu'elle n'est pas de moi –, elle est d'une profondeur infinie et je vais le répéter : « *Innover, ce n'est pas avoir une nouvelle idée, c'est arrêter d'avoir une vieille idée.* »

C'est une belle citation ! Elle est d'un Monsieur que je ne connaissais pas, Monsieur Edwin Herbert Land, c'est l'inventeur de l'appareil photo instantané. Permettez-moi en terminant de remercier mes collègues Vices-Présidents : je fais la présentation mais je n'ai pas travaillé tout seul. Ils m'ont accompagné, ils m'ont aidé, je les en remercie. Permettez-moi de remercier l'administration, Monsieur Christian Fina, Madame Juliette Beregi, Nathalie Gandreau et le service finances, ainsi que vous, Monsieur le Président, qui m'avez soutenu tout au long de cette épreuve.

Ce rapport est donc une œuvre collective, je tenais à le souligner, en vous remerciant de m’ avoir écouté aussi patiemment.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Monsieur Lévi. Je vais donc donner la parole à ceux qui le souhaitent et je prends l’ identité des orateurs. Habituellement nous partons de ce côté et nous allons vers là, nous allons changer. Monsieur Domergue, Monsieur Larue, Madame Brissaud, Monsieur Revol, Monsieur Dewintre, Monsieur Rouilleault. La parole est à Monsieur Domergue.

Jacques DOMERGUE

Monsieur le Président, mes chers collègues, cher Max Lévi, ce débat d’ orientations budgétaires s’ inscrit dans ce contexte doublement particulier : le budget 2017 devra en effet s’ adapter aux enjeux du transfert de compétences, vous en parlez depuis plus d’ un an, également du transfert de compétences des Départements, ainsi que dans un cadre de restriction de dotations de l’ État.

L’ enjeu est alors d’ adopter une réelle stratégie financière et de gestion pour faire face à la situation, et de présenter un document très technique – par endroits pédagogique puisqu’ il y a beaucoup de choses –, qui à mon sens concerne les orientations budgétaires un peu tard dans le document, après une phase assez longue sur la méthodologie.

D’ abord sur la forme, les dix premières pages sont consacrées à la situation économique nationale ainsi qu’ à celle des finances locales, modifiées suite au rapport de la Cour des Comptes sur cette thématique. Il faut attendre la quinzième page pour que les enjeux soient enfin énoncés, et la situation est problématique en raison des difficultés que nous venons de citer. Cela suppose une stratégie efficace pour remédier à une situation financière de plus en plus difficile, vous l’ avez dit, et de plus en plus précaire.

La stratégie dynamique annoncée, qui arrive en page 15, définit cinq axes d’ orientations budgétaires pour la Métropole. D’ abord la maîtrise de la masse salariale. Nous allons voir qu’ elle est relative. Ensuite des réflexions sur les périmètres ou le niveau des services des politiques publiques. Enfin sur la gestion active de son patrimoine. J’ ai cru comprendre au travers de ce qu’ a dit Monsieur le Président que nous commençons à vendre les bijoux de famille. C’ est peut-être pour cela que la situation reste équilibrée et que vous pouvez pour l’ instant ne pas augmenter les impôts. Enfin, l’ optimisation des modes de gestion et la recherche de financements partenariaux.

Ces axes sont clairement identifiés, mais la suite du document ne revient pas sur ces aspects et ne nous permet pas d’ identifier une véritable stratégie. Il est plutôt présenté, ce document, comme un document comptable très descriptif et qui présente d’ un côté les recettes et de l’ autre côté les dépenses.

Revenons-en aux axes. D’ abord, la maîtrise de la masse salariale. C’ est une stratégie que vous annoncez, difficile à mettre en place notamment au travers des chiffres que nous pouvons constater. Certes, le transfert de compétences engendre logiquement une quantité supplémentaire de travail. Cette logique doit cependant être prise en compte en sachant que la Métropole dispose déjà de marges suffisantes en termes d’ effectifs, nous avons parlé déjà de sureffectif ; la situation financière impose que nous limitions les recrutements en rationalisant et en organisant différemment le travail. D’ ailleurs, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes le dit clairement. Certes, il ne concerne pas la majorité actuelle mais il est instructif sur ce plan.

Avant de chercher à recruter des personnes en plus comme l’ indique le document, il serait intéressant de savoir si les efforts pour remédier notamment au taux d’ absentéisme qui est récurrent – non seulement sur la Ville mais également sur la Métropole – peut être combattu. Dans ce document, aucune donnée disponible ne permet de le voir. La Chambre Régionale des Comptes relevait trente jours d’ absentéisme en moyenne. Où

en sommes-nous ? Cela mériterait d'être précisé. La Chambre des comptes estime que cet absentéisme se traduit par une perte de 70 emplois théoriques, ce qui est assez important.

Ne serait-il pas logique de commencer à trouver ces emplois théoriques avant de vouloir recruter à nouveau ? Quelles sont les causes de cet absentéisme ? Comment ont-elles été traitées ? Comment peut-on y remédier ? Toujours sur la question de maîtrise de la masse salariale, le DOB évoque la budgétisation de 300 000 euros supplémentaires pour le recrutement de vacataires saisonniers, renforts et remplacements. Cette logique de se tourner à nouveau vers des emplois contractuels a été aussi dénoncée par la Chambre Régionale des Comptes. Elle dénote l'absence totale de stratégie de ressources humaines. Je ne veux pas être offensant, mais il y a sûrement des efforts prévisionnels à effectuer sur ce plan. Quant aux missions transférées qui sont pérennes, il faut bien sûr se tourner vers des emplois titulaires.

Le document présente que la stratégie RH est simple à la Métropole. Les chefs de service font remonter les demandes qui sont ensuite analysées et arbitrées au cas par cas, sans vision à long terme. Il y a peut-être des simplifications à mettre en place. Pourquoi un plafond d'emploi n'est-il pas déterminé afin d'instaurer une réelle stratégie en ce domaine ? Aussi, vous disiez que les transferts de compétences – j'ai cru comprendre – tout au moins les charges que l'État vous impose, se traduisaient par un surcoût de 700 000 euros. J'ai fait le décompte de ce surcoût de 700 000 euros, cela fait à peu près 25 postes, c'est un nombre relativement limité. Mais quand nous regardons les effectifs du personnel de la Métropole, du fait de la mise en commun et de la mutualisation, nous nous rendons compte que les effectifs ont augmenté par exemple dans les services techniques de 81 % – cela me paraît énorme – et au total de 36 %. Nous passons en gros de 1 367 postes à 1 863. Ces chiffres sont dans le document situé en annexe.

Là, il me semble qu'il faut une vision stratégique plus importante. Sur le deuxième axe développé, réflexion sur le périmètre ou le niveau des services des politiques publiques, malheureusement la réflexion n'apparaît pas dans le document, et un débat d'orientations budgétaires doit faire non seulement une vision comptable mais aussi avoir une réflexion pour savoir vers où nous allons, quelle est la prospective, vers où se pose la politique menée.

La gestion du patrimoine : vous avez cité deux exemples de foncier qui vont être vendus, je ne suis pas certain que ce soit la meilleure solution. J'entends parallèlement, quand j'en discute avec Chantal Marion sur le plan de la Commission économique notamment, que la Métropole semblerait manquer de foncier. Il faut bien sûr être très prudent : si l'on veut accueillir des entreprises et développer des parcs d'activité, il faut être très vigilant sur le foncier. Vous avez cité le domaine de Beauregard, qui est situé entre les deux autoroutes. Je ne suis pas sûr que faire du vin entre deux autoroutes soit la meilleure solution pour faire un vin très écologique.

Monsieur le Président

Nous reviendrons sur le foncier tout à l'heure car il est très important que vous ayez précisément la carte des zonages qui correspondent à ces domaines-là. Quand je parle des deux domaines que nous vendons plus une partie du domaine de Viviers, cela peut paraître un catalogue comme cela, mais je vais après vous expliquer dans le détail.

Jacques DOMERGUE

D'accord. L'optimisation du mode de gestion, il n'y a pas beaucoup d'éléments concrets dans le document qui nous est fourni et pourtant c'est un levier intéressant : c'est au travers de l'optimisation des modes de gestion que vous pourrez dégager des marges de manœuvre. Enfin, la recherche des financements partenariaux : seul l'encadré en page 13 semble se rapporter à ce levier. La démarche entreprise n'est pas précisée ni dans son montant, ni dans sa finalité.

Maintenant sur le plan financier. Je vous félicite de tenir la non-augmentation des impôts. C'est une bonne chose. Mais vos propos peuvent inquiéter à la fois les habitants de la Métropole et les élus que nous sommes, puisque vous commencez à dire que la situation est très tendue, que cela va être très difficile, que certains Maires souhaiteraient qu'il y ait une augmentation de la fiscalité peut-être pour ne pas avoir à augmenter leur propre fiscalité au niveau municipal. Je peux le comprendre, mais nous sentons dans le discours que sauf événement exceptionnel, cela va être extrêmement dur de tenir les promesses qui doivent concerner tout le monde.

Monsieur le Président

Nous aimons bien quand c'est dur !

Jacques DOMERGUE

La dette de la collectivité représente le double des produits de fonctionnement. Vous avez dit qu'il y avait un début de désendettement qui demeure élevé. Aujourd'hui, ce qui pose problème n'est pas uniquement la dette de la collectivité Métropole, c'est la dette y compris des satellites. D'ailleurs, nous le voyons très bien : la capacité de désendettement de la Métropole est de 5,4, ce qui est bien, mais dès que vous regardez la capacité de désendettement y compris avec les satellites, nous passons à 8,5 années, c'est-à-dire que nous ne sommes pas loin des dix ans critiques et de la sonnette d'alarme. Là aussi, vigilance sur les comptes.

Enfin, toujours dans l'impatience que nous avons en lisant le document, il faut attendre la page 32 pour voir enfin arriver les orientations budgétaires – c'est quand même un débat d'orientations budgétaires. Ces orientations arrivent très tard et font naturellement référence aux sept piliers ; d'ailleurs, très peu de précisions chiffrées sont effectuées sur ces piliers. Je les ai notées : 3,3 millions pour le tourisme dans le cadre d'une mutualisation des offices du tourisme ; 0,3 pour l'agroalimentaire, c'est assez restreint ; 2,4 pour la culture, patrimoine et Universités, et cela concerne presque essentiellement l'hôtel Montcalm pour le musée d'art contemporain ; sur les déplacements et transports il y a 2,2 millions pour les études sur la ligne 5 ; sur le numérique 800 000 euros, je ne sais pas si c'est suffisant ; en revanche si nous prenons la santé, l'artisanat, c'est non chiffré.

Enfin, il y a un point que je n'ai pas vu apparaître : dans cette orientation budgétaire vous critiquez indirectement le Gouvernement en disant qu'il y a des suppressions de dotations, mais nous avons de temps en temps la bonne surprise d'avoir des dotations exceptionnelles comme sur la santé, et je pense que cela doit être intégré dans le budget. Je ne l'ai pas vu mais cela doit y être. Au total, que puis-je dire sur le document ?

Max LÉVITA

Cela n'y est ni en recettes ni en dépenses. Cela ne passe pas par notre budget.

Jacques DOMERGUE

Cela n'entre pas du tout ? Ce ne sont que les bénéficiaires qui en bénéficient ?

Monsieur le Président

C'est nous qui l'avons obtenu mais cela va direct du producteur au consommateur, de l'État aux opérations.

Jacques DOMERGUE

La Métropole aurait peut-être pu prendre une dîme pour alimenter la Commission santé. En conclusion, certes le document est didactique, mais nous arrivons un peu tard à l'essentiel et je pense qu'il manque dans ce document du souffle pour nous montrer dans quelle direction nous allons.

Bien sûr, vous affichez les clignotants orange ou rouge en disant : « *Attention, cela va être difficile !* », c'est objectif je pense, mais il nous faut savoir quels sont les projets, vers où la Métropole va, quelles sont les orientations que vous allez donner et les secteurs dans lesquels nous allons faire des investissements. Certes, les piliers sont affichés mais nous mériterions à mon sens plus de lisibilité, notamment sur le plan financier, dans les axes stratégiques que la Métropole a affichés.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Domergue. Un petit point sur le foncier. Ce n'est pas du tout la même échelle. Ce n'est pas en vendant les deux domaines de la Providence et de la Pompignane que nous pouvons arriver à compenser, comme vous disiez, des manquements qu'il y aurait au financement des actions que nous avons installées dans le budget 2017.

C'est seulement que nous pensons que ces deux domaines n'ont pas l'usage qu'ils devraient avoir. Garder un domaine comme la Pompignane pour louer deux ou trois fois la salle chaque six mois, de façon payante, je trouve que c'est de la mauvaise gestion. Donc nous allons la corriger. Sur le domaine de la Pompignane, les salles sont utilisées par les services de temps en temps pour des séminaires en interne, elles sont également louées, mais une partie du domaine de la Pompignane est en très mauvais état.

J'ai modifié lorsque j'étais adjoint à l'urbanisme les zonages pour permettre la construction, la densification, et permettre un programme pour à la fois de densifier, créer du logement, mais aussi faire en sorte que le parc de la maison de retraite qui se trouve juste à côté, Laroque, soit accessible aux habitants de ces logements privés qui se font à côté. C'est un vrai programme immobilier intelligent qui est en train d'être mis en place, d'aménagement, qui d'un autre côté rapportera à la Métropole.

Pour ce qui est de l'ancienne propriété Thuile, c'est-à-dire le domaine de Beauregard, je ne vais pas boudier mon plaisir de vous en faire l'historique. Lorsque j'étais adjoint à l'urbanisme, le domaine de Beauregard, propriété Thuile – je vous rappelle que la famille Thuile est une grande famille, vous connaissez Brigitte Thuile qui est médecin à l'hôpital –, a été vendu et la Ville de Montpellier a préempté sur cette vente. Il nous paraissait important de préserver l'ensemble des terrains à proximité de l'autoroute, de la ligne de TGV et de la gare de la Mogère.

Pour revendre une propriété préemptée, il faut attendre cinq ans. On ne peut pas la revendre en tant que Ville à un particulier avant cinq ans. Entre-temps, Madame Mandroux m'a retiré mes délégations d'adjoint à l'urbanisme. C'est Monsieur Delafosse qui est devenu adjoint à l'urbanisme et qui l'a vendu à Monsieur François Fontès, architecte de la ville. Je me suis insurgé contre cette vente qui ne me paraissait pas répondre à l'intérêt général, et Monsieur Moure s'est également insurgé à l'époque, car il avait en tant que Président de l'Agglomération la même opinion que la mienne. D'ailleurs, il a demandé qu'au titre des abords de la gare de la Mogère, le domaine de Beauregard soit préempté par l'Agglomération cette fois-ci. Donc c'est Jean-Pierre Moure qui l'a préempté. Quand j'ai été élu Président de l'Agglomération, j'ai retrouvé le domaine de Beauregard que l'on avait tenté de subtiliser à la Ville et à l'Agglomération. Il y a quelquefois une certaine forme de justice qui s'opère.

L'intérêt de cela n'est pas de dire : « *Celui-là a fait cela et l'autre a fait autrement.* » L'intérêt, c'est qu'à proximité de la gare de la Mogère, non loin de l'A9 et du TGV, du lycée Mendès-France, des autres propriétés et des vignobles que la Métropole possède dans le secteur, cela fait un ensemble à terme évalué à une dizaine

d'hectares, et peut être l'objet d'un aménagement intelligent. Gouverner, c'est prévoir. Faire de la prospective en termes de foncier, c'est gérer notre patrimoine commun.

C'est pour cela que Beauregard, c'est *niet* Natacha. Cela reste notre propriété, dans l'intérêt des habitants de la Métropole, pour les vingt ans à venir. Monsieur Larue.

Alex LARUE

Je serai bref Monsieur le Président, parce que Monsieur Domergue a été assez complet. J'ai deux petites questions. J'ai une première question sur le coût du boulevard urbain. Vous savez que nous récupérons sa charge dans le cadre du transfert de compétences globales, et du deal avec le Département. Je rappelle que le 22 décembre j'avais regretté que nous n'ayons pas accepté la proposition de Monsieur Mesquida de prendre à la charge du Département ce boulevard urbain. A-t-on pu avoir un peu plus une idée sur le coût annuel de ce boulevard urbain ? C'est une première question.

Monsieur le Président

Je vous y réponds direct. Le boulevard urbain est en concession ASF jusqu'en 2032 : donc, c'est ASF.

Alex LARUE

Cela a un coût complètement neutre pour la Métropole. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Twetez-le !

Alex LARUE

Ne vous inquiétez pas, j'ai une petite surprise pour vous.

Deuxième chose : sur la Régie de l'eau j'ai entendu que les charges de fonctionnement étaient de 18 millions d'euros. Je n'ai pas entendu les produits. Ils sont de combien ? Je ne sais pas si Monsieur Revol a le chiffre en tête.

René REVOL

28 millions d'euros.

Alex LARUE

28 millions d'euros.

Juste une petite question : a-t-on la capacité de comparer le coût de fonctionnement avec celui à l'époque de Veolia ? J'ai bien noté que le prix de l'eau cette année vient de baisser de 10 %, c'est une bonne chose, qu'il sera stable pour l'année à venir. Je rappelle que Veolia, dans une attitude un peu scandaleuse – je suis d'accord avec vous –, quelques jours avant l'attribution, avait promis de baisser de 50 %, je me rappelle très bien nos échanges là-dessus. Je vous rappelle qu'à l'époque ma stratégie aurait été plutôt de les pendre au mot en disant : « *Si vous savez faire 50 %, je prends 50 %.* »

Nous avons fait -10 %, ce qui n'est déjà pas mal, mais j'aimerais savoir à périmètre constant si les charges ont été plutôt maintenues ou si elles ont explosé, notamment en termes de recrutement. C'était une question

peut-être plus pour Monsieur Revol. Encore une fois, Monsieur Revol ce n'est pas une question polémique, c'est juste pour comprendre l'intérêt économique du passage en régie, au-delà de la baisse de l'eau. Les 10 %, je trouve que c'est déjà un bon début. J'espère que nous irons plus loin.

Monsieur Saurel, j'ai eu la curiosité aussi de regarder entre-temps le palmarès *L'Express* 2017 sorti le 19 janvier. Je vous renvoie là-dessus. Sur la qualité de vie, Montpellier 19, et sur la qualité pour le travail, seizième ville. Je vous fais un copier-coller de l'écran et je vous l'envoie tout de suite.

Monsieur le Président

De quoi parlez-vous ?

Alex LARUE

L'Express, vous savez, l'hebdomadaire qui fait chaque année son classement.

Monsieur le Président

Il a fait un classement express.

Alex LARUE

Vous avez votre télécopieur, j'ai le mien aussi. Je vous l'envoierai parce que c'est intéressant de comparer les deux, de pondérer un peu vos classements.

Monsieur le Président

C'est sur les chiffres 2013 ? On nous a fait le coup.

Alex LARUE

La vie s'arrête toujours en 2013.

Monsieur le Président

J'ai été obligé de l'expliquer à la presse. Le même cabinet qui s'appelle Kompass, qui a fait notre évaluation en termes de création d'emploi et qui a indiqué il y a six mois que nous étions la Métropole qui crée le plus d'emplois en France avec 2,4 % d'augmentation du taux d'emplois créés, explique que nous sommes les plus nuls, avec des chiffres de 2013, de l'INSEE.

Je remercie la presse qui a été très correcte. Ils ont intégré parfaitement. Ils auraient pu prendre pour argent comptant ce que disait Kompass. Non, ils ont écouté et surtout ils ont reçu les documents qui étaient en pièce jointe et que certains journalistes n'avaient pas ouverts. Mais in fine, ils les ont tous ouverts, ils se sont rendu compte que cette étude avait été faite sur des données frelatées.

Alex LARUE

Nous suivrons d'année en année quand ce sera actualisé, je n'ai pas de souci. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Larue. Madame Brissaud. Et Monsieur Revol, quand il prendra la parole, répondra à la question de Monsieur Larue.

Anne BRISSAUD

Monsieur le Président, chers collègues, je précise pour commencer que j'interviens en mon nom, et non pour le Groupe Libres et Humanistes sur ce point.

Monsieur le Président

Il y a une scission alors ?

Anne BRISSAUD

Pas du tout. Il y a juste des avis et des positions qui se complètent.

Monsieur le Président

Des positions !

Anne BRISSAUD

Mon propos complétera celui de Jacques Domergue. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer plusieurs fois sur le compte rendu de la Cour des Comptes et je n'y reviendrai pas, ce n'est pas forcément utile aujourd'hui. En revanche, je pense que vous avez pris des positions – et là nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires – qui sont louables, comme ne pas augmenter le taux d'imposition, mais j'aurais préféré que vous trouviez une solution pour diminuer les impôts.

Sur le débat d'orientations budgétaires, je m'abstiendrai parce que c'est vraiment quelque chose d'important pour moi. Les Montpelliérains payent trop d'impôts, trop de taxes, qu'elles soient directes ou indirectes. Nous l'entendons au quotidien, ils ont du mal à payer leur taxe d'habitation, leur taxe foncière. Ils ont du mal à payer – quand je parle d'impôts indirects ou de taxes indirectes – par exemple leur stationnement, qui à Montpellier est devenu très cher.

Je sais que c'est un choix politique, nous avons eu l'occasion d'en discuter en Commission des transports ; supprimer la voiture en centre-ville, pour moi, n'est pas un choix d'avenir. Sur ce point, je ne vous rejoins pas. Je pense au contraire que dans nos priorités il pourrait être envisagé de prendre en considération les nouveaux modes, les nouveaux moyens de stationnement, plus modernes et plus contemporains que le tram par exemple, qui coûte très cher et qui n'est pas forcément plus écologique que ce dont nous pourrions disposer. Il prend beaucoup d'espace aussi et n'arrange pas les problèmes de circulation à Montpellier. Là-dessus, mes priorités divergent d'avec les vôtres.

Mes priorités divergent également sur le choix de poursuivre un engagement massif sur le tram. Tout à l'heure, Max Lévitá parlait des lignes 6, 7, 8, 9 s'il en avait les moyens. Même si j'en avais les moyens, je ne ferais pas toutes ces lignes de tram parce que je pense vraiment que ce n'est pas une solution d'avenir.

Ensuite sur d'autres points, comme vos choix pour faire venir de nouvelles entreprises, nous voyons que les impôts et les ressources de la Métropole viennent prioritairement des entreprises et des ménages. Si nous voulons baisser le poids de ces ressources sur les ménages, il faut bien les trouver ailleurs, je suis d'accord

avec vous. Pour cela, la solution est de faire venir des entreprises et que les entrepreneurs puissent prospérer sur la Métropole et sur notre territoire.

Là-dessus je suis d'accord. Je ne partage pas forcément toutes les orientations faites pour faire venir nos entreprises, sur les moyens mis en œuvre pour que leurs énergies se démultiplient, parce que je considère que c'est en libérant l'activité, en libérant les énergies que nous arriverons à faire en sorte que les entreprises s'épanouissent sur notre territoire, et pas en les encadrant ou en les orientant. Chacun son métier, nous ne sommes pas spécialistes économistes, et qu'il faut que les chefs d'entreprise soient eux-mêmes acteurs de ce développement.

Ensuite sur la mutualisation, je pense que nous pourrons y revenir sur le rapport que vous avez remis, bien entendu nous attendons que la mutualisation soit plus efficace, permette évidemment de faire plus d'économies. Ce n'est pas encore le cas, nous savons que c'est difficile à mettre en œuvre, c'est pour cela que cette année je ne m'opposerai pas au débat d'orientations budgétaires, je ne voterai pas contre, mais ces différences expliquent que je m'abstiendrai et que je ne partage pas les orientations en totalité.

Monsieur le Président

Merci de votre intervention Madame Brissaud, mais je vous rappelle que sur le débat d'orientations budgétaires il n'y a pas de vote sur le fond. Il y a un double vote : un vote sur le fait que vous avez tous reçu le document et un vote sur le fait que le débat a eu lieu.

Anne BRISSAUD

En Commission des finances, on nous a demandé de voter.

Monsieur le Président

Il n'y a pas de vote sur le fond ; il y a le vote du budget, après.

Anne BRISSAUD

Au moins, vous savez pourquoi je ne suis pas en accord avec tout.

Monsieur le Président

D'accord. Monsieur Revol.

René REVOL

Monsieur le Président, chers collègues, trois points.

Du point de vue général d'abord, sur la Régie de l'eau. Monsieur Larue a posé une question, vous avez vu qu'avec Max Lévi nous avons fait un effort pour que les comptes de la régie de l'eau paraissent également dans ce rapport, quand l'année dernière ils n'y n'étaient pas apparus, vu que la régie a non seulement une autonomie financière comme c'est le cas pour l'assainissement, mais également une personnalité morale qui fait qu'elle est indépendante. Chaque année, nous l'intégrerons dans le rapport.

Par ailleurs, sera fait en Conseil de Métropole un rapport d'information une fois par an. Je vous propose cela Monsieur le Président : qu'une fois par an nous fassions un rapport sur l'état de la Régie de l'eau et de son application.

À ce sujet, pour répondre à Monsieur Larue sur son excellente question, si nous comparons au délégataire comment les choses ont évolué, pour me faire comprendre et pour que la population comprenne bien nous allons raisonner en prix par mètre cube : l'eau potable, mètres cubes hors taxes.

Jusqu'à cette année 2016, nous payions le mètre cube 1,29 euro et nous payions Veolia 1,15 euro. Nous gardions donc 0,14 euro pour l'investissement. Aujourd'hui, tout est intégré à l'intérieur de la Régie. Le coût de fonctionnement de la Régie n'est pas de 1,15 euro, il est de 0,75 euro. Cela nous coûte beaucoup moins cher. Ce qui confirme tout à fait la proposition scandaleuse qu'avait faite Veolia de baisser le prix de 50 %. Nous aurions pu faire payer l'eau 0,75 euro. À partir du moment où l'on fait payer l'eau 0,75 euro il n'y a plus aucun investissement, aucun renouvellement des réseaux, il n'y a pas la possibilité de créer tous les outils nécessaires à l'investissement dans ce domaine et cela aurait été une catastrophe.

Nous avons pris ensemble la décision l'année dernière de baisser le prix de l'eau d'un peu plus de 10 %, nous sommes donc aujourd'hui à un prix au mètre cube de 1,15 euro. Nous avons plus de 0,40 euro consacré à l'investissement sur ce 1,15 euro. Cela nous a permis dès l'année 2016 de multiplier par 2,5 les investissements dans les réseaux d'eau et d'augmenter le taux de rendement dans un certain nombre d'endroits où ils sont particulièrement déficitaires.

Je discute notamment avec les Maires dans les secteurs où il y a beaucoup de réseaux fuyards : nous avons tout un plan d'investissement, important et qui va se poursuivre. Par ailleurs il y a des investissements majeurs, la reprise des châteaux d'eau, je ne détaille pas cela ici. Nous avons les moyens.

Pour l'année 2017, à nouveau nous augmentons et passons de 7 millions d'investissements cette année à 11 millions, parce qu'il ne faut pas y intégrer le paiement de la dette qui est de 13 millions. Nous poursuivrons cet investissement et nous allons le poursuivre à ce niveau pour maintenir finalement l'application du Schéma Directeur d'eau potable adopté en 2013. Nous l'appliquerons et nous avons fait un plan financier : avec le prix de l'eau que nous avons, à conditions extérieures inchangées bien sûr, nous pourrions parfaitement assurer ce Schéma Directeur d'eau potable.

Un véritable gain qui a été réalisé par la Régie ; lorsque nous ferons le bilan nous vous montrerons sur quoi précisément ce gain a pu être obtenu. Il n'a pas été obtenu sur les questions de rémunération des personnels puisqu'ils ont été intégrés avec les mêmes salaires, les mêmes niveaux de compétence. Ils ont été obtenus dans la gestion, dans le fait que nous n'avons pas de frais de structure comme l'on dit dans le charabia des DSP. Étonnamment on peut avoir 20 ou 25 % de frais de structure : c'est une façon déguisée de faire payer le pôle central de l'entreprise par la collectivité. Nous n'avons pas de frais de siège, pas d'impôt sur les sociétés puisque ce n'est pas une société, pas de dividendes à distribuer parce qu'il n'y a pas d'actionnaires. Nous avons une gestion très rigoureuse. Je tiens ici à saluer l'équipe de direction de la régie qui, en étroite collaboration avec les services de la Métropole, assure cette gestion. Nous poursuivrons cet effort d'investissement.

Cela m'amène au deuxième point sur lequel je voulais intervenir. Sur ce débat d'orientations budgétaires il y a un choix, je remercie Max Lévi pour la clarté de sa présentation. On peut comprendre les choix que l'on a à faire. Depuis plusieurs années, nous avons une baisse des dotations de l'État pour les collectivités locales et pour notre entité en particulier. Nationalement, cette baisse a été initiée dans le quinquennat précédent faiblement, elle a été très fortement accentuée dans la première comme dans la deuxième partie de ce quinquennat, pour que tout le monde se sente bien visé. À partir de là, cette baisse a été relativement importante.

Si nous regardons l'évolution nationale du comportement des collectivités locales, y compris de nos collectivités similaires, du type Métropole ou Agglomération, ils ont fait l'arbitrage essentiellement par une diminution de l'investissement. Les collectivités territoriales ont baissé l'investissement parce que la dotation d'État baissait, en gardant un fonctionnement à peu près identique. Au bout d'un moment, naturellement cela a des conséquences dramatiques.

Je salue le choix initial qui est le nôtre, que je partage. C'est pour cela que je voterai non seulement pour ce rapport mais pour le budget, parce que c'est le choix d'un haut niveau d'investissement. C'est une des collectivités qui a maintenu ce choix à ce niveau-là.

Cela a des conséquences extrêmement importantes. Si vous regardez le secteur des travaux publics ou des canalisations que je connais un peu mieux, etc., sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon nous avons une baisse de 25 % du chiffre d'affaires des entreprises, beaucoup de chômage technique, beaucoup d'arrêts de chantiers, beaucoup d'entreprises qui sont obligées d'arrêter. Les conséquences sur l'emploi sont considérables. Nous ne pouvons pas, surtout dans un secteur comme celui de Montpellier ou du Languedoc où les collectivités territoriales ont un poids économique beaucoup plus important que dans une région plus industrielle comme celle de Toulouse, baisser l'investissement sans que cela ait des conséquences dramatiques en termes d'emploi. J'approuve totalement ce choix.

À partir du moment où nous maintenons un haut niveau d'investissement et que les dotations baissent, naturellement il faut voir la question de l'impôt et la question des dépenses. Nous avons décidé, et j'approuve cette décision, de ne pas augmenter le taux d'imposition et de chercher à faire des économies sur nos dépenses. Mais quand on arrive aux économies sur nos dépenses, il faut faire des choix aussi à l'intérieur de ces économies. Là-dessus, il faut voir que nous avons cherché – et je pense que nous sommes beaucoup de Maires à raisonner comme cela – à faire des économies qui ne portent pas atteinte à la qualité du service public de proximité.

Je vois qu'au niveau des médiathèques, au niveau des piscines nous avons mis en place un guichet unique dans les différentes mairies et que nous cherchons à maintenir le service auprès de la population au même niveau d'exigence. Je ne sais pas si nous pourrions le poursuivre toujours comme cela ; en tout cas c'est le choix que nous faisons aujourd'hui. En revanche, nous décidons de faire des économies sur les axes qu'a tracés Max tout à l'heure.

Dans nos communes, nous sommes aussi confrontés à ce type de problème quand il faut, comme dans la mienne, baisser les dépenses de communication de 40 %, baisser les dépenses de festivités de 40 % – mais pas question de toucher à l'école, au social, au lien social. Ce sont des choix qu'il faut faire, des choix politiques. Je m'excuse d'utiliser ce gros mot mais de temps en temps il faudrait peut-être avoir une discussion politique.

Cela me fait une transition sur ma troisième partie, la partie coup de gueule de mon intervention. Max a raison, c'est moi qui lui appris tout à l'heure. Je lis les professions de foi, les programmes, je ne sais pas comment on appelle cela, des candidats à l'élection présidentielle. Il y en a, il faut les saluer, ils ont fait leur programme. Il y en a même qui ont voté pour eux sans lire leur programme. Il y en a qui ont écrit leur programme et qui n'arrivent pas à être candidats et il y en a qui sont candidats et qui n'ont pas écrit leur programme. C'est très compliqué. C'est mon vieux réflexe : je les lis en détail.

J'ai lu un candidat désigné, sa primaire est finie, il a gagné, et il a écrit son programme. Ce n'est pas de la sécurité sociale que je vous parle, c'est du versement transport. Alinéa 4 du passage sur les économies, il est marqué : « *suppression du versement transport* » d'un trait de plume, comme cela. Le versement transport, qu'est-ce que c'est ? Toutes les entreprises de plus de onze salariés (avant c'était neuf mais le Gouvernement actuel l'a fait passer à onze) doivent donner une certaine proportion de leur masse salariale pour le fonctionnement du transport. Ce n'est pas négligeable, cela représente entre 40 % et 60 % du financement du transport, c'est énorme.

En France cela fait 7,5 milliards, sur la Métropole 83 millions d'euros. On enlève 83 millions, on enlève 7,5 milliards, Monsieur Larue, Monsieur Domergue, le problème est réglé. Il n'y a plus de ligne 5, ni 6, ni quoi que ce soit. Il faut diminuer les bus par deux ou alors il faut faire exploser le ticket. Je ne sais pas où l'on s'en sort.

On va dire : « *On va compenser cela avec une hausse de la TVA.* » Tout ce qui doit être compensé avec une hausse de la TVA me fait un peu peur. Deux points de TVA en plus ? D'abord, je vous signale que c'est l'impôt le plus injuste puisque c'est celui qui proportionnellement est payé par tout le monde. Calculez ce que vous dépensez pendant une année comme consommation, mettez 2 % : c'est plus gros que votre impôt sur le revenu. Vous voyez que ce n'est pas négligeable et tout le monde le paye. Ceux qui consacrent l'essentiel de leurs revenus à la consommation, qui n'ont pas les moyens d'épargner, payent beaucoup plus de TVA.

Deuxième solution : cette fois-ci, ce n'est pas le caractère injuste de la TVA, c'est que le Gouvernement fait ce qu'il veut de la TVA. C'est une rentrée non dédiée. Un Gouvernement peut très bien l'utiliser pour les transports ou pas. Il fera ce qu'il veut. Alors que le versement transport est dédié, il est automatiquement dans les caisses du transport.

Pour que tout le monde soit habillé pour l'hiver, j'ai remarqué aussi que d'autres avaient fait cette proposition. Notamment un candidat qui n'a pas encore dit son programme mais qui monte tous les jours dans les sondages a écrit un rapport il y a trois ou quatre ans dans lequel il a dit : « *Il faudrait supprimer le versement transport.* » Comme il n'a pas encore écrit son programme, j'espère qu'il ne mettra pas cela dans son programme. En tout cas, quelles que soient vos étiquettes, vos opinions, vos choix, en tant que collectivité territoriale il faut qu'ensemble nous disions qu'il faut que le transport soit financé.

Il y a des pays où le versement est beaucoup plus important. Les employeurs de Tokyo donnent 700 euros par an à chacun de leurs salariés pour qu'ils puissent être transportés. Derrière, il y a une question sociale du point de vue du coût du transport pour les salariés, et une question écologique du point de vue de la pollution, du réchauffement climatique. Il y a aussi l'intérêt bien compris des entreprises. Je peux vous ressortir des textes des années 50 : le CNPF lui-même disait qu'il fallait qu'il verse pour les transports. À l'époque, il avait un peu de raison et il se disait : « *Il faut que nous financions le transport.* » Soyons unis pour dire : « *Maintenant, le versement transport.* »

Monsieur le Président

Merci Monsieur Revol. Monsieur Dewintre.

Thierry DEWINTRE

Je voudrais intervenir sur un point technique que j'avais déjà vu en Commission des finances. Je voulais attirer votre attention sur l'article 80 de la loi de finances rectificative de 2016 qui est sortie très tardivement, le 26 décembre 2016, qui dispose que soit inséré l'alinéa suivant : « *Les délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés calculé par la CLETC, Commission locale d'évaluation des transferts de charges.* »

Il semble que s'il y a des délibérations concordantes du Conseil communautaire et des Conseils municipaux, cela permet après avis de la CLETC d'arrêter pour chaque commune un montant d'AC correspondant à la part d'investissement, et de l'imputer à la section de l'investissement. Le principe des AC respecte certes la neutralité, mais dans la mesure où il existait une obligation d'imputer la totalité de l'AC pour nos communes en section de fonctionnement, cela pénalisait fortement l'autofinancement et gênait Montpellier, Castelnau ou toutes les communes.

Concernant l'année 2016, il paraît difficile de revenir en arrière. Toutefois pour 2017, il serait intéressant pour nos Communes respectives de prendre ces délibérations en accord avec la Métropole. Cette décision pourra faire l'objet d'une inscription à un budget modificatif pour 2017 et bien entendu, puisque nous en sommes au moment du ROB, c'est le moment d'y penser et d'insister sur ce point. C'est tout simplement technique, Monsieur le Président, chers Conseillers.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Dewintre. Monsieur Rouilleault.

Henri ROUILLEAULT

Merci Monsieur le Président. Comme beaucoup de choses ont été dites, je voudrais limiter mon intervention à trois points, et dire que je voterai ce document d'orientations budgétaires.

Le premier : la question des 30 millions de baisse des dotations est une question importante. J'ai essayé de regarder à quoi nous pouvions la rapporter pour en mesurer l'importance. Cela représente 5 % des recettes consolidées de la Métropole, réelles, hors bien sûr emprunt. Deuxième façon de regarder : cela représente, par rapport aux 113 millions de l'épargne brute consolidée, un peu moins d'un quart, donc quelque part, l'équivalent de 200 millions de possibilités d'emprunt. C'est une pression tout à fait importante.

Je suis moins optimiste que Max sur la suite. J'ai lu comme René Revol le programme du vainqueur de la primaire de droite et j'ai vu qu'il y avait 100 milliards prévus d'économies, à prélever sur l'État, la sécurité sociale et les collectivités locales. Je m'attends peu à des cadeaux de ce point de vue-là et en tout cas au minimum quelque chose qui tournerait autour de la stabilité.

Deuxième point : la dette. La dette est importante, comme Max l'a dit tout à l'heure, 958 millions, presque 1 milliard d'euros, avec un taux moyen de dette de 2,6. C'est tout à fait important et les menaces sont aujourd'hui à la hausse. Il faut savoir qu'avec la politique tout à fait déraisonnable du Président Trump aux États-Unis, nous sommes menacés d'une hausse des taux d'intérêt. Un ou deux points de taux d'intérêt progressivement, cela représente pour une Métropole comme la nôtre 10 ou 20 millions en quelques années. Il y a une part de taux fixe et une part de taux variable, cela vient progressivement. De ce point de vue, c'est bien qu'il y ait un désendettement amorcé et je pense qu'il faut se fixer comme objectif d'essayer, dans ce contexte de baisse des taux, d'avoir un désendettement qui continue.

C'est ma troisième remarque : il y a une espèce de triangle compliqué à résoudre : maintenir les taux d'imposition premièrement, deuxièmement continuer d'investir sur le transport parce qu'une agglomération en croissance doit investir sur le transport, et troisièmement avoir aussi un certain nombre d'autres investissements.

C'est un triangle très difficile à tenir et je pense qu'il y a trois façons de le tenir. Une première est de maîtriser plus que par le passé les dépenses de fonctionnement.

Une deuxième est d'investir mieux. Je pense par exemple que la ligne 6 qui nous concerne beaucoup à Castelnau, puisqu'elle part de Sablassou pour aller jusqu'au centre-ville, il faudra la faire en bus en site propre et pas en tramway ; le bus en site propre coûte moins cher que le tram. Il faut investir mieux.

Troisièmement, il faut étaler dans le temps un certain nombre d'investissements. C'est ce qui a été fait pour partie pour la ligne 5 qui va se faire par morceaux. Je pense également que les questions d'investissements sportifs devront être vues, lorsqu'il s'agit de très gros investissements, avec une grande prudence. Je vous signale que sur le tableau qui figure page 27, dans lequel il y a des perspectives d'investissement importantes, il n'y a pas le stade. C'est important d'avoir cela en tête. Il faut de ce point de vue être prudents sur un certain nombre d'investissements.

Monsieur le Président

Je partage votre analyse du début jusqu'à la fin. Je voudrais seulement vous donner un petit chiffre. Une pétition s'est mise en ligne contre le stade. Ce sont les Verts qui sont à l'origine de cela et qui ont fait une grande manifestation devant la Mosson ; ils étaient quatre. Ils sont contre le fait que le stade de la Mosson

parte de la Paillade. J'en déduis qu'ils sont pour le fait que le stade de la Mosson reste en terrain inondable. Déjà, c'est un peu contradictoire.

Deuxième point : ils ont fait signer une pétition en ligne depuis quinze jours ou trois semaines, 300 personnes ont signé. On ne peut pas dire qu'il y ait foule. Ce n'est pas grave, il faut bien que les gens s'expriment !

Je vais donner la parole à Max Lévida pour faire une série de réponses puis je ferai voter sur deux principes et nous prendrons acte du débat, c'est-à-dire un, vous avez eu les documents, deux, il y a eu un débat, et nous prendrons acte ensuite du débat. Monsieur Larue, avant Monsieur Lévida vous vouliez dire un mot ?

Alex LARUE

Sur le boulevard urbain par rapport à la concession ASF, je suis désolé, je n'étais pas au courant, qu'est-ce que cela implique en pratique ? Cela veut-il dire que le boulevard urbain sera payant ?

Monsieur le Président

Pas du tout.

Alex LARUE

C'est une question. Quel est le deal avec ASF ? C'est mon côté extrême gauche que je dois à Monsieur Revol, j'ai du mal à croire que les ASF acceptent.

Monsieur le Président

C'est un contrat qui va jusqu'en 2032.

Alex LARUE

La contrepartie du contrat, juste pour comprendre ?

Monsieur le Président

ASF a en gestion le boulevard urbain. Il n'y aura pas de coûts induits liés à ce boulevard urbain ?

Monsieur le Président

Même mieux, me souffle Monsieur Fina. Nous allons desservir Saint Jean de Védas gratuitement alors qu'aujourd'hui c'est payant. Mais je vais aller plus loin.

Alex LARUE

Ce contrat a-t-il déjà été signé ? C'est une question.

Monsieur le Président

Je vous réponds oui. En revanche, au-delà de 2032 se pose la question de la gestion.

Alex LARUE

Nous en reparlerons en 2032.

Monsieur le Président

Inch'allah ! En 2032 se pose la question ; il faut qu'il y ait une entente partagée entre la Métropole et le Département. Nous en avons déjà discuté avec Monsieur Mesquida.

Alex LARUE

Monsieur Mesquida, je vous rappelle, proposait de prendre cela à sa charge. C'est pour cela que je ne comprends pas la logique. C'est une défaillance intellectuelle de ma part sûrement. Merci.

Monsieur le Président

Monsieur Lévida.

Max LÉVITA

Juste quelques points. Monsieur Domergue me pose une question puis s'en va, cela me paraît curieux comme fonctionnement, mais je ne comprends jamais très bien.

Premièrement, concernant l'absentéisme, dans le rapport...

Monsieur le Président

Cela tombe bien !

Max LÉVITA

Oui, cela tombe bien. Concernant l'absentéisme, dans le rapport – Monsieur Domergue a eu l'amabilité de dire que c'était un très bon rapport –, je vous renvoie à la page 40, il est dit à la fin du paragraphe : « *Afin de partager les conclusions du rapport Laurent et de proposer des pistes d'évolution dans les mois à venir, la Métropole a initié un chantier de dialogue social avec les organisations syndicales concernant le temps de travail puisque nous sommes à 1 537 heures, loin des 1 607 heures, premièrement, et deuxièmement concernant l'absentéisme.* » Nous sommes conscients de la situation dans laquelle nous sommes. Nous n'allons pas en changer par une simple décision.

Sur les autres points, Monsieur Domergue fait des remarques de forme. C'est toujours compliqué, les trente Maires sont d'accord avec ce point, de faire la distinction entre un débat d'orientations budgétaires et le budget lui-même. Le débat, on débat. Le budget, vous aurez toutes les précisions données.

Monsieur Larue n'a pas posé de question donc je ne réponds pas. Simplement, chaque fois qu'un palmarès est désastreux pour la ville on le cite, et quand c'est bon, on ne le cite pas. Moi je cite les bons, vous citez les mauvais, il y a une répartition des tâches.

Alex LARUE

Intervention inaudible.

Monsieur le Président

En plus je vais vous donner une règle d'or, Monsieur Larue.

Monsieur le Président

Il ne faut pas taper sur la Ville et il ne faut jamais taper sur son Maire, je vais vous expliquer pourquoi. Le Maire fait les mariages, les baptêmes, il est présent aux naissances, aux enterrements, auprès des familles. Chaque fois que vous y touchez, vous écorchez la sensibilité des familles de Montpellier. Vous ne pouvez pas attaquer un Maire. Attaquez l'aspect politique des choses, par exemple faites une proposition. Vous dites : « *On ne va plus faire la ligne 5 par exemple, et l'on va faire un téléphérique qui va de là à là.* » Cela, c'est une proposition. Mais si vous attaquez en permanence le Maire de la Commune, vous allez vous mettre tous les Montpelliérains à dos. Ne faites pas comme cela ! Cela ne marche pas.

Max LÉVITA

Concernant l'intervention de Madame Brissaud, nous ne sommes pas d'accord sur le plan politique. Je voulais simplement dire deux points.

Monsieur le Président

Monsieur Lévit, elle a beaucoup évolué !

Max LÉVITA

Je ne le discute pas. Elle est là, merci Madame de rester. Concernant le stationnement, je pense que vous faites une erreur de conception. Le stationnement est un service qui sera offert par la Métropole à un certain prix bien sûr. Nous verrons la qualité de ce service. Je ne peux pas en préjuger mais je pense que ce sera un excellent service. C'est à la charge de Madame Santarelli, je l'accompagnerai, je la soutiendrai, nous offrirons un excellent service.

Monsieur le Président

Nous nous calquons sur Madame Hidalgo. La capitale ! Madame Hidalgo a mis en DSP le stationnement à Paris. Elle a expliqué pourquoi. Nous, avec modestie, nous nous glissons dans l'ombre de Paris, la capitale.

Max LÉVITA

Nous faisons mieux, Monsieur le Président. Madame Hidalgo le présente comme une opération contre les automobilistes. Nous ne la présentons pas du tout comme cela, n'est-ce pas Marie-Hélène ? Nous offrirons un service, nous espérons – nous allons travailler pour cela –, de qualité.

Un point sur lequel je vous donne raison Madame Brissaud, c'est la politique envers les entreprises. Nous sommes à un moment charnière. Cette compétence économique est de l'ordre de la Région, de la compétence de la Région. La Région est en train de mettre cette politique en place, Madame Chantal Marion est en train d'essayer d'accompagner. Nous ne sommes pas en guerre avec la Région, nous attendons que cette politique soit précise pour que nous puissions nous y glisser.

Je remercie mon collègue Revol de son appui concernant le versement transport. J'ajoute – Monsieur Rouilleault a raison – qu'il y a 100 milliards d'euros d'économies pour le même candidat, nous les aurons atteints. Comme nous sommes à 178 millions, je crains que la facture n'augmente avec les résultats.

Dernier point qu'a relevé notre collègue Monsieur Dewintre : nous avons vu cette décision. Je vous indique immédiatement, mon cher collègue : si nous le faisons sur le passé la situation pour la Métropole c'est la catastrophe. Ce sera avantageux en revanche pour nos Communes. Nous sommes en train de regarder juridi-

quement si c'est rétroactif. J'espère pour la Métropole que ce n'est pas rétroactif. Bien sûr que pour les dépenses à venir, en particulier pour les aires des gens du voyage, cela a été intégré et nous ferons les communications en tenant compte des deux.

Au total, Monsieur Domergue a raison même s'il est parti, c'est sûr que nous devons être extrêmement vigilants. Mais dans la salle il y a 31 Maires en vous comptant, Monsieur le Président, tous extrêmement vigilants, extrêmement anxieux devant les nuages qui sont autour de nos têtes. Je n'y suis pour rien, ce n'est pas moi qui les ai créés. Ils y sont. Je sais bien, dans le conte d'Andersen il ne faut pas dire que le roi est nu. Ils y sont, nous ferons avec dans la mesure de nos moyens.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Lévit. Je vous propose de voter sur la première proposition, celle qui consiste à affirmer que vous avez bien reçu le document. C'est formel. Y a-t-il des votes contraires ? Des abstentions ?

Deuxième vote formel sur le fait qu'il y a bien eu un débat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous demande de prendre acte du fait que nous avons débattu pour le débat d'orientations budgétaires pour le budget 2017 de Montpellier Méditerranée Métropole et je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 5 : HORS COMMISSION – SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA METRO-POLE ET DE SES 31 COMMUNES – BILAN D'ETAPE 2016 ET PERSPECTIVES

M. T. BREYSSE sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à Mme I. GUIRAUD.

M. J-F. AUDRIN sort définitivement de séance.

M. L. JAOUL, M. A. LARUE, Mme M-H. SANTARELLI sortent de séance.

Monsieur le Président

Je passe la parole pour l'affaire 5 à Monsieur Pierre Bonnal, Vice-Président en charge du personnel, pour le schéma de mutualisation de la Métropole et de ses 31 Communes, et le bilan d'étape 2016 et ses perspectives. Pierre Bonnal.

Pierre BONNAL

Nous allons faire d'abord un grand bond en arrière au 17 décembre 2015. C'est le jour où nous avons adopté le schéma de mutualisation des 31 communes. J'espère que depuis le 15 décembre vous avez eu le temps de le lire. Il faut le lire.

Hier, Monsieur le Président, en fin de discours vous nous avez rappelé Georges Frêche. Moi, je me suis rappelé une citation qu'il nous faisait souvent. C'était Confucius, bien sûr ! « *Quand le sage montre la Lune, l'imbécile regarde le doigt.* » Je ne dirais pas que c'est la lune, ce schéma de mutualisation, mais c'est d'abord un énorme travail de réflexion au cours de réunions, d'échanges, de tous les moyens d'échange entre l'encadrement de la Métropole et les encadrements des Communes. C'est ce qui est très important à retenir : c'est un schéma de mutualisation. À mes yeux, de ce qui peut m'en remonter – mais je suis toujours optimiste –, c'est véritablement un travail de convergence (les DGS, les Directeurs de la communication et du protocole sur la Ville par exemple, sur la Métropole).

Sur les économies, tout le monde nous pose la question : « *Mais on gagne quoi avec la Métropole ?* » Voilà : nous avons gagné deux fois le salaire de Monsieur Finat. Il n'écoute pas mais ce n'est pas bien grave.

N'est-ce pas ? Nous sommes d'accord. C'est l'exemple type, je pense celui que nous pouvons citer en premier. Il n'y a qu'un seul DGS pour la Ville et pour la Métropole. C'est pareil pour le protocole, c'est pareil pour la communication, et c'est en train de se poursuivre.

Il y a eu aussi, chers collègues Maires, la mise en place de la coopérative de services pour les Communes. Cela a été fait en 2016, cela avance peu à peu. Il faut savoir là aussi donner du temps au temps. C'est coconstruit. L'idée est véritablement d'avoir mis cela en place d'ici la fin du mandat. C'est toujours le volontariat. Personne n'a un pistolet sur la tempe pour lui dire de venir. Volontariat des Communes, il faut rester souples et véritablement évolutifs dans le temps. On écoute et on en avance ensemble.

Aujourd'hui – vous avez le détail dans le document que vous avez trouvé sur vos tables –, il y a 27 projets de coopération entre la Métropole, la Ville centre et nous. Quinze actions existantes sont déjà bien avancées. Vous avez le détail, je vous y renvoie. Douze nouveaux projets de coopération sont en train de démarrer :

- sur l'informatique – ne me dites pas que nous n'en avons pas besoin dans les communes –,
- sur la culture, peu à peu c'est en train de monter, nous avons eu une expérience récente avec Castelnaud (quand je dis « nous », c'est le Maire du Crès qui parle),
- sur la gestion des risques, c'est le travail des RH,
- sur l'accessibilité – je ne sais pas où nous en sommes dans vos communes, nous avons bien besoin de travailler ensemble ;
- sur les aménagements, sur le foncier, Stéphanie va en parler tout à l'heure, cela avance.

Pour 2016, il a fallu un peu de temps. Nous vous avons écrit au mois de mars, un questionnaire a été adressé aux 31 Communes. Je reconnais que 21 ont répondu, une dizaine n'a pas répondu. L'objectif était d'avoir le recensement le plus précis possible de ce que vous attendiez, en particulier vis-à-vis des douze premières actions. Depuis juin, 27 équipes projet travaillent ensemble sur tous ces projets-là : des cadres communaux, des cadres de la Métropole, des cadres de la Ville de Montpellier. Une plate-forme collaborative accueille plus de 100 membres. Cela fait du monde, de la matière grise. Plus de quarante réunions des équipes de projets se sont déjà tenues pour lancer des actions, établir l'état des lieux d'abord, toujours savoir où nous en sommes avant de savoir où nous allons. La mise en place d'un cursus de formation, la méthode projet – un projet se mène avec méthode. Il faut que tous nos encadrants, tous les gens qui sont là, que vous avez accepté d'envoyer, apprennent à travailler ensemble et à monter un projet de la même façon.

Depuis septembre, nous réfléchissons à ce que pourront être les bilans d'étape. Vous en avez un premier aujourd'hui. Sur ces fameuses douze actions nouvelles, dix ont concrètement démarré. Je constate que la culture intercommunale avance. Elle se partage de plus en plus dans la coanimation. Je le vois parce que je parle quand même pas mal avec l'encadrement de la maison et j'ai, vous me l'accorderez, un certain nombre de cadres de la Ville du Crès qui travaillent dans ces projets. Ils sont assez enchantés de travailler là-dedans et surtout des retours qu'ils en ont.

Nous savons plus cerner les besoins locaux. Je pense que ce rapprochement encore une fois avec les équipes projet nous permet d'avancer beaucoup plus vite. Ils se sont rendu compte que nous avons tous une offre de services supplémentaire pour toutes les communes. L'accès aux plates-formes informatiques, le développement de l'offre culturelle, la participation croissante aux groupements d'achat, les accès à de nouvelles formations mutualisées pour les agents communaux, il y a un manque, j'en dirai un mot tout à l'heure, que nous arrivons peu à peu à combler. L'informatique, à titre d'exemple, est un sujet complexe. Avons-nous les moyens dans les communes de générer, de travailler, de réfléchir, de modifier nos systèmes informatiques ? En ce qui me concerne, je réponds non.

C'est vrai, cela ne se traduit pas immédiatement par des économies budgétaires, Max, mais j'ai bon espoir, nous y arriverons. Le jour où nous passerons un marché pour 250 ordinateurs, nous les paierons certainement moins cher que si nous en achetions dix, c'est l'exemple type.

Après, nous nous rendons compte qu'il y a des demandes qui montent, des participants. La demande unanime est d'avoir une structuration de réseau thématique. Les gens ont besoin d'échanger leurs expériences, leurs connaissances. Ils ont besoin de cet apport d'expertise de la Métropole et de la Ville de Montpellier. L'exemple type est celui que naturellement je vois de plus près : le réseau RH. Quatre communes organisent actuellement pour le compte des autres un plan de formation et de réflexion qu'ils valideront ensemble. La prochaine réunion doit se tenir au mois de mars. Je vous prie de croire que cela va très bien.

Nous avons parlé tout à l'heure de la durée du travail, de l'absentéisme. La durée du travail, c'est « légal », c'est un problème qui nous concerne tous. Mon souhait, mon vœu est véritablement que nous arrivions tous ensemble à monter vers ce qui est aujourd'hui la durée légale en nombre d'heures, combien elle sera selon ce qui va se passer, comme tu l'as dit tout à l'heure concernant les perspectives électorales. Je ne sais pas.

Aujourd'hui, force est de constater que nous avons tous ce besoin-là. Moi, je souhaite véritablement qu'au niveau des 31 Communes nous avancions ensemble. C'est l'objet du groupe de réflexion. Il réfléchit également sur l'absentéisme. Monsieur Larue est parti, c'est embêtant. L'absentéisme, nous ne laissons pas cela de côté. Nous n'ignorons pas que l'absentéisme est ce qu'il est. Le petit absentéisme est celui que nous avons le plus de mal à combattre, et vous le savez aussi.

Je reviens sur les formations thématiques. Aujourd'hui, 68 agents des Communes sont inscrits à ce type de formation – ce n'est qu'un début. Il va falloir continuer à évoluer, je m'arrêterai là, sur 2017, sur d'autres besoins qui sont apparus petit à petit. La politique agroécologique, nous en avons tous besoin. Nous ne savons pas trop ce que c'est. Il faut y réfléchir ensemble. Nous avons parlé de restauration collective, circuits courts, accompagnement dans l'élaboration d'un cahier des charges, toutes ces choses-là. L'Ecométropole sera portée par l'Ecolothèque de Saint Jean de Védas, à destination des Communes. Oui, nous manquons de formateurs, d'explications, nous ne savons pas trop comment former nos formateurs qui interviennent sur le temps périscolaire, en ALSH. C'est un sacré projet également.

Il y a des projets en matière de cohésion sociale, ma chère collègue, et de coopération en matière d'emploi. À titre d'exemple, Le Crès va y travailler avec Castelnaud, cela devrait démarrer. Des nouveaux groupes de travail, il y en aura.

Il faudra quand même je pense, dès cette année, avoir un système d'évaluation de tous ces projets-là. Se poser la question : est-ce que nous continuons, est-ce que nous ne continuons pas ? Je ne sais pas si nous ne le déciderons ici mais en tout état de cause vous serez, mes chers collègues, bien informés là-dessus. Il faudra sortir, Max, des indicateurs financiers sur tous ces projets. Nous réfléchissons au long terme. Je l'ai dit tout à l'heure avec l'affaire de Confucius : nous sommes véritablement sur deux, trois, quatre ou cinq ans. C'est pour cela, je crois, que cela concerne nos cadres et nos collaborateurs : ils bâtissent la future Métropole, celle qui sera efficace, qui sera en place d'ici cinq à six ans, dix ans peut-être je ne sais pas, mais nous sommes véritablement dans le futur. Nous sommes dans la lune. S'il y a des questions sur tous les projets, je suis prêt à y répondre.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Bonnal, merci Pierre. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Dardé.

Catherine DARDE

Je vois qu'il n'y a pas grand monde qui voudrait intervenir mais je voudrais appuyer ce que vient de dire Pierre Bonnal. Je vais faire un peu de validation personnelle de nos quatre Communes. Nous avons depuis quelques années travaillé ensemble sur la création d'une aire d'accueil des gens du voyage. C'est peut-être cela qui nous a prédisposé à essayer de voir l'intérêt de travailler ensemble en intercommunalités.

Je crois que dans le rapport de Pierre, un grand nombre de pistes nous intéressent les uns et les autres en tant que Communes. Cette dynamique de coopération passe par l'échange d'idées, après par le partage de pratiques, et peut aller plus loin, jusqu'à la mutualisation, mais c'est à la demande de chacune des Communes. C'est comme tu l'as dit, Pierre, une évolution de notre Métropole qui nous permet de construire ensemble des réponses adaptées aux besoins de chacun des habitants de nos communes, en respectant les spécificités, mais qui nous permet de mieux répondre ensemble, qui nous permet aussi de travailler sur l'égalité des moyens et des chances des habitants de nos communes. Je parle uniquement en niveau social : l'échange de pratiques, l'échange d'expériences nous permet aussi d'apporter ensemble des réponses harmonisées d'une Commune à l'autre, et qui font partie de l'égalité sur nos territoires.

Je pense que nous sommes tous prêts à avancer dans ce sens. En tout cas, la Commune de Castelnau est prête à avancer dans ce sens. Je pense que nous allons reprendre prochainement les débats, les échanges sur la cohésion sociale où nous avons des pratiques à partager et des choses à faire ensemble. Voilà ce que je voulais dire, merci.

Monsieur le Président

Merci Madame Dardé. Qui demande à s'exprimer ? Monsieur Revol.

René REVOL

Très rapidement : ce travail, tous ceux qui ne l'ont pas lu en détail je vous invite à le lire. C'est le résultat, comme l'a expliqué Pierre, extrêmement détaillé du travail entre les services de la Métropole et les services de chaque commune. Ce qui est remonté au niveau des services de la commune, et je sais que dans d'autres communes c'est pareil, c'est qu'il y a eu vraiment une écoute, une recherche, un travail de fond, et que nous arrivions à mutualiser.

Il faut aussi saluer le fait que dans l'Agglomération précédente, ce travail avait commencé mais n'était pas obligatoire. Là il est obligatoire. Maintenant j'ai une petite question technique à poser. Au début nous avons un coefficient de mutualisation. Je ne sais pas bien comment il se calcule, ce coefficient de mutualisation, je n'ai pas trouvé, mais il commande la dotation globale de fonctionnement. Si nous avons un mauvais coefficient de mutualisation, notre DGF peut baisser. Cela, je l'ai compris. J'espère que notre coefficient va être bon. Là, nous avons fait un travail et cela aura un effet sur le fait que notre DGF ne baissera pas par rapport à la dotation normale. Il y a un vrai enjeu financier pour la collectivité d'avoir un bon coefficient de mutualisation.

Il y a une troisième remarque. Je vais dans le même sens que Madame Dardé, qui veut développer la cohésion sociale comme un champ de mutualisation sur la base du volontariat. Je me fais l'écho des Maires de l'arc Ouest et de tous ceux qui sont à l'Ouest, qui ont organisé hier soir une réunion où les élus et les services de la Métropole, les services de chaque Commune étaient représentés. Nous avons décidé de nous occuper ensemble de l'emploi. C'est basé sur le volontariat. Nous faisons ensemble une coopération de l'action emploi menée dans chaque commune et nous la mettons au service de la Métropole. Je pense que cette action qui part de l'initiative peut être très positive.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Revol. Madame Touzard. Qui a demandé la parole ? Je vais noter. Madame Touzard, Monsieur Caizergues.

Isabelle TOUZARD

Bonsoir à tous. Très rapidement, simplement pour témoigner du fait que pour une petite commune comme Murviel – et elles sont nombreuses dans la Métropole je pense –, c'est vraiment un point très fort, ce schéma de mutualisation. C'est donnant-donnant. Même si pour nous la DGS ou des membres des services s'investissent, nous pourrions le voir ainsi à court terme comme du travail en plus, mais je pense que cet investissement est très important et nous nous y retrouvons vraiment. Notamment j'en ai parlé avec Bernard Travier sur le thème de la culture : sur des sujets comme ceux-là, en dehors de ce cadre nous pourrions difficilement avancer. Vraiment, merci beaucoup pour ce travail qui est fait, et merci surtout aux services parce que je sais que c'est beaucoup de travail derrière.

Monsieur le Président

Merci Madame Touzard.

Pierre BONNAL

Cela marche bien. Le premier spectacle au Crès est rempli, et Castelnaud se remplit au fur et à mesure.

Monsieur le Président

Monsieur Caizergues.

Roger CAIZERGUES

Je voudrais ajouter qu'au-delà de ce qui figure dans ce document, il y a sur le terrain la volonté politique d'un certain nombre de Maires de travailler ensemble, et qui le font déjà. Je citerai notamment dans le domaine de la culture, pour le secteur de l'arc Ouest, le travail fait avec les jeunes notamment, et d'autres partenariats qui se mettent en place. Peut-être faudra-t-il à un certain moment recenser aussi ce qui se fait à l'initiative des Communes qui avancent dans ce cadre-là.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Caizergues.

Pierre BONNAL

Qu'est-ce que tu veux que je te réponde ? Fais-le remonter. Écris-le, dis-le, chante-le !

Roger CAIZERGUES

Encore une fois, ce n'était pas une critique. C'était pour ajouter à ce qui se fait, qu'il existe aussi sur le terrain et notamment avec les jeunes un travail avec la Métropole. Nous avons toute une action conduite dans ce domaine-là avec la Métropole. Mais encore une fois, ce n'était pas une critique. Au contraire.

Monsieur le Président

Je ne l'ai pas pris comme une critique, Monsieur Caizergues, pas du tout. Simplement je voulais remercier tous les Maires pour le travail fait, le Vice-Président Pierre Bonnal, les services de la Métropole. Je voulais remercier les élus des communes impliqués dans les Commissions parce que c'est de là que les choses partent. Les gens sont en contact et se connaissent mieux. Je voudrais remercier Monsieur Fina et les DGS de chacune

des 31 communes. Là aussi, un travail de fond se fait avec les administrations. C'est vraiment un travail transversal qui a pu donner ce document et créer des mutualisations fécondes.

Je mets aux voix le rapport de Pierre Bonnal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 6 : HORS COMMISSION – CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PATINOIRE VEGAPOLIS A MONTPELLIER – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme M-H. SANTARELLI entre en séance.

M. E. PENSO et M. G. PASTOR sortent définitivement de séance.

M. J. RAYMOND, M. B. TRAVIER, M. J-L. COUSQUER et M. P. BONNAL sortent de séance.

Monsieur le Président

Affaire numéro 6, il s'agit là du contrat de délégation de service public de la patinoire Vegapolis à Montpellier, autorisation de signature. Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 7 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. L. JAUL, M. J. RAYMOND, M. B. TRAVIER, M. J-L. COUSQUER, M. P. BONNAL et M. A. LARUE entrent en séance.

Mme I. GIANIEL sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à Mme C. DONADA.

Monsieur le Président

Affaire 7 : développement et aménagement durable du territoire, il s'agit de l'approbation du projet de territoire de Montpellier Métropole Territoires. Vous avez le rapport modifié sur votre table. La parole est à Stéphanie Jannin, Vice-Présidente.

Stéphanie JANNIN

Monsieur le Président, chers collègues, nous avons tout au long de ce mandat à réviser la plupart des documents de planification qui ont des conséquences directes sur l'aménagement du territoire, qu'il s'agisse de la grande échelle du territoire métropolitain, sur les questions par exemple d'infrastructures, de préservation des espaces naturels, de développement de l'agroécologie, de la protection hydraulique, etc., tout autant que sur l'échelle communale avec par exemple les questions du logement, le logement social, quelle quantité, à quel endroit, les dynamiques commerciales, les équipements et surtout la préservation des identités communales.

Ces documents que nous avons à réviser tout au long du mandat sont le SCoT, le schéma de cohérence territoriale, le PDU, le Plan de Déplacement Urbain, le Plan Climat, le Plan Local de l'Habitat, et bien sûr la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal.

Vous avez souhaité, Monsieur le Président, engager une démarche innovante de concertation et de coconstruction avec les élus de la Métropole, au premier rang desquels les Maires, et cela dans le Pacte de Confiance des Maires, pour anticiper ces grandes évolutions. Je vous remercie de Monsieur le Président de m'avoir confié le pilotage de cette démarche. Nous l'avons appelé Montpellier Métropole Territoires. Cette démarche

n'est pas obligatoire. Il ne s'agit pas d'une demande de planification opposable, mais bien d'un choix délibéré de rassembler autour de la table des élus d'un territoire pour imaginer et construire l'avenir, pour fixer un cap.

Si je devais résumer cette démarche en une phrase, je dirais que son objectif est de dégager les grandes valeurs que les élus ont en commun sur la question de l'aménagement du territoire, notamment la question majeure de l'adaptation au changement climatique, peu explorée jusque-là et qui reste sans doute le grand défi de notre génération pour le XXI^e siècle.

Nous partons de l'observation que nous avons un équilibre très subtil sur notre territoire métropolitain entre une ville centre, des villes, des villages, le tout imbriqué dans des espaces naturels exceptionnels. C'est sans doute cet équilibre qu'il faut préserver à long terme car il fait l'identité de notre territoire, mais il est aussi un facteur structurant de notre qualité de vie et de cet art de vivre que nous cultivons.

À terme, toutes les grandes villes, toutes les grandes métropoles auront le même niveau d'infrastructure. Tout le monde aura gare TGV, aéroport et autres infrastructures. Ce qui va faire la différence c'est autre chose. Chez nous, c'est sans doute cet art de vivre, cette proximité aux grands espaces naturels remarquables autour desquels nous nous organisons, sans pour autant laisser de côté notre dynamisme et notre attractivité.

Ces valeurs partagées ont vocation à irriguer l'ensemble des documents de planification, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale ou le PLU intercommunal sur lesquels nous travaillons déjà, dans une démarche globale et cohérente qui permette à la fois de dégager un projet métropolitain fort tout en mettant en avant les identités communales et la diversité des paysages ruraux ou urbains qui composent notre grand territoire, ce que nous avons appelé la « métropole des villages ».

Pour la conception du projet de territoires, la Métropole s'est appuyée sur une équipe pluridisciplinaire recouvrant les champs de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le paysage, l'environnement, l'économie territoriale, la sociologie, la programmation urbaine et les mobilités. Suite à une consultation nationale d'équipes pluridisciplinaires, un groupement mandaté par l'agence d'architecture et d'urbanisme François Leclercq a ainsi été retenu en octobre 2015 et a accompagné l'ensemble de la démarche sous le pilotage de Lucille Gréco, de l'agence Leclercq.

Le groupement a été encadré par les services d'Yves Nurit et ses équipes, en particulier Caroline Friol, Fabien Hance et Vincent Meyer que je remercie pour leur engagement. Un comité de pilotage a été instauré pour l'élaboration de ce projet avec la Vice-Présidente en charge du développement économique Chantal Marion, la Vice-Présidente en charge de l'agroécologie et de l'alimentation et Maire de Murviel-lès-Montpellier Isabelle Touzard, la Vice-Présidente en charge de la prévention des risques majeurs et Maire de Saint-Drézéry Jackie Galabrun-Boulbes, et le Vice-Président en charge du logement et Maire de Villeneuve-lès-Maguelone Noël Ségura.

Je les remercie particulièrement pour leur implication sur ce dossier et l'enrichissement que leur regard a pu apporter sur ce travail, notamment sur la traduction aux niveaux géographique, environnemental et urbain des sept piliers stratégiques de développement de Montpellier Méditerranée Métropole.

La démarche Montpellier Métropole Territoires s'est basée sur un travail de concertation et de coconstruction réalisé autour de nombreux ateliers – plus d'une vingtaine en moins d'un an – dans les six secteurs du SCoT, dans les villages, avec les Maires et les élus et leurs services.

Je tiens à remercier très sincèrement les élus et les Maires en particulier qui, par leur présence assidue et leur engagement sur le sujet, ont permis de donner à cette démarche tout son sens et toute sa richesse, pour un projet qui ne soit pas hors-sol mais qui se base bel et bien sur l'expertise de chaque territoire, de chaque commune. Ils ont donné beaucoup de temps, comme nous le voyons sur ces photos, les pieds dans la terre et la tête dans les étoiles.

Je remercie aussi les Maires qui avaient été impliqués dans le SCoT numéro 1, qui ont pu par leur expérience nous donner un éclairage spécifique et permettre un projet non pas en rupture mais qui permet d'aller plus loin.

La démarche Montpellier Métropole territoires a également fait l'objet d'un travail du Conseil de développement. Je les remercie aussi au travers de leur Présidente Katia Vidic pour la richesse de leur contribution que nous avons intégrée à nos conclusions, notamment sur les questions climatiques, sur l'interface ville/nature, sur les questions de mobilité, de convivialité, ou encore d'attractivité.

Le point de départ de cette démarche Montpellier Métropole territoires est de constater que nous avons de grandes caractéristiques. Tout d'abord une croissance démographique importante, qui se tasse un peu, mais dont le phénomène à retenir reste qu'elle est importante et une des plus importantes de France.

Nous avons également un territoire particulièrement vulnérable au changement climatique, et nous avons donc un véritable défi à relever pour l'adapter. Et puis, nous avons une biodiversité exceptionnelle qui est une richesse de premier plan pour tous les habitants et un territoire naturel aux portes de la ville qui participe à notre qualité de vie, grandement.

Nous avons basé cette démarche sur trois objectifs fondamentaux et sur une feuille de route que vous m'avez donnée, Monsieur le Président.

Tout d'abord, préserver et valoriser deux tiers des espaces naturels agricoles à moyen long terme, donc contenir sur seulement un tiers du territoire tous nos besoins en développement, qu'il s'agisse de besoins en logement, en équipement, en infrastructure, en développement économique.

Nous avons aussi l'ambition de conserver une métropole accessible, avec une offre de logements accessibles à tous, donc d'éviter le phénomène des capitales qui fait que plus on s'éloigne, moins on a de moyens et plus on doit s'éloigner du centre-ville, de la ville centre ou de la Métropole. Nous souhaitons conserver une métropole accessible, avoir une palette d'offre de logements très large et qui s'adresse à tous, notamment aux ménages lorsqu'ils réalisent leur première acquisition immobilière.

Nous avons également comme troisième objectif fondamental de favoriser le développement économique dans toute sa diversité, et nous devons mettre en avant ce développement économique. Cela ne veut pas dire que nous laissons de côté la question du logement, mais la question du logement avait été particulièrement traitée et abordée dans le SCoT numéro 1, dans le Schéma de Cohérence Territoriale. Nous avons pu observer, avec ma collègue Chantal Marion, qu'il fallait maintenant résolument mettre une orientation forte sur le développement économique, notamment dans la question de la stratégie foncière.

Nous avons utilisé le credo d'une métropole méditerranéenne à 360 degrés, qui évidemment se place dans le contexte d'une grande Région qui existe avec deux métropoles importantes : Toulouse et Montpellier. La spécificité que nous avons à Montpellier est bien d'être dans cet entre-deux, entre un arrière-pays très dynamique et une ouverture sur la Méditerranée, sur l'arc méditerranéen. Nous souhaitons tirer parti de ce double positionnement, ce qui est également une stratégie différenciante vis-à-vis de Toulouse – non pas en opposition mais en distinction. Nous devons tirer parti de cette localisation très stratégique en bordure de la Méditerranée. Nous sommes vraiment le cœur battant de la façade méditerranéenne de cette grande Région.

En ce qui concerne les figures de développement, l'objet de ce travail est aussi de replacer la Métropole et Montpellier dans son territoire naturel du Pic Saint-Loup à la mer et de Lunel à Sète, en prenant acte de cet axe de développement très important, linéaire, qui se situe le long des voies ferrées, de l'autoroute A9 dédoublée, qui reste le lieu de la ville intense et qui rejoint Lunel à Sète en passant par notre métropole. Pour inscrire le projet de territoire dans les dynamiques d'une métropole, de fait nous souhaitons aussi l'appuyer sur ce

réseau de villes qui l'entourent, et en lien direct avec ce grand amphithéâtre vert qui est notre arrière-pays, aux portes du Pic Saint-Loup, au-delà des Cévennes et des hauts cantons.

Ce projet, il faut le penser en fonction d'un environnement plus large que ses strictes limites administratives. Sur les questions essentielles par exemple de mobilité ou sur les questions environnementales, de gestion hydraulique, il est nécessaire d'intégrer le fait que les territoires interagissent les uns avec les autres. Cela semble peut-être enfoncer une porte ouverte, en tout cas nous partageons ce principe et ce point de vue.

Nous avons, étape après étape, tout au long de cette année, construit les axes structurants de ce projet de territoire que je vais citer ici et décliner un peu plus précisément :

- la mise en avant d'un grand parc métropolitain qui parle de ces deux tiers d'espaces naturels et agricoles ;
- la question de l'appropriation du risque hydraulique – mais pas que, il y a d'autres risques, nous le verrons par la suite – ;
- la question des dynamiques de développement urbain car nous souhaitons continuer à être attractifs, à être un territoire dynamique, un territoire de développement urbain ;
- la question essentielle des rabattements des flux quotidiens, qui touche évidemment la question de la mobilité à plus large échelle ;
- enfin, la question de la stratégie économique pour accroître encore l'attractivité de notre Métropole.

Ce grand parc métropolitain va être fondateur dans nos stratégies d'aménagement du territoire. C'est notre bien commun, notre patrimoine. C'est ce que nous souhaitons préserver à moyen et long termes. Ce sont ces deux tiers d'espaces naturels et agricoles qui avaient déjà été identifiés dans le SCoT numéro 1 et que nous décidons volontairement de préserver encore pour les années à venir jusqu'à échéance 2040, échéance du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il s'agit d'économiser un espace précieux, fragile, qui est le lieu d'une biodiversité exceptionnelle. Je rappelle que nous faisons partie des 35 hotspots mondiaux de la biodiversité. Ce n'est pas rien, c'est une responsabilité que nous avons tous pour les années à venir. Nous avons entamé un travail de recensement et de cartographie de ces deux tiers d'espaces naturels et agricoles, avec le Collectif des garrigues qui réalise en ce moment un atlas sur ces espaces naturels. Tous ces espaces naturels et agricoles ont été largement mis en valeur dans le numéro de ce mois-ci du *MMM*Mag, du magazine métropolitain. Je crois que toutes ces photos aériennes proposées montrent vraiment toute la richesse de ce territoire.

Il va s'agir de valoriser des parcours, de mettre en lien les espaces naturels avec les espaces patrimoniaux. C'est aussi cela, l'aménagement du territoire, ce n'est pas seulement la réalisation d'infrastructures ou de grands équipements. Et puis il va falloir rendre ces deux tiers d'espaces naturels et agricoles des territoires de projet. Projet ne veut pas de dire construire mais mettre en valeur, implanter une économie, notamment au travers de la politique de l'agroécologie et de l'alimentation, et finalement rendre accessible et donner mieux à connaître tout ce grand parc métropolitain dont nous avons la chance qu'il soit situé à moins d'un quart d'heure de chacun des habitants de notre Métropole. C'est une grande richesse.

En deuxième point – il n'y a pas de hiérarchie des points entre eux –, la question de l'appropriation du risque. Nous sommes un territoire vulnérable et nous avons pu, mois après mois, au cours de cette étude, avoir une vision différente de notre territoire en observant que nous n'avons pas, sur tous les lieux de la Métropole, les mêmes risques, les mêmes enjeux, les mêmes potentiels, les mêmes faiblesses quant à la question du changement climatique.

Il y a tout d'abord ce territoire littoral qui évidemment est soumis à de très fortes contraintes. Il y a cet entre-deux le long des grands axes autoroutiers qui est le lieu de la ville dense, de la ville intense, sur lequel nous allons devoir mettre en place des stratégies notamment de désimperméabilisation, de plantation d'arbres, de

lutte contre les îlots de chaleur, sur la question caniculaire qui touche nos villes de plus en plus. Et puis il y a cet amphithéâtre vert, ce lieu des garrigues actives, qui est soumis notamment aux risques d'incendie. Nous n'avons pas tous les mêmes risques, les mêmes moyens, les mêmes clés pour y répondre mais en tout cas, nous abordons ce territoire de manière globale.

Sur la diapo suivante, nous avons fait un petit répertoire des risques que nous avons sur notre territoire. Nous nous sommes rendu compte au début de nos échanges que nous avons une certaine méconnaissance, moi la première, des risques de notre territoire, de leur répartition, de comment nous pouvions agir par rapport à cela.

Le petit schéma qui vous est proposé là vous montre la Métropole, de la mer jusqu'au Pic Saint-Loup. Nous voyons que sur la frange du littoral nous avons le risque de submersion marine, la montée des eaux de manière ponctuelle et accélérée. Nous avons aussi un risque assez méconnu et qui est peut-être l'un des plus dangereux pour nous : le risque d'intrusion marine. Lorsque la nappe phréatique se vide complètement, il y a le risque que l'eau salée y entre. C'est un phénomène irréversible et qui remet en cause notre ressource en eau. On ne peut pas revenir en arrière : une fois que la nappe phréatique est salée, elle l'est à jamais. C'est un risque qui évidemment est à regarder de très près.

Et il y a la question évidemment de la disparition de la biodiversité. Sur un territoire sur lequel nous avons une pression foncière très forte et à la fois des espaces naturels remarquables, à tout moment ces espaces naturels peuvent être remis en cause ou perturbés, amputés. Nous avons la question des inondations que vous connaissez bien, la question d'îlots de chaleur urbains, le phénomène de chaleur accentué par l'urbanisation et la construction, les questions de pollution, également de pollution des sols liée à l'agriculture intensive, et la question des feux de forêt.

Vous me direz quand je vous décris tout cela : « *La situation est dramatique ; que va-t-on faire ?* » Non, la situation n'est pas dramatique. Je crois qu'il faut accepter qu'un territoire, c'est comme un corps humain. Nous avons nos faiblesses, nos atouts, cela ne sert à rien de chercher à être comme un autre. Il faut admettre que l'on est comme on est, et que l'on va se débrouiller pour vivre bien comme cela.

La situation n'est pas dramatique parce que par exemple – le schéma suivant vous le montre –, on peut considérer notre Métropole comme un écosystème qui peut résoudre ses propres faiblesses. Par exemple, nous savons que nous avons des épisodes cévenols très importants, liés aux rencontres de masses d'air chaud qui viennent de la mer et qui rencontrent l'air froid venu des Cévennes, qui créent des pluies très intenses que nous vivons plusieurs fois par an sur nos territoires. C'est par exemple cette pluie-là qui peut nous servir à remplir ces nappes phréatiques dont j'expliquais précédemment qu'il y avait un danger à les voir vidées. Je pourrais décliner ce principe sur un certain nombre de phénomènes.

Cela veut dire qu'il peut y avoir une intelligence de territoire, ce que certains appellent la résilience, c'est-à-dire la capacité de se régénérer, de vivre avec ses faiblesses et de les transformer en atout. Je crois que nous pouvons, avec ce regard-là, avoir la capacité de se situer vraiment en territoire de référence en termes d'aménagement durable et de prise en compte de toutes nos spécificités, tout en ne laissant pas de côté la question de l'attractivité, du développement et de la dynamique.

On ne pourrait pas parler de ces intentions globales sans parler de la transition énergétique. Acclimater la Métropole, c'est aussi renouveler ses ressources et ses modes d'approvisionnement énergétiques, développer par exemple la géothermie, la biomasse, le solaire, l'éolien, etc., accentuer les échanges énergétiques et la conception bioclimatique pour réduire la consommation que l'on trouve par exemple dans les bâtiments et les espaces publics, qui reste l'une des plus importantes.

Ce travail sera élaboré sous la direction d'Éliane Lloret, Vice-Présidente en charge de l'énergie, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur air énergie climat, qui aura pour enjeu principal la mutation du modèle énergétique de la Métropole sur la base d'une gouvernance accrue.

Les dynamiques de développement que nous avons observées et retenues pour l'avenir de ce territoire, c'est une singularité à maintenir avec un cœur métropolitain très dense, très actif, mais aussi cette Métropole des villages, en admettant un développement qui se fasse de manière satellitaire et en redéployant sur l'ensemble du territoire les équipements, le développement économique.

C'est aussi une armature appuyée sur trois grandes dynamiques structurantes, cette grande vitrine métropolitaine, le long des axes des infrastructures principales, autoroute A9 dédoublée : vitrine en termes de vision du développement économique, vitrine culturelle, vitrine sportive, cet amphithéâtre vert dans lequel nous venons de nous inscrire avec l'arrière-pays, le pic Saint Loup, et tout ce contexte d'arrière-pays dans lequel nous nous inscrivons, et le contournement métropolitain, pour lesquels Monsieur le Président et beaucoup de Maires ici présents vous vous battez, notamment sur la question du tronçon du contournement Ouest, mais aussi la déviation Est.

Ils permettront à terme, avec la RD65 au Nord et l'ancienne autoroute A9 au Sud, de réaliser ce bouclage dont nous avons terriblement besoin et qui sans doute aurait dû être réalisé depuis longtemps. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Surtout, nous pourrions peut-être saisir l'occasion, en l'ayant fait tard, de le faire bien. Beaucoup de villes aujourd'hui sont un peu sclérosées dans ce type de contournement qui donne un dedans et un dehors – le phénomène du périphérique par exemple. Je crois que nous avons la chance d'aborder cette question avec une certaine maturité sur le développement du territoire, et certainement pas de créer un dedans et un dehors à ce contournement.

Nous avons identifié aussi le besoin de nous améliorer dans le cadre du temps du SCoT, du Schéma de Cohérence Territoriale à échéance 2040, sur la question de ces grands rabattements en termes de mobilité, qui se font depuis un territoire beaucoup plus large vers la Métropole et vers le cœur de métropole. Nous allons devoir mettre en avant des portes de rabattement, qui vont être le lieu d'échange multimodal, le lieu de développement urbain avec sans doute du développement économique, du développement d'équipements, de la mise en valeur d'espaces publics. Bref, des pièces du puzzle vont venir s'inscrire dans ce grand territoire métropolitain et vont nous servir à améliorer considérablement les mobilités avec un regard très innovant sur ce que peuvent être ces morceaux de villes, de villages, de territoires aujourd'hui.

Nous leur avons donné symboliquement le nom des territoires vers lesquels ils s'ouvrent : porte Est, vallée, porte du Bérange, du pic Saint Loup, de la vallée de l'Hérault, de Sète, ou encore la porte nationale et internationale qui lie ce territoire autour de la nouvelle gare de la Mogère et de l'aéroport, qui ouvre notre territoire aussi, ne l'oublions pas, vers l'international et vers toute la France.

Nous ajoutons à ce regard sur les mobilités deux portes qui sont celles de Sablassou à Castelnaud-le-Lez, et des terres de Maguelone à Villeneuve-lès-Maguelone, où vont devoir se développer aussi des pôles d'échange multimodaux importants, sur lesquels nous ne chercherons pas non plus à rabattre toute une population sur des territoires qui sont complexes en accessibilité.

Sur la question du développement économique, pour finir, nous avons imaginé continuer le développement économique sur le long de cet axe linéaire, le long des infrastructures, le long de la vitrine métropolitaine, ce qui est assez naturel, mais aussi mettre en valeur cet arc Nord de la ville de Montpellier avec ses grandes entités universitaires et de recherche qui sont aussi génératrices de beaucoup d'emplois, et puis redéployer sur l'ensemble des villages le développement économique. Nous avons pour cela, avec Chantal Marion, fait un travail qui est encore en cours avec tous les Maires, pour chercher le foncier que nous pouvions utiliser pour faire du développement économique sur les vingt ans à venir. Nous avons eu beaucoup de retours de la part des Communes et nous continuons à travailler sur cette question pour en faire un retour concret dans le travail du SCoT.

Tout ce travail a conduit à la mise en place d'un plan armature, comme il est appelé, qui additionne un peu toutes les couches dont je viens de vous parler, sur le développement économique, sur la question du grand parc, etc.

Pour finir, je rappellerai que c'est un projet de territoire qui tend la main aux territoires voisins, notamment sur les questions de mobilité, de dynamique de développement, de gestion hydraulique, de développement économique, commercial même, de préservation de la biodiversité. Nous avons à interagir avec les territoires voisins.

Nous avons d'ailleurs déjà pu, lors d'une réunion en décembre 2016, présenter aux Communautés de Communes voisines, dans le cadre d'une réunion interSCoT, l'ensemble de cette recherche et de ce travail que nous faisons. Nous continuons ce travail collectif avec l'ambition de partager un certain nombre de thématiques, d'enjeux sur les SCoT qui constituent notre grand territoire – pas seulement celui de la Métropole. Ces thématiques partagées avec nos voisins sont autant de points d'appui pour permettre des échanges et de nouvelles formes de coopération très bénéfiques pour nous tous. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Stéphanie pour le travail qui a été fait entre vous et l'ensemble des Maires de la Métropole, des équipes, des services que je remercie aussi, Monsieur Nurit, et toute l'équipe du service urba de la Métropole. Ce travail-là n'avait jamais été poussé à ce stade de réflexion. Le SCoT numéro 1 qu'avait présidé Jean-Pierre Moure et dont il avait présidé chacune des réunions, je m'en souviens très bien, avait ouvert la voie, mais aujourd'hui nous allons beaucoup plus loin dans la conception même du grand territoire de la Métropole, parce que la réflexion porte, comme l'a dit Stéphanie, du Pic Saint-Loup à la mer et de Lunel à Sète. Ce que nous avons promis pendant la campagne. Nous faisons ce que nous avons dit.

Deuxième point : ce document a été coconstruit avec toutes les équipes des communes. C'est aussi une nouveauté, parce que cela a été fait d'abord dans des ateliers de travail, et ensuite cela sera porté devant les citoyens lors de la discussion sur le Schéma de Cohérence Territoriale qui réunira l'ensemble des Communes au cours de dix réunions qui s'étaleront sur le mois de mars.

Je ne vais pas être trop polémique mais quand même. Lorsque le projet Montpellier 2020-2040 de Secchi et Vigano ne traite à aucun moment l'agglomération, se cantonnant aux limites communales, pour une grande ville, franchement j'ai honte. Comment voulez-vous que l'on puisse comprendre le fonctionnement d'une grande ville si on ne l'intègre pas dans son agglomération, comme disent les Anglais dans sa « conurbation », et dans son territoire naturel ?

J'ai conservé précieusement ce projet, je le ressortirai au bon moment. J'ai commencé aux archives, cela m'a donné une forme de sagesse. J'ai des placards pleins, avec des étiquettes et des numéros. Monsieur Fina fait comme moi. Il lui est même arrivé de photographier les nids-de-poule sur les routes des communes, je n'en dis pas plus. Des Maires sont au courant.

Ici, il vous est proposé d'anticiper les besoins du territoire pour les cinquante ans à venir. Ce qui est important, c'est que ce document n'est pas un document officiel, c'est un document de cadrage coconstruit, qui fixe les grandes orientations. Ce qui permettra à chacun des Maires qui a des projets différents sur son territoire, qui a une personnalité différente, un programme, d'intégrer dans toutes ces orientations-là et avec la liberté qui est la sienne, l'aménagement de sa commune. Ce document respecte les Maires et les Communes, sans pour autant marcher sur l'intérêt général du grand territoire. Cela aussi, c'est une déclinaison, Madame Jannin, du Pacte de Confiance des Maires, et les Maires ne s'y sont pas trompés parce qu'ils ont participé avec vous très activement à tous ces ateliers.

Il y a de choses nouvelles. Le concept des portes, qui n'est pas en soi un concept nouveau mais qui a été réinstillé dans ces documents-là, montre les zones stratégiques sur lesquelles en termes de mobilité nous devons être très attentifs, sur une Métropole à forte croissance démographique. Les risques majeurs n'étaient pas intégrés aussi fort que là, dans la conception même de la Métropole. Et puis il y a la problématique de l'eau qui est permanente, sous-jacente à tout cela, qui sera traitée aux échelles qui conviennent.

Je crois que ce plan-là est un plan intelligent, qui rassemble les 31 Communes ainsi que toutes les Communautés d'agglomération voisines : celle de Thau, et je félicite son nouveau Président le Maire de Sète mon ami François Commeinhes ; celle du Cœur d'Hérault, mon ami Louis Villaret ; celle de Lunel, mon ami le Maire de Lunel, Claude Arnaud ; celle de l'Etang de l'or, mon ami Stéphan Rossignol ; et le Pic Saint-Loup, mon ami Alain Barbe, Maire des Mattelles.

Toutes les conventions que nous avons passées avec René Revol sur l'assainissement et l'eau, avec Isabelle Gianiel sur les transports, Palavas, l'Etang de l'or, pèsent lourd dans la discussion de ce document. Les Maires et les Agglomérations voisines sont en confiance avec la Métropole. On ne se tourne pas le dos. On se parle. Et on se parle *win win*, gagnant-gagnant, pour l'intérêt des citoyens, en dehors des chapelles politiques quelles qu'elles soient. De toute façon, la base de l'intercommunalité est celle-là.

Ce document est exemplaire. Je vous adresse à tous, chacun et chacune à son rang et à son niveau dans l'élaboration de ce plan, tous mes remerciements sincères. Il ne peut pas être fait sans amour, ce plan, Monsieur Larue. Pour faire ce plan-là il faut de l'amour ! Il faut aimer le territoire, ce sont des Maires qui aiment leurs communes qui l'ont fait, qui aiment les grands espaces, le grand parc, les deux tiers d'espaces verts et agricoles conservés. Ce sont des Maires inquiets pour leur population sur les risques majeurs d'inondation et d'incendie, ce sont des Maires qui se sont mouillés pour le faire.

Il ne faut pas toucher aux Maires, Monsieur Larue, ne touchez pas les Maires, ce sont les seuls piliers qui restent de la République tangible.

Ensuite, je voudrais en profiter pour faire l'éloge de Stéphanie Jannin. Lorsque nous avons été élus, des ânes ont dit : « *Saurel est élu avec des élus inexpérimentés, incompetents.* » Oui, ils sont inexpérimentés pour bourrer les urnes !

Mais pour ce qui est de la compétence, de l'engagement et de l'amour à faire les choses pour les autres, il n'y a rien à reprocher. Ni à Stéphanie, ni aux autres. Je remercie tous les témoignages que j'ai des Maires qui me le disent à longueur d'année. La parole est libre.

Nous allons commencer par là. Monsieur Rouilleault, Monsieur Lussert, Monsieur Savy, Madame Touzard, et Monsieur Moure. C'est parti pour un tour. Monsieur Rouilleault.

Henri ROUILLEAULT

Merci Monsieur le Président. Il y a beaucoup de boulot et beaucoup de bon boulot. Je voudrais commencer par un regret : que les Conseillers communautaires membres de la Commission d'urbanisme mais qui ne sont pas dans l'exécutif de leur Commune n'aient pas été conviés aux six ateliers qui ont eu lieu dans les différents secteurs. Je pense que personne n'a le monopole des bonnes idées. J'avais évoqué ce sujet-là il y a un an, vous m'aviez donné votre accord, cela n'a pas été fait. Je le regrette.

Monsieur le Président

Monsieur Rouilleault, vous êtes présent dans toutes les réunions des Commissions de la Métropole.

Henri ROUILLEAULT

Mais pas dans ces ateliers sectoriels.

Monsieur le Président

Monsieur Rouilleault, quand il s'agit des Communes, ce sont les Maires qui invitent. Le Pacte de Confiance des Maires. Je ne vais pas contre l'avis des Maires. Je ne suis pas là pour arbitrer les majorités ou les oppositions des Communes.

Henri ROUILLEAULT

Le Maire de Castelnaud à ses vœux a dit que l'opposition municipale que j'ai l'honneur de diriger a souvent de bonnes idées. Nous avons le sens de l'intérêt général et nous ne sommes pas des demi-élus.

Monsieur le Président

Je ne doute pas que vous ayez de bonnes idées, mais le truc est que je ne me mets pas à la place du Maire de Castelnaud pour parler de Castelnaud. Je vais vous dire mieux : l'autre fois, quand Madame Bürki m'a invité sur son plateau, Daphné, elle m'a interrogé sur Monsieur Ménard, Maire de Béziers. Vous n'avez qu'à regarder, c'est sur Internet. Je vous rends la parole tout de suite. Elle m'a dit : « *Que pensez-vous de la politique de Monsieur Ménard pour Béziers ?* » Je suis désolé, je ne suis pas juge du Maire de Béziers, quelle que soit sa couleur politique.

Si l'on me dit : « *Que pensez-vous du Front National ?* », je dirai ce que je pense du Front National politiquement, mais le Maire de Béziers a été élu légitimement et s'adresse à ses citoyens, il fait ce qu'il veut à Béziers. Je ne le juge pas sur la façon qu'il a de goudronner une rue ou de refaire un trottoir. Le Maire est légitime dans sa commune. Cela a beaucoup choqué Madame Bürki, mais que voulez-vous ? Il faut que les journalistes aussi sortent un peu des anciennes lunes, c'est-à-dire du clivage gauche/droite qui nourrit leur appétit propre, médiatique. Ce sont les citoyens qui élisent leurs élus et leurs élus sont responsables de leur circonscription électorale. Les autres élus n'ont rien à voir avec cela.

Henri ROUILLEAULT

Je ne vous parlais pas de défaire le résultat des élections municipales d'une commune. Je suis un démocrate, il n'y a pas de problème là-dessus. Je vous demandais simplement, quand il y a six réunions de secteur qui couvrent pour ce qui me concerne par exemple le secteur vallée du Lez, de pouvoir participer à une réunion sur le secteur vallée du Lez. C'est pareil pour d'autres élus sur d'autres secteurs de la Métropole qui sont dans la même situation que moi. Simplement, ce type de réunion concerne plusieurs communes.

Je ne vais évidemment pas dire là tout ce que j'aurais eu envie d'échanger à l'occasion de ces réunions, juste soulever quelques petits points pour montrer ceux sur lesquels je pense qu'il faut que nous travaillions. Il y a eu beaucoup de choses intéressantes de faites mais qu'il faut creuser. D'abord en ce qui concerne la croissance démographique, je pense qu'il apparaît très clairement dans le document un point que je partage : l'aire urbaine de Montpellier est beaucoup plus large que la Métropole. Donc ce serait très intéressant d'avoir une idée de la croissance prévue de la ville de Montpellier, de la Métropole et de l'aire urbaine de Montpellier. Je crois que ce serait un point tout à fait important.

Deuxième point : je voterai par sympathie l'idée de maintenir deux tiers d'espaces naturels et d'espaces agricoles, mais j'aurais demandé, si j'avais été dans ce type de réunion, de dire de quoi on parle. Maintenir deux tiers selon que l'on parle de 25, de 28, de 30, etc., ce n'est évidemment pas la même chose, et je crois qu'il

est important d'avoir en tête l'ampleur de la contrainte que l'on a envie de se mettre. Evidemment, il faut maintenir beaucoup plus de terres agricoles et d'espaces naturels que spontanément l'urbanisation ne le fait.

Monsieur le Président

En ce moment, des problèmes se font jour sur les pourcentages !

Henri ROUILLEAULT

Plusieurs cabinets ont été appelés à travailler sur cette affaire.

Monsieur le Président

Plusieurs pourcentages ont bougé.

Henri ROUILLEAULT

Je pense que ce sont des questions sur lesquelles nous pourrions vous aider à travailler. Je vais reprendre quelques exemples pour dire ce que nous pourrions apporter sur un certain nombre de propositions. Il y a l'idée de parc naturel et j'ai bien aimé l'idée de parcours touristique. J'en profite pour redire ici ce que j'ai dit à l'occasion d'une visite de l'exposition Frédéric Bazille au musée Fabre : je souhaiterais qu'un parcours Frédéric Bazille parte du musée Fabre, aille au domaine de Méric, dans la vallée du Lez et dans le vieux village de Castelnaud. C'est typiquement ce que je voulais vous proposer.

Monsieur le Président

Monsieur Rouilleault, vous me faites plaisir à un point incroyable ! Je l'ai fait. Cela existe déjà. Je vais vous expliquer tout cela. Lorsque j'étais Adjoint à l'urbanisme, j'ai fait classer le vallon du Lez. C'est passé au Conseil d'État. Sur quel motif ? Sur les paysages de Frédéric Bazille, à partir du pont de Castelnaud, du pont de la Concorde, jusqu'à Agropolis, là où ces magnifiques cyprès chauves forment la ripisylve du fleuve, au droit de Castelnaud, avec les passages que vous connaissez.

Lorsque l'Etat a voulu refaire les sites protégés, il a rediscuté avec les Villes les périmètres parce qu'entre-temps des permis de construire avaient été donnés qui dénaturaient certains sites. J'ai fait cela avec la DDE de l'époque et un formidable ingénieur qui s'appelait Monsieur Esteban qui avait travaillé avec Marcel Vidal, ancien Maire et Sénateur de Clermont-l'Hérault, spécialiste du patrimoine et de la culture. Monsieur Esteban a choisi de proposer à la Ville de classer tout ce lieu et le vallon du Lez inconstructible à jamais, préservé, sur les paysages de Frédéric Bazille.

Donc avec la Ville, nous avons acquis l'ensemble des terrains voisins qui cheminent le long du Lez pour qu'à terme nous puissions d'Agropolis jusqu'à Antigone, en passant du Lez vert au Lez blanc, avoir un cheminement piéton.

Monsieur Dupraz, ancien Conseiller général vert du canton des Matelles, le même qui est Président de l'EPF maintenant, le même qui est Conseiller régional, le même qui ne voulait pas acheter les terrains, à Manduel, pour ralentir la construction de la gare de Manduel, qui ralentissait la mise en service de la gare de la Mogère, Monsieur Dupraz que Madame Delga a remis à l'ordre, *confère Midi-Libre* version Nîmes, Monsieur Dupraz avait prévu quand il était Conseiller général avec moi, de faire un grand cheminement piéton vert qui partait du Pic Saint-Loup pour arriver jusqu'à la mer. Il intégrait ce schéma-là et bien sûr, j'avais voté pour parce que cette idée qu'il développait à ce moment-là était intelligente.

Henri ROUILLEAULT

Ma proposition était complémentaire de celle de Christian Dupraz, d'articuler cela avec un parcours touristique. Voir les tableaux au musée Fabre, aller à Méric, descendre dans la vallée du Lez, remonter à Castelnaud a une cohérence.

Monsieur le Président

Je vais répondre aux parcours touristiques parce que là aussi vous me faites un plaisir incroyable. Nous avons l'intention de débiter avant la fin du mandat, et si possible les terminer, les travaux de remise en état du domaine de Méric. Ce parcours dont vous parlez Monsieur Rouilleault, nous le mettrons en place quand nous aurons fait les travaux du domaine de Méric. Aujourd'hui, j'ai même interdit que pendant les Journées du patrimoine on puisse se rendre à Méric : la bâtisse est dans un tel état que je ne souhaite pas qu'elle soit visitée dans cet état-là.

Henri ROUILLEAULT

Deuxième proposition, en ce qui concerne les inondations.

Monsieur le Président

Un arbre, Monsieur Rouilleault, dans le jardin de Méric, a un tronc rouge. Je l'ai montré de très près à Madame Filippetti à qui j'ai fait faire ce parcours touristique dont vous me parlez. Cet arbre est un arbousier d'Orient, de Grèce je crois, et il a de grosses branches nouées, de couleur rouge, c'est très particulier. Quand vous fermez les yeux et que vous caressez les branches, vous avez l'impression qu'il s'agit de peau humaine. C'est un arbre formidable qui n'existe que là. Je vous le ferai voir.

Henri ROUILLEAULT

J'irai volontiers avec vous.

Monsieur le Président

Je vous le ferai montrer, comme disent les petits.

Henri ROUILLEAULT

Deuxième proposition. En ce qui concerne les inondations, vous avez tout à fait raison sur le fait qu'il faut articuler la question des risques avec la question du développement territorial, c'est fondamental. Je pense qu'il serait important de souligner la différence des problématiques entre les hautes vallées et les basses vallées. On a par exemple fait un gros effort sous la mandature de Jean-Pierre Moure sur la basse vallée du Lez. Il y a actuellement un effort très important qui est fait autour de la Mosson et il y a un sujet haute vallée du Lez, avec des sujets ruissellements, dans un contexte de vallée et pas un contexte de plaine, qui sont tout à fait importants ; cela doit faire partie de nos perspectives à moyen terme.

Troisième proposition : il y a sur l'armature urbaine des choses tout à fait intéressantes, notamment revisiter les interfaces entre Montpellier et les communes. Quand on prend la route de Nîmes, qu'on longe le cimetière et que l'on va à Castelnaud, on voit très bien qu'il y a là tout un secteur à requalifier, qui est un point important. Je sais qu'il y a une réunion du PLU de Montpellier sur ce sujet. C'est un point important.

De même, en ce qui concerne les pôles multimodaux, c'est tout à fait important pour nous de voir consacrée l'idée de faire un pôle multimodal à Sablassou. Il y a là quelque chose d'important. En revanche, le pôle

multimodal, me semble-t-il, doit concerner le tram, c'est le cas ; le TER, cela pourrait faire être le cas si nous faisons une gare ; et aussi les pistes cyclables. 15 % du transport domicile-travail se fait en transport en commun, 2 % à vélo, et une très grosse partie se fait évidemment en voiture. Notre objectif doit être de monter les 15 %, de monter ce qui est fait par le transport en commun. De bonnes choses sont dites dans le rapport sur les TER, mais il faut aussi monter ce qui est fait en déplacements doux, le 2 %.

Monsieur le Président

Monsieur Rouilleault, je vous réponds sur deux points importants. Il faut prendre le temps de faire de la politique. Il ne faut pas couper le débat aux citoyens qui nous écoutent, aux Montpelliérains, Montpelliéraines, et aux habitants de toute la Métropole – que je salue puisque nous sommes en direct. La démocratie directe, il n'y a que cela de vrai. On ne peut pas vous reprocher de ne pas l'avoir fait. C'est sur les pellicules.

Monsieur Rouilleault, deux points. D'abord, vous parlez de la connexion entre les communes. Vous avez pris un exemple merveilleux – là aussi vous me faites un plaisir immense –, c'est la connexion entre Castelnaud et Montpellier sur le segment avenue François-Delmas. Sachez que nous avons pris lorsque j'étais Adjoint toutes les précautions nécessaires pour mettre un périmètre d'étude sur cette zone qui tient compte de deux paramètres. D'abord, nous avons mis ce périmètre de chaque côté du périmètre de l'avenue François-Delmas jusqu'au Lez, le Lez inclus, pour pouvoir faire le cheminement piéton dont je vous parlais tout à l'heure.

Je vous rappelle qu'une partie de cette zone est inondable, qu'elle n'est pas constructible, qu'il y a des casses polluées, et qu'avec Madame Jannin nous avons ouvert cela à la discussion. Nous allons réinvestir tout ce sujet-là en tenant compte des projets que vous faites à Castelnaud, puisque vous avez fait l'étoile à l'emplacement des anciens ateliers municipaux, mais vous avez en chantier le Prado-Concorde qui est un très beau bâtiment avec des parkings à foisonnement. Je considère que la place Charles-de-Gaulle à Castelnaud qui donne d'un côté sur l'avenue François-Delmas, de l'autre sur le pont de la Concorde et de l'autre côté sur l'avenue Georges-Frêche, est une place intercommunale, de fait. Ce n'est ni le début de Castelnaud ni la fin de Castelnaud, ce n'est pas non plus le début de Montpellier, c'est intercommunal.

Ensuite, vous avez dit quoi ?

Henri ROUILLEAULT

J'ai parlé également des pistes cyclables.

Monsieur le Président

Je vais me régaler ! Ce matin, j'ai fait la conférence de presse avec les Conseillers départementaux qui sont en marche, et je me suis rendu en trottinette à cette conférence de presse. En effet, parler des vélos, c'est bien, mais par exemple je ne peux pas plier le genou donc je ne peux pas faire de vélo. Tout le monde ne peut pas faire du vélo. Il faut faire du Segway, du skate, du roller et de la trottinette. Il n'y a pas que les vélos. Il ne faut pas être un ayatollah du vélo.

Henri ROUILLEAULT

Il y a trois kilomètres de la place Charles-de-Gaulle jusqu'au Crès, et il y a des petits bouts de piste cyclable sur quelques centaines de mètres. Il faut, le long du tram 2, avoir une piste cyclable qui servira aussi aux trottinettes.

Monsieur le Président

J'entends bien, mais avec la trottinette vous passez dans des endroits impraticables à vélo, croyez-moi. Essayez, Monsieur Rouilleault, vous verrez.

Ensuite, Monsieur Lussert. Pour aller à Prades, il faut une trottinette électrique, c'est trop loin.

Monsieur le Président

Je félicite Monsieur Meissonnier qui a fait un très bel article sur Europe 1 et France Inter sur la propension qu'ont les Baillarguois à se servir des trottinettes. Vous y viendrez tous, à la trottinette ! Cela deviendra d'un commun, dans quelque temps... il faudra inventer autre chose. On la plie, on la met dans l'ascenseur, dans le coffre de la voiture, c'est très pratique.

Jean-Marc LUSSERT

Monsieur le Président, mes chers collègues, une intervention sur la méthode, et aussi pour, comme vous Monsieur le Président, rendre hommage à Madame Jannin. Il me semble que tout le monde est d'avis que le développement de l'urbanisme, les documents qui vont prévoir ce développement, les réflexions en cours sont évidemment empreints d'un regard global à l'échelle de la Métropole, mais également des 31 vues de l'autre bout de la trottinette... de la lorgnette !

Lorsque nous avons commencé les réunions, j'étais un peu inquiet, une sorte de déjà-vu. Deux tiers / un tiers, à Prades nous sommes à peu près dans cette proportion. Quand j'ai entendu l'expression « *grand amphithéâtre vert* », cela m'a rappelé à Prades : « *Vous êtes le poumon vert, taisez-vous, ce n'est déjà pas mal* ». Je vous remercie, Madame Jannin, de m'avoir entendu. J'ai parlé un peu fort, contrairement à d'habitude, parce que j'avais l'impression que nous étions dans un immobilisme d'urbanisme que l'on avait déjà expliqué. Vous avez bien voulu entendre que nous avons bien besoin nous aussi de parcs pour les développements économiques.

Bien évidemment, quand on est dans l'amphithéâtre vert, peut-être que c'est une excellente idée de proposer des projets avec un fond d'agriculture, de production agricole ou sylvicole. Merci de nous avoir entendus enfin : nous ne sommes pas, au Nord, qu'un espace vert, nous sommes volontiers capables de partager, en vous y invitant – c'est un peu ce dont parlait le Président tout à l'heure – la coulée verte. Nous travaillons petit à petit à acquérir le foncier pour qu'un jour ce soit une réalité et que tout un chacun, depuis l'embouchure jusqu'à la halte, puisse en trottinette arriver à Prades. Bon courage quand même. Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Lussert. Monsieur Savy.

Jean-Luc SAVY

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais commencer moi aussi par remercier Stéphanie Jannin pour ce rapport tout à fait inédit, qui pose un diagnostic, une vision intégrative dans laquelle je me retrouve tout à fait, moi qui vis dans la région de Montpellier depuis 45 ans environ. Les grandes dynamiques présentes, que ce soit par l'arc Nord ou par le cordon littoral...

Monsieur le Président

Pourquoi dites-vous « *environ* » ? Vous ne connaissez pas votre date de naissance ?

Jean-Luc SAVY

Je ne suis pas né ici, Philippe.

Monsieur le Président

Cela n'empêche pas de connaître sa date de naissance !

Jean-Luc SAVY

Je suis arrivé ici, j'avais (à peu près) quatre ans, j'en ai 49.

Monsieur le Président

C'est plus clair !

Jean-Luc SAVY

50 cette année. Autre chose ?

Monsieur le Président

What else ?

Jean-Luc SAVY

Je me retrouve également dans cette symbolique des portes qui permettent de matérialiser des flux et d'imaginer l'inversion de ces flux, notamment ceux qui pèsent sur les trajets pendulaires. Je rappelle qu'à Juvignac et alentours, chaque matin, 21 000 véhicules débouchent sur le cordon de l'A750 matérialisé sur la gauche, avec 1 000 véhicules par jour de plus sur cet axe extrêmement centrifuge le matin, et non centripète.

Inverser les flux économiques, comme le dit souvent Isabelle Touzard, Maire de Murviel-les-Montpellier, fait un peu écho en symétrie aux propos de Jean-Luc Meissonnier, Maire de Baillargues, qui nous disait qu'à l'Est de Montpellier il disposait d'énormément de parcs d'activités. J'entends à l'instant Jean-Marc qui vit sur le Nord, qui raisonne comme nous. Nous sentons qu'il faut rétablir certains équilibres et imaginer que certains cœurs économiques puissent battre dans l'Ouest de la Métropole.

Je salue au passage l'initiative prise sur les Maires de l'arc Ouest qui viennent de finaliser hier soir, avec le soutien de la Métropole, une charte visant à mutualiser l'offre d'emploi à l'échelle d'un bassin de vie, à destination des personnes se trouvant au chômage dans l'Ouest de Montpellier. Nous savons que Chantal Marion, Vice-Présidente chargée du développement économique de la Métropole, réclame du foncier économique pour l'activité productive et industrielle, j'insiste sur ces termes, notamment dans le sens de la COP 21.

La Métropole dispose de 500 hectares de landes à l'Ouest de Montpellier. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons voté ici même le 30 juin dernier une zone d'aménagement différé sur les deux communes de Saint-Georges-d'Orques et de Juvignac afin d'imaginer un projet d'envergure économique dans l'esprit de Sophia-Antipolis à Nice, c'est-à-dire un rassemblement d'entreprises high-tech mais aussi recherche, université, agroécologie, type campus californien.

Ce projet d'intérêt métropolitain de réindustrialisation de notre Département, dont l'urgence est aujourd'hui avérée, a été approuvé en 2016 par l'ensemble des Maires de l'arc Ouest concernés, mais aussi par les services de l'État et de la DDTM, direction des territoires et de la mer en particulier, qui m'ont indiqué qu'ils étaient

certes défavorables au logement de masse sur l'Ouest mais très intéressés par ce rééquilibrage par l'économie sur ce plateau.

Alors Monsieur le Président, cher Philippe, je te remercie pour ton mode de gouvernance, le Pacte de Confiance que tu incarnes et que tu fais vivre au quotidien, qui témoigne de ton attachement au respect des volontés communales. Sache aussi que je mesure parfaitement les ralentissements que peuvent rencontrer des dossiers aussi complexes et structurants que celui-ci.

Je passe rapidement sur les dissensions qui peuvent se produire parfois, comme avec Jean-Marc peut-être, auprès de certains services. Même si certaines personnes ont pu subtilement inviter à ne pas se rendre aux vœux de la commune de Juvignac la semaine dernière, je ne rentre pas dans cette controverse.

Simplement pour qui connaît le plateau de Naussargues, il s'agit d'une vaste plaine couverte essentiellement de chênes kermès, anciens pâturages hivernaux pour les troupeaux, qui ne présente aucun intérêt écologique particulier, non répertorié, non recensé par Natura 2000. Je rappelle qu'un aérodrome se situe là-haut, transformé en parc éolien. Une décharge d'inertes se trouve également sur ce plateau très plan, servant pour les troupeaux.

Un cabinet d'études avait été missionné l'été dernier, en 2016, au service de la Métropole pour critériser – et non pas pour étudier – des éléments environnementaux. Ce cabinet que j'ai reçu en mairie de Juvignac le 6 décembre dernier m'a dit qu'il n'avait passé que deux demi-journées de travail sur ce plateau de 500 hectares, d'une part, et d'autre part qu'il s'agissait d'un survol rapide n'excluant pas évidemment la réalisation de l'Ecotechnopole dans un périmètre que définira l'étude préalable du projet, c'est-à-dire une véritable étude d'impact de quatre saisons, comme on le dit.

En somme, six heures d'investigation permettraient de tirer une croix sur quarante ans d'histoire à écrire sur ce plateau, en tout cas sur l'Ouest, et de censurer l'inscription au SCoT de ce projet politique majeur d'intérêt métropolitain. J'ai été en partie rassuré la semaine dernière, fort heureusement, par Stéphanie Jannin, sur le fait que cette porte – puisque nous parlons de la vallée de l'Hérault – reste finalement ouverte sur ce dossier majeur pour nos populations. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Savy. Stéphanie répondra à la fin. La parole est à Isabelle Touzard.

Isabelle TOUZARD

Bonsoir à nouveau. Je rejoins tout le monde pour féliciter Stéphanie de ce travail et saluer l'écoute qu'il y a eu au sein du comité de pilotage entre les domaines.

Bien entendu, pour présenter un travail comme celui-là, il faut forcément faire des choix de plan. Cinq parties si je me souviens bien ont été présentées, mais je pense qu'il y a des liens très forts. Ce fameux grand parc qui concerne deux tiers du territoire, il ne faut pas le voir uniquement comme un lieu de détente, de loisirs aux portes de la ville. C'est vraiment un lieu, comme tu l'as dit Stéphanie, de projet, et n'oublions pas : l'agriculture notamment, l'élevage, c'est de l'activité économique, de l'activité nourricière. Ce fameux projet, Monsieur le Président, que vous avez d'alimenter la ville à l'horizon de cinquante ans, ce sont ces deux tiers-là qui vont pouvoir le faire.

Je rebondis sur ce qu'a dit Jean-Marc, Maire de Prades : en effet, il ne faut pas opposer les choses, je pense, dans cette vision de territoire. Il ne faut pas opposer les rubriques. Il n'y a pas à opposer l'économie par exemple à ce grand parc. Nous avons besoin pour développer ce grand parc d'une économie par exemple agroalimentaire, nous avons besoin de TPE, de petites industries qui viennent en appui à l'agriculture, pour

transformer les produits au niveau agricole, qui viennent aussi du secteur bois, tout ce que produit la garrigue. C'est une garrigue vivante que nous avons, qui se meurt par endroits malheureusement parce qu'elle est abandonnée de plus en plus. Il faut que nous les réactivions, que nous les revivifiions, cette garrigue et cet espace agricole. Vraiment, je pense qu'il y a une forte complémentarité. Nous ne sommes pas entrés dans les détails ici, mais l'étude l'a bien montré en travaillant sur cette notion de lisière.

Deuxième élément : le fait de travailler sur ce grand parc, de le revitaliser, notamment avec les agriculteurs et les éleveurs, cela contribuera à diminuer les risques, donc à jouer sur le deuxième volet de l'étude – je pense aux risques incendie, aux risques liés aux inondations, à la biodiversité, etc.. L'agriculture et l'élevage peuvent être au contraire des atouts pour lutter contre ces risques-là, dès lors qu'elle est menée avec des pratiques agroécologiques.

Monsieur le Président

Merci Isabelle. La parole est à Jean-Pierre Moure.

Pierre BONNAL

Monsieur le Président, chers collègues, je ne serai pas long mais ce document est important. Je voulais souligner le côté déterminant de produire des éléments de ce type dans le dossier d'aménagement du territoire. Vous l'avez évoqué : nous sommes dans le prolongement de ce qui avait été initié il y a quelques années à travers le SCoT, les documents de planification. J'y vois un intérêt majeur : à la fois le SCoT et ce qui avait caractérisé la mise en place de l'Agglomération de Montpellier, avec les supports sur lesquels nous nous appuyons ainsi que ce document, en sont une confirmation. C'est avec le plus grand respect des collectivités autour de la Métropole que cela a été fait. Mais c'est la démonstration que Montpellier (quand je dis Montpellier, c'est la Métropole) est en avance sur la conception de ce que doit être un territoire, de l'état des lieux qui est fait, des croisées entre toutes les thématiques qui sont abordées, les axes principaux. Cela lui donne un certain avantage à porter les enjeux et à en parler auprès de l'ensemble des interlocuteurs de manière prioritaire.

Quelqu'un a évoqué tout à l'heure un exemple que nous pouvons retrouver dans ce dossier : s'il n'y a pas au niveau d'une échelle du territoire encore plus importante des accords, des modalités de fonctionnement et de traitement budgétaires et financiers, de tout ce que sous-tend la réalisation de la concrétisation de ce projet, il peut y avoir des dysfonctionnements ridicules. Je prends le cas de Manduel et de la porte internationale que vous mettez au niveau d'Odyseum, avec la gare Odyseum.

Cela montre tout simplement – c'est aussi une donnée que prend en compte la Métropole et qu'elle devra prendre en compte de plus en plus – que les temps vont vite, l'économie est difficile en ce moment, et les affectations de crédit pour aménager le territoire doivent passer par ce que j'appelle le respect de priorité et de choix.

Il y a des choix internes ici à la Métropole entre chacune des collectivités, mais dans les différentes tables qui ont été présentées à tous les endroits du territoire il y a des potentialités d'aménagement en termes qualitatifs très élevés, que ce soit l'agriculture, la culture, la préservation de l'environnement, la caractéristique de ce que vous appelez un parc métropolitain, avec le côté terrasse qui descend vers la mer – c'est la carte que vous avez montrée tout à l'heure, le diagramme. Tout cela est fondamental.

Mais il faut pouvoir l'appuyer. Je prends le cas de la Région, du Département, de l'État : au-delà des transferts de compétences actuels, sur chacun de ces grands dossiers, la responsabilité, le rôle de la Métropole est de pousser ses partenaires dans le respect de leurs compétences et de leurs responsabilités à suivre les choix que le territoire de la Métropole a opérés pour sa propre superficie par rapport à ses économies.

Le Contrat de Plan État Région y répond. Moi, je pense qu'il faut aller plus loin : Montpellier est une locomotive qui donne l'exemple, qui donne le ton. Nous venons de constituer une Communauté d'Agglomération qui réunit celle ancienne de Sète et de Nord-bassin de Thau. Elle a moins de moyens mais elle a beaucoup de travail. Il y a le Pic Saint-Loup aussi, tout le secteur du Lunellois, mais nous ne pourrions pas nous satisfaire d'avoir des schémas, des objectifs excellents dans la réflexion, dans la traduction, dans les exemples, si tout le monde ne se met pas ensemble pour participer d'une certaine manière, ensemble aussi, à la réalisation de ces programmes.

Le contournement Ouest concerne essentiellement le territoire *stricto sensu* de la Métropole, mais cela amène toute la circulation de la vallée de l'Hérault. Dans les choix majeurs d'infrastructure, d'intermodalité, d'économie, de développement économique, c'est bien que nous actionnions une priorité sur la recherche de superficies foncières pour développer l'ensemble des thématiques de l'économie, mais il faut le mettre en croisé avec la culture, comme cela a été fait.

En termes de vote, je l'appuie, parce que c'est aussi une passion que de savoir comment un territoire vit dans le temps, à travers des siècles, à travers des décennies, comment de par sa richesse il se doit d'être la locomotive majeure, celui qui entraîne les autres territoires. C'est la responsabilité de la Métropole et je pense qu'il faudra pousser.

Au-delà de ce que je peux entendre parfois, ou lire, quelles sont les priorités ? Ce n'est pas le budget d'ici dont je parle, le budget de telle ou telle collectivité. Derrière il faut y mettre des actes concrets, et le temps. Le temps est une variable de plus en plus importante. On l'évoque à travers les déplacements pendulaires de populations, dans la relation domicile/travail, mais le temps par rapport à la valeur ajoutée, constitué par le fait qu'un territoire répond directement et plus rapidement aux intérêts de sa population de par son positionnement géographique, est une valeur incommensurable. Ce document va dans ce sens et je tenais à vous en féliciter.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Moure. Je souscris au fait que chacun doit mettre la main à la poche pour arriver à mener à bien l'ensemble des projets, même si certains acteurs desdits projets sont à l'extérieur de la Métropole.

Je vais vous donner un exemple tout petit mais simple et symbolique : la ligne de bus Montpellier-Palavas. Elle n'existait plus depuis une dizaine d'années, nous l'avons refabriquée grâce à qui ? Grâce au Département de l'Hérault et Hérault Transport, grâce à la Communauté d'Agglomération de l'Etang de l'or qui a la compétence transport, grâce à la Ville de Palavas qui a assuré le quai et grâce à la Métropole qui a assuré la construction du quai, non loin de la locomotive du petit train de Palavas sur la place des Prés-d'Arènes. C'est un projet partagé, en dehors de toute modification de périmètre administratif des intercommunalités, mais c'est un projet qui a vu le jour et qui donne satisfaction puisque cette navette est utilisée à jet continu. Je vois ce qu'il y a derrière la question : la modification des limites territoriales.

Jean-Pierre MOURE

Non.

Monsieur le Président

Je vais y répondre quand même !

Jean-Pierre MOURE

Il y a la réalité de la situation qui se pose sur ce territoire-là. S'il n'y a pas extension du périmètre, il faut qu'à un certain moment il y ait coopération.

Monsieur le Président

Nous sommes d'accord. Il faut qu'il y ait coopération, et la coopération non seulement nous la nourrissons avec les Communautés d'agglomération voisines, mais aussi depuis peu avec un accord-cadre que nous avons passé comme l'avait rêvé Georges Frêche à l'époque, avec Alès, Nîmes et Sète. C'est très important pour les trente ans à venir. Dans cette convention, il y a notamment les transports : cela veut dire dégager des sillons de trains régionaux pour permettre aux voyageurs d'utiliser de façon très fréquente les trains régionaux qui se déploient entre Nîmes et Sète, qui peuvent par exemple répondre à la question : « *Comment revient-on de Sète vers Montpellier et vers Nîmes à 10 heures et demie du soir ?* » Il n'y a plus un seul train interrégional. Quand vous allez à Sète au théâtre, vous prenez le train de Montpellier, et quand le spectacle est fini vous ne pouvez plus revenir en train. Madame Delga l'a parfaitement intégré.

Le but, vous le savez pertinemment : si le contournement Nîmes-Montpellier a été fait pour le fret et pour les TGV, c'est aussi pour libérer des sillons pour la gare Saint-Roch et pour la gare de Sète, pour que les trains régionaux puissent, dans les trains du quotidien, assurer la desserte des villes. Donc oui, il faut des projets partenariaux, je suis d'accord avec vous.

Madame Jannin, sur les points qui ont été évoqués.

Stéphanie JANNIN

Notamment sur Juvignac, Jean-Luc, sur la question de Bel-Air, tu parles de ce projet de parc d'activité de taille importante qui est proposé par tes élus, par toi, et qui rejoint l'intérêt métropolitain de faire du développement économique et de débloquer du foncier pour faire du développement économique.

Il y a un temps pour chaque chose. Dans le cadre de cette démarche Montpellier Métropole territoires, nous partageons des valeurs sur ce territoire. Prochainement, nous débattons du schéma de cohérence territoriale et nous l'approuverons au cours de l'année, tout cela est assez rapide. A court terme, nous allons commencer à localiser des choses et dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, parcelle par parcelle, chaque Maire devra bâtir son projet communal.

Sur un projet de l'importance de Bel-Air et d'un développement de parc d'activité à cet endroit-là, nous sommes vraiment dans un choix très crucial où collectivement nous devons décider que X dizaines (pour ne pas dire centaines) d'hectares basculent de zones naturelles en zones de développement, en l'occurrence du développement économique.

Pour cela, nous avons un certain nombre d'études à mener et il faut pouvoir les mener dans le temps. Un premier diagnostic environnemental a été fait. Une visite sur site d'environ deux jours et un travail sérieux ont été faits dans le bureau d'études que tu as rencontré. En seulement deux jours, ils ont eu le temps d'observer une espèce extrêmement rare qui s'appelle la pie-grièche méridionale que j'ai découverte, et il y a seulement dix couples dans l'Hérault. En deux jours, ils ont pu observer cela.

Maintenant, il convient très sérieusement, au regard de la valeur que nous avons aussi partagée, qui est de préserver deux tiers de notre espace naturel agricole et de préserver notre biodiversité, d'avancer plus précisément dans les recherches sur ce site pour pouvoir le cas échéant l'aménager au mieux et évaluer les systèmes de compensation, voir si ces systèmes de compensation sont incompatibles avec une logique écologique et

économique pour ce secteur. Nous avons donc proposé, et je crois que tu en es d'accord, d'entamer une étude quatre saisons qui va nous permettre d'y voir un peu plus clair sur la valeur environnementale de ce site.

Monsieur le Président

Merci Madame Jannin. Simplement Monsieur Manuel, nous avons déjà mis un couple de faucons crécerelles sur le balcon de la mairie, nous pourrions mettre un couple de pies-grièches méridionales. Ce ne serait pas mal ! Les faucons crécerelles ont une particularité : ils se fiancent en plein vol. C'est très joli.

Pour conclure, je vous rappelle que dans ce document, il manque bien sûr un certain nombre de thématiques qui seront discutées avec les Maires lors du SCoT. La culture est une de ces thématiques. Le territoire d'art et d'histoire ne fait pas partie de ces schémas mais sera discuté dans le cadre du SCoT. Le sport, même chose.

Je mets aux voix Montpellier Métropole territoires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 8 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE MURVIEL-LES-MONTPPELLIER – DEUXIEME MODIFICATION DU PLU – APPROBATION

Monsieur le Président

Je vais essayer d'aller un peu plus vite et vous m'arrêtez.

L'assemblée

Ah !

Monsieur le Président

Cela vient du cœur ! Affaire numéro 8, développement et aménagement durable du territoire, commune de Murviel. Il s'agit là de la deuxième modification du PLU. Pas de demande d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 9 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'ORQUES – SEPTIEME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Mme M. DRAY-FITOUSSI et M. J-L. SAVY sortent de séance.

Mme C. HART, M. M. MAJDOUL sortent définitivement de séance.

Monsieur le Président

Affaire 9, commune de Saint-Georges-d'Orques, modification du PLU. Contre ? Madame Cassar a demandé la parole.

Michelle CASSAR

Je vais essayer d'aller assez vite. Simplement une question – je regrette que le Maire de Saint-Georges-d'Orques soit parti – à Stéphanie Jannin. Lorsque l'on parle de réalisation d'un équipement collectif au Sud du territoire communal, il s'agit bien du terrain qui se trouve avenue de l'Occitanie entre la gendarmerie et les terrains de tennis, et qui serait destiné – aux dires du Maire de Saint-Georges-d'Orques – à recevoir le collège et les écoles privées de Pignan. Il s'agit bien de ce terrain ?

Stéphanie JANNIN

Effectivement, il s'agit d'une modification de PLU pour permettre la réalisation d'un équipement collectif au Sud du territoire communal, à la place que tu cites, qui est une demande de la Commune de Saint-Georges-d'Orques.

Michelle CASSAR

Vous savez combien je suis attachée au Pacte de Confiance que j'ai signé.

Monsieur le Président

Madame le Maire, nous comprenons parfaitement que le Maire de Pignan ne peut pas voir partir de son territoire un équipement comme une école.

Michelle CASSAR

Tout à fait. Il faut comprendre que ces structures sont sur Pignan depuis 1891.

Monsieur le Président

Le problème est que ce n'est pas la faute du Maire de Saint-Georges-d'Orques, ni la vôtre, mais celle de l'école qui veut se délocaliser. En tant que Maire, vous ne pouvez pas voter pour.

Michelle CASSAR

Vous avez compris que la Commune de Pignan ne peut pas voter pour. En revanche, je demanderai quand même aux services de la Métropole d'être très vigilants. Aux dires de nombreux Saint-Georgiens, il semblerait qu'en sous-terrain il y ait une nappe d'eau importante d'une part, et d'autre part, vous savez que ces problèmes de circulation que l'on rencontre fréquemment à l'Ouest de Montpellier ne concernent pas que Lavérune mais également Saint-Georges-d'Orques, entre autres l'avenue de l'Occitanie. Il faut savoir que cette avenue est placée entre le terrain concerné pour l'accueil du collège et de l'école, mais aussi la ZAC Cœur d'Orques qui est sortie de terre et qui devrait être bientôt recevoir les premiers habitants. Il faut être très vigilant là-dessus parce que cela va poser d'énormes problèmes.

Monsieur le Président

Juste avant l'embranchement pour aller à Pignan, avant le cimetière et après les joueurs de boules qui doivent partir, nous ne savons pas où. Je n'oublie pas que j'étais à l'école à Saint-Georges-d'Orques, même si cela n'était pas construit à l'époque.

Je mets aux voix Saint-Georges. Contre ? Deux contre. Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (2 votes

contre).

Ont voté contre : Mme M. CASSAR, M. T. QUILES.

AFFAIRE N° 10 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ZAC EXTENSION EUREKA – COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ – MODIFICATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS – APPROBATION

M.G. BALAZUN et M. A. MOYNIER sortent définitivement de séance.

M. Y. PELLET sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 10, ZAC extension Eurêka, commune de Castelnau, modification du programme des équipements publics. Contre ? Monsieur Rouilleault.

Henri ROUILLEAULT

Je découvre la résolution car malheureusement je n'avais pas pu assister à la Commission en raison de l'enterrement de François Chérèque qui avait eu lieu à Paris au même moment. Je n'ai pas pu avoir les documents parce qu'il paraît que quand on n'est pas physiquement à la Commission on ne peut pas les avoir par voie électronique, ce que je trouve dommage. Je souhaiterais que là-dessus le service du protocole modifie les choses, et que l'on puisse avoir les documents quand on est absent.

Monsieur le Président

C'est physique, la politique !

Henri ROUILLEAULT

Ce sont des choses très concrètes, vous le dites assez souvent.

Sur cette résolution, c'est bien que le promoteur participe aux équipements publics redimensionnés, mais il y a juste à côté de la ZAC Eurêka une autre ZAC, Mas du Rocher, sur laquelle il serait bien également que le promoteur soit mis à contribution puisque les gosses vont aller évidemment dans les mêmes écoles, crèches, en maternelle et à l'école primaire.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire 10. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 11 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ZAC EXTENSION EUREKA – COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ – MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION – APPROBATION

Mme M. DRAY-FITOUSSI, Mme V. DEMON et Mme B. ROUSSEL-GALIANA sortent de séance.

Monsieur le Président

11, ZAC extension Eurêka, commune de Castelnaud, modification du dossier de réalisation. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 12 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS – PROJET URBAIN PARTENARIAL CHEMIN DE LA ROQUE – APPROBATION DU PERIMETRE ET DE LA CONVENTION DE PUP AVEC LA SOCIETE SCCV CHEMIN DE LA ROQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 12, Saint Jean de Védas, projet urbain partenarial, chemin de La Roque. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 13 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – COMMUNE DE SAUSSAN – SECTEUR DU PIGEONNIER – CONVENTION AVEC LA SOCIETE GGL – CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC LA COMMUNE DE SAUSSAN – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 13, développement et aménagement durable du territoire, projet urbain partenarial, commune de Saussan, secteur du Pigeonnier. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 14 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE COURNONSEC – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) AVEC LA SOCIETE GGL AMENAGEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

14 : convention de projet urbain partenarial, PUP, avec la société GGL aménagement, autorisation de signature pour Cournonsec. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 15 : LOGEMENT – DELEGATION DE COMPETENCE D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA PIERRE – CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION DES AIDES A L'HABITAT PRIVE CONCLUE AVEC L'ANAH – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme R. ILLAIRE sort de séance.

Monsieur le Président

15, délégation de compétence, nous passons au logement avec Monsieur Ségura.

Noël SEGURA

Simplement, Monsieur le Président, c'est le résultat du CRHH qui avait eu lieu à Carcassonne et ce sont des enveloppes complémentaires, ce qui nous permet de réhabiliter 272 logements au lieu de 208 initialement. Belle enveloppe que l'ANAH et l'État nous ont accordée, par délégation.

Monsieur le Président

Et grâce à votre implication. Merci Monsieur Ségura.

Noël SEGURA

Vous m'avez élu, il faut bien que je m'implique !

Monsieur le Président

Villeneuve-lès-Maguelone, la belle cathédrale romane ! Le gisant de Jean de Montlaur, évêque de Maguelone, qui a construit les petites églises romanes. La vierge miraculeuse ! Ce n'est pas cela ? Elle fait des miracles, la vierge.

Affaire 15, je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 16 : LOGEMENT – TRAVAUX DE REHABILITATION DE 111 RESIDENCES DE LOGEMENTS SOCIAUX SITUEES DANS DIVERSES COMMUNES DE LA METROPOLE – GARANTIE D'EMPRUNTS A ACM HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 16, travaux de réhabilitation, 111 résidences de logements sociaux par ACM. Contre ? Abstentions ? Adoptée. Monsieur Ségura, vous m'interrompez quand vous voulez.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. G. CASTRE, M. R. COTTE, M. A. EL KANDOUSSI, Mme C. LÉVY-RAMEAU, Mme P. MIRALLES, M. Philippe SAUREL, M. J.-L. SAVY.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 17 : LOGEMENT – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE PAR FDI SACICAP DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE PRET TRAVAUX MISSIONS SOCIALES ET DE PRET D'AVANCE SUR SUBVENTIONS PUBLIQUES POUR LA REHABILITATION DU PARC PRIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 17, convention relative à la mise en place par FDI SACICAP du dispositif expérimental de prêt, travaux missions sociales et de prêt d'avance sur subventions publiques pour la réhabilitation du parc privé. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 18 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE DOUZE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE AU CŒUR DE PRADES, RUE DE LA DUCQUE A PRADES-LE-LEZ – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM FDI HABITAT – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

18, construction de douze logements sociaux Au cœur de Prades, par FDI. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme V. DEMON, Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. Y. PELLET, M. N. SEGURA.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 19 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE QUINZE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, AVENUE DU CAP A LATTES – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM FDI HABITAT – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 19, construction de quinze logements sociaux résidence Saint-Germain-des-Prés, à Lattes. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme V. DEMON, Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. Y. PELLET, M. N. SEGURA.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 20 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE OPALE TRANCHE 2, CHEMIN DU PUIITS A SUSSARGUES – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM FDI HABITAT – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 20, construction de 17 logements à Sussargues, chemin du Puits, FDI. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme V. DEMON, Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. Y. PELLET, M. N. SEGURA.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 21 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS SOCIAUX A LATTES ET SUSSARGUES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA SA D’HLM FDI HABITAT – CONVENTIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 21, 32 logements sociaux à Lattes et Sussargues. Toujours FDI. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme V. DEMON, Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. Y. PELLET, M. N. SEGURA.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 22 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE QUINZE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE POINTE EUROPE, 2000 AVENUE DE L’EUROPE – CASTELNAU-LE-LEZ – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM LE NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 22, quinze logements sociaux résidence Pointe Europe, 2000 avenue de l’Europe à Castelnau-le-Lez. Il s’agit de Nouveau logis méridional. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 23 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE SEIZE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE AVENUE DES LEVADES A PEROLS – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM LE NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 23, seize logements avenue des Levades à Pérols. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 24 : COHESION SOCIALE – CONVENTION DE GESTION DE L’AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ – AVENANT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

24, convention de gestion de l’aire d’accueil des gens du voyage située sur la commune de Castelnau. Qui demande des précisions au rapporteur, Madame Dardé, Vice-Présidente ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 25 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MISSION RUSSIE DU 29 JANVIER AU 3 FEVRIER 2017 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT – APPROBATION

M. N. SEGURA et Mme I. GUIRAUD sortent définitivement de séance.

M. J-L. SAVY, M. Y. PELLET, Mme R. ILLAIRE, Mme V. DEMON et Mme B. ROUSSEL-GALIANA entrent en séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, Madame 25... Affaire 25, Madame Marion.

Spasiba !

Chantal MARION

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous savez qu’il y a une mission qui est allée en Russie.

Monsieur le Président

Parle bien fort dans le micro, comme la petite du Conseil. Vas-y.

Chantal MARION

Du 4 au 9 décembre 2016 par -15 degrés à l'époque, en Russie, et plus précisément à Obninsk et non pas à Minsk...

Monsieur le Président

Il y en a qui confondent. Ce n'est pas parce que l'on connaît une ville que c'est forcément cette ville ! Ce n'est pas Minsk, c'est Obninsk.

Chantal MARION

D'autant plus qu'en 2011, un accord historique avait été signé à Obninsk : c'est la troisième fois que nous signons ces accords. Je pense que la mission qui est partie à ce moment-là a bien travaillé puisqu'immédiatement, le Maire et Président de la Métropole Monsieur Saurel a désiré retourner sur les lieux pour rencontrer justement le Maire d'Obninsk et le Gouverneur de la région de Kalouga avec un objectif important : créer ce que l'on appelle une coopération élargie avec entre autres la province de Kalouga. Ce programme va être très riche. Nous allons rencontrer le Gouverneur de Kalouga, Monsieur Anatoli Dimitrievitch Artamonov, que j'ai eu le plaisir et l'honneur de rencontrer déjà, qui a été intéressé.

Ne rigolez pas Monsieur le Maire, parce que vous allez voir, il va faire -30 quand nous allons y aller.

Monsieur le Président

C'est Monsieur Artamonov, dont vous parlez ?

Chantal MARION

Monsieur Artamonov, oui, et il n'a pas froid. Ils n'ont pas froid là-bas. Ils circulent sans peau de... Bref, il a été très intéressé par la manière dont nous avons construit la Métropole et il a demandé à venir, mais nous allons nous y rendre.

Nous aurons aussi le plaisir de voir le Maire d'Obninsk avec lequel nous allons signer des accords. La troisième raison, comme vous l'avez précisé notamment dans des conférences de presse et ailleurs : vous aurez le plaisir – et moi aussi – d'être reçu à la Douma et de voir les trois Députés que j'ai rencontrés déjà.

Monsieur le Président

Je profite que des journalistes courageux soient là encore : pour la petite histoire, je n'ai jamais été invité à l'Assemblée nationale, mais je suis invité à la Douma, c'est-à-dire l'Assemblée nationale russe. Merci aux Députés russes de me convier.

Chantal MARION

Cela du 29 janvier au 3 février.

Ensuite, un déplacement va suivre pour aller à Stalingrad, qui maintenant s'appelle – pour les journalistes – Volgograd. Nous serons là le 2 février, jour anniversaire de la bataille de Stalingrad où je pense, Monsieur le Président, vous serez reçu comme il se doit. Je sais des choses que peut-être je vous laisserai dire et annoncer.

Il faut partir du principe que lorsque nous y sommes allés la première fois, nous y sommes allés avec cinq entreprises ; trois entreprises ont trouvé du travail, ont pu créer des relations importantes. C'est un déplacement où l'on va confirmer et infirmer des choses que l'on a faites avec les entreprises, au niveau économique. À savoir : il y a le déplacement de deux élus – vous, Monsieur le Président, et moi –, de trois administratifs, ainsi que d'un journaliste.

Monsieur le Président

Et de mon épouse qui paye son voyage. Dans un souci de transparence, je dis tout.

Chantal MARION

Vous avez raison de le dire et je vous laisse le dire, que ce soit clair.

Monsieur le Président

Je connais mes oiseaux.

Chantal MARION

Le coût de la mission est estimé à 19 000 euros. Si vous avez des questions à me poser, je suis prête à y répondre.

Monsieur le Président

Nous sommes reçus avec beaucoup de sympathie par toutes les autorités russes. Nous rencontrerons le Gouverneur de la province de Kalouga, le Gouverneur de la province de Stalingrad, de Volgograd, et nous rencontrerons les Députés russes à la Douma – mais pas que – aussi lorsque nous signerons l'accord avec le Maire d'Obninsk. Je rappelle qu'Obninsk est la ville de l'espace. C'est important pour la Ville de Montpellier et ses chercheurs qui développent des nanosatellites.

Il ne faut pas écouter trop la télévision. On dit que tout le monde est fâché, les Français, les Russes, tout cela. Moi je regarde Thomas Pesquet, il est dans Soyouz et on l'a choisi parce qu'il parle par cœur le russe. Avec deux cosmonautes russes. Il y en a qui s'entendent et d'autres qui ne s'entendent pas. Pour nous à Montpellier, c'est bien que nous nous entendions.

Chantal MARION

Et la délégation russe peut venir au début du premier semestre pour signer sur la Métropole.

Monsieur le Président

Qui demande des précisions sur notre voyage en Russie où ce soir, la température ambiante est de -25 degrés ? Il est interdit de faire pipi dehors. Impossible ! Vous êtes là...

Chantal MARION

Pour les hommes.

Monsieur le Président

La trottinette ne peut pas être pratiquée.

Oui, Monsieur Meissonnier : vous êtes inspiré par la situation, j'en suis sûr.

Jean-Luc MEISSONNIER

Vous parliez de trottinettes : je voudrais ajouter que sur la future délégation au niveau de Vert Marine, ils vont proposer de nouvelles activités, notamment la possibilité d'adapter un patin sous les trottinettes. Les gamins vont arriver avec des trottinettes à roulettes comme vous voyez les gamins dans toutes vos communes et à Montpellier ; ils enlèveront deux roues, ils mettront des patins, et ils pourront aller faire de la trottinette sur la glace. Cela faisait partie de l'évolution des activités au niveau de la patinoire Vegapolis, et la délégation en a tenu compte.

Pour ce qui est de la Russie, je parle couramment le russe. N'hésitez pas à me solliciter, si vous aviez un besoin quelconque, pour vous accompagner.

Monsieur le Président

On ne me l'avait jamais faite, celle-là !

Jean-Luc MEISSONNIER

A Baillargues, on dit que l'on est affiliés à deux grandes banques. Il y a une grande banque japonaise qui s'appelle *N'y a proun*, et une banque russe qui s'appelle *Y a pas peus*.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire présentée par Madame Marion, qui a bien l'intention d'acheter une chapka.

Chantal MARION

Je ne fais jamais les soldes, Monsieur le Président, je n'ai pas le temps, mais aujourd'hui j'ai acheté un bonnet.

Car j'ai eu très froid à la tête lors du premier voyage, et je déteste mettre quelque chose sur la tête.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire 25. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 26 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL – AXE EUROPE MEDITERRANEE – MISSION ÉCONOMIQUE FES (MAROC) – PREMIER SEMESTRE 2017 – AUTORISATION DE LA MISSION

Monsieur le Président

Affaire 26, développement international, axe Europe Méditerranée, mission économique à Fès, qui veut des précisions auprès de Chantal Marion ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 27 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL – PLATE-FORME DE PROMOTION DES VINS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE A CHENGDU – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EUPIC POUR L'ANNEE 2017 – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

27, développement international, plate-forme de promotion des vins de Montpellier, qui veut des explications particulières auprès de Chantal Marion ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 28 : ENERGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE – CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE CALORIFIQUE AU RESEAU MONTPELLIERAIN DE CHALEUR ET DE FROID – AVENANT N° 4 AU PLAN QUINQUENNAL DE TRAVAUX 2017/2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 28, contrat de concession de distribution publique d'énergie calorifique au réseau montpelliérain de chaleur et de froid. Qui demande des explications ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 29 : FINANCES – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AUX COMMUNES POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président

Affaire 29, attribution de compensations aux Communes pour l'exercice 2017. Qui demande des explications particulières à Max Lévitá ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 30 : FINANCES – LISTE DES ASSOCIATIONS OU FONDATIONS EXONEREES DU VERSEMENT TRANSPORT – MODIFICATION

M. R. CAIZERGUES sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 30, liste des associations ou fondations exonérées du versement transport. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 31 : RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE AU GEFLUC (GROUPEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER) – APPROBATION

Monsieur le Président

Ressources humaines, il s'agit de l'affaire 31, renouvellement de l'adhésion de Montpellier Méditerranée Métropole au GEFLUC. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 32 : RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION ANNUELLE 2017 DE MOYENS AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE, SPORTIVE ET CULTURELLE (CASC) DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 32, il s'agit de la convention annuelle 2017 de moyens avec le Comité d'action sociale, sportive et culturelle, le CASC de Montpellier Méditerranée Métropole. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. G. BALAZUN, M. P. BONNAL, M. T. BREYSSE, M. G. CASTRE, M. J.-L. COUSQUER, Mme C. DARDE, Mme J. GALABRUN-BOULBES, Mme I. GIANIEL, Mme I. GUIRAUD, Mme E. LLORET, M. J.-L. MEISSONNIER, Mme P. MIRALLES, M. A. MOYNIER, M. Y. PELLET, Mme V. PEREZ, M. J. RAYMOND, M. R. REVOL, M. J.-L. SAVY, Mme I. TOUZARD.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 33 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Monsieur le Président

33, modification du tableau des effectifs, qui veut des explications auprès du rapporteur Vice-Président Pierre Bonnal ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 34 : CULTURE – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSIK'A GRABELS – CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 34 : la subvention de Grabels. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 35 : CULTURE – MUSEE FABRE – ANNIVERSAIRE DES DIX ANS DE REOUVERTURE DU MUSEE FABRE – OUVERTURE EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE – APPROBATION

M. R. CAIZERGUES entre en séance.

M. J-L. MEISSONNIER et Mme C. LEVY-RAMEAU sortent de séance.

Monsieur le Président

35, musée Fabre, il s'agit des dix ans. Qui demande des explications particulières – nous en avons déjà parlé – auprès du rapporteur Vice-Président à la culture Bernard Travier ? Il s'agit des dix ans du musée Fabre. Bernard, dis-nous un mot quand même sur ce que propose Michel Hilaire.

Bernard TRAVIER

Le musée Fabre a été rénové, vous vous en souvenez, en 2007. 2017 ce sont les dix ans. La Métropole et surtout le musée ont décidé de célébrer cet anniversaire. Parallèlement, ils ont donc monté une opération de mécénat et trois entreprises ont apporté leur concours : Médiaffiche, Les Dissidents et ID Scènes, à hauteur des montants indiqués dans la délibération, pour un montant total de 46 434 euros TTC.

Il y aura toute une série de manifestations pendant trois jours, qui commenceront par la Nuit des étudiants, si je me souviens bien, et ensuite des artistes importants sont invités tels que Claude Viallat et Pierre Soulages qui viendra, si sa santé le lui permet.

Monsieur le Président

J'irai le chercher à Sète. Il a été d'accord pour venir si j'allais le chercher donc j'irai le chercher en voiture. Seront projetées sur la façade du musée Fabre les projections numériques que nous avons réalisées pendant le Cœur de ville en lumières, qui étaient très belles. Nous allons les reproduire à l'occasion des dix ans du musée Fabre.

Bernard TRAVIER

Il est demandé au Conseil d'approuver les termes des trois conventions de mécénat que j'ai énumérées.

Monsieur le Président

Il y a la gratuité aussi.

Bernard TRAVIER

La gratuité bien sûr des visites.

Monsieur le Président

Les visites pendant les trois jours sont gratuites. Merci, Monsieur Travier. Je mets aux voix l'affaire 35. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 36 : CULTURE – MUSEE FABRE – MECENAT POUR LES DIX ANS DE LA REOUVERTURE DU MUSEE – CONVENTIONS DE MECENAT AVEC MEDIAFFICHE, LES DISSIDENTS ET ID SCENES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 36, musée Fabre, mécénat pour les dix ans de la réouverture du musée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 37 : CULTURE – BOUTIQUE DU MUSEE FABRE – CONVENTION D'AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PROLONGATION – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 37, autorisation temporaire du domaine public pour la boutique du musée Fabre. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 38 : BIODIVERSITE, CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE – ÉCOLOTHEQUE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 38, Ecolothèque, convention d'objectifs, financement entre la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole. Qui demande des explications auprès du rapporteur Jean-François Audrin représenté par Madame Barthas ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 39 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – SECURISATION DU SYSTEME LEZ – CONSTRUCTION D'UNE STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – APPROBATION DU PROGRAMME

M. J-L. MEISSONNIER et Mme C. LEVY-RAMEAU entrent en séance.

Monsieur le Président

Affaire 39, Schéma Directeur d'alimentation de l'eau, Monsieur Revol. Très important, cette affaire.

René REVOL

Merci Monsieur le Président d'insister sur ce point, et de retenir l'attention de tous les Conseillers qui ont eu le courage de rester jusqu'à maintenant. Ce n'est pas une mince affaire. Cela concerne les affaires 39 et 40,

nous pouvons les traiter ensemble : la sécurisation de l'ensemble du système d'alimentation en eau potable pour le secteur du Lez.

Je rappelle que notre Métropole a trois secteurs. Le secteur du Syndicat Bas Languedoc à l'Ouest utilise le forage de Florensac – sous la vallée de l'Hérault –, et complète cela avec une usine de potabilisation qui existe sur Fabrègues. De notre côté, Garrigues Campagne a aussi ce forage. Sur l'un de ces secteurs il est déficitaire. Lors de son dernier Conseil syndical, il a engagé la construction d'une usine pour compléter son dispositif de potabilisation et permettre de préserver ses ressources.

Le secteur Lez, nous utilisons la source du Lez et nous devons la sécuriser. Cette source nous permet de couvrir la quasi-totalité des communes concernées par le périmètre de la régie, sauf Pérols et Lattes qui sont couverts par l'usine de potabilisation – nous achetons l'eau auprès de l'Etang de l'Or. Il faut sécuriser cette ressource exceptionnelle que nous avons avec le Lez. S'il y a un incident sur la source du Lez, sur le tuyau qui conduit de la source du Lez à Arago à Montpellier, s'il y a un incident à Arago, nous sommes dans une difficulté. Il nous faut donc suivre l'exemple de toutes les grandes villes de France qui ont établi des systèmes de sécurisation qui leur permettent de venir en soutien de cette situation.

Par exemple, nous allons devoir faire des essais de pompage au sein du Lez. Comme vous le savez, nous avons mis une quatrième pompe avec un débit réservé pour améliorer l'étiage du Lez. Je vous invite tous, peut-être par une autre température, dès que le printemps arrivera, à aller voir à quel point c'est magnifique, la vasque qui se remplit comme autrefois. Nous n'avons pas la possibilité d'utiliser le Lez de cette manière. Nous ne pouvons pas faire d'essai de pompage pour voir si nous pouvons modifier la DUP au sein du Lez pour augmenter notre capacité au sein de ce Lez, au sein de cette source, car nous ne pouvons pas arrêter le pompage sur le Lez.

Si nous décidons, et nous allons bientôt le décider, de faire des opérations de maintenance importantes dans l'usine Arago, il faut que nous ayons les moyens de sécuriser, ce qui n'est pas le cas actuellement. En conséquence c'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis deux ou trois ans, nous en parlerons dans les trois ou quatre années qui sont devant nous. Cela ne va pas se faire comme cela, nous allons y revenir dans nos délibérations, nous déciderons de mettre en place une usine de potabilisation du côté de Valedo, derrière le Zénith, qui nous permettra de sécuriser l'alimentation en eau de la Métropole.

Cette sécurisation va nous permettre d'avoir un petit débit qui viendra en complément en permanence, qui pourra être utilisé lors de ces opérations de maintenance. C'est la meilleure manière pour nous d'assurer la pérennité du fonctionnement sur le Lez. Au global c'est un investissement de 27 millions d'euros pour ce qui est de l'usine elle-même, 4 millions d'euros autour sur les différentes canalisations nécessaires.

C'est intégré dans le plan de financement de la régie que nous avons abordé tout à l'heure. Nous avons les moyens d'assurer cet investissement.

Voilà le dispositif dans lequel nous sommes, qui entraîne aussi une coopération. Je vous rappelle que nous vendons également – vous y avez fait allusion tout à l'heure Monsieur le Président – au Pic Saint-Loup, dans des conditions tout à fait correctes, et qu'il nous faut assurer ce fonctionnement de façon permanente. A partir du moment où cela sera fait, nous pourrons restituer au Lez ce que nous demandent les services de l'État à juste titre : non seulement les 180 litres/seconde que nous restituons actuellement, mais les 220 litres/seconde qui nous sont exigés. Nous ne pourrons les restituer qu'à partir du moment où nous aurons la totalité de cette ressource.

Voilà sur ces deux délibérations : maîtrise d'ouvrage déléguée à la Métropole ; collaboration habituelle avec la Régie et la Métropole, c'est l'autre délibération, la 40.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Revol. 27 millions d'euros pour assurer la sécurisation de la source du Lez. Qui demande des explications ? Monsieur Raymond.

Joël RAYMOND

Merci pour ce rapport, merci de me donner la parole Monsieur le Président et chers collègues. Juste quelque chose que j'avais annoncé à la Commission en présence de René Revol : on sécurise la source du Lez, toutefois notre territoire va être dépendant de deux ressources, la source du Lez et BRL. Je crois que pour notre territoire et pour les autres territoires adjacents, que ce soit le Grand Pic Saint Loup, le secteur syndical Guarigues Campagne ou plus à l'Ouest, nous sommes dépendants de cette ressource.

Au vu de la population qui afflue dans notre région, il faut trouver une troisième possibilité de mieux encore sécuriser les différentes ressources. La troisième n'est pas très loin de chez nous et est accessible : c'est la dessalinisation de l'eau de mer. Nous devrions d'ores et déjà nous pencher sur cette solution qui peut être, pour les trente ou quarante ans à venir, le meilleur moyen pour sécuriser notre eau potable, pour toutes les personnes vivant sur notre territoire.

Monsieur le Président

Merci de votre proposition, Monsieur Raymond. Elle sera prise en compte dans la réflexion générale bien sûr. C'est l'occasion pour moi aussi de vous remercier et de remercier Chantal Marion pour le contrat que nous avons passé avec l'opérateur Orange, qui répond à la mise en place du haut débit sur l'intégralité de la Métropole d'ici 2020. C'était le souhait de beaucoup de Maires et notamment des Maires dont les communes n'étaient pas desservies, comme celle de Murviel, comme la vôtre, celle de Montaud, et comme d'autres également. C'est un plus très important qui va permettre aux entreprises, aux gens qui font du télétravail, de pouvoir s'installer dans les communes.

Beaucoup d'entreprises vont s'installer dans ces communes. Elles préfèrent la qualité de vie quelquefois, les paysages, la proximité de la nature, mais les gens ne s'y installent pas parce qu'elles ne sont pas connectées. Cela va changer tous les équilibres. Merci à l'opérateur Orange qui, par délégation de l'État, a la compétence.

Je mets aux voix l'affaire 39. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 40 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA REGIE DES EAUX ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 40, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 41 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MAERA – ETUDES D'OPTIMISATION ET DE RENFORCEMENT DES

RESEAUX PRIMAIRES DE TRANSPORT DES EFFLUENTS A MAERA – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président

Affaire 41, toujours Monsieur Revol sur MAERA.

René REVOL

Il s'agit d'un dossier qui vise à faire une étude pour que nous puissions optimiser l'ensemble du réseau qui conduit jusqu'à MAERA. Avant d'envisager, nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois qui viennent, une action pour optimiser et améliorer le fonctionnement de MAERA et lui permettre d'augmenter ses différentes capacités, il faut absolument que nous terminions notre travail sur le réseau MAERA si nous voulons avoir une action tout à fait importante. Cette étude va nous permettre d'identifier les points d'impact où nous allons pouvoir améliorer le réseau. Il est indispensable de déclencher aujourd'hui pour que nous fassions cette action sur MAERA.

Monsieur le Président

Je mets aux voix la proposition de René Revol. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 42 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SUSSARGUES – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA REGIE DES EAUX ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 42, Schéma Directeur d'alimentation de l'eau potable, un petit mot Monsieur Revol ?

René REVOL

A Sussargues, comme vous le savez, la ressource qui existe, Madame Lloret connaît bien le dossier, s'avère insuffisante et qualitativement déficiente. Nous avons donc raccordé Sussargues au réseau d'eau potable de Garrigues Campagne, et pour cela nous sommes amenés à faire des chantiers sur différents endroits, notamment à un endroit où la Métropole est engagée, dans le raccordement de la ZAC du Renard à Beaulieu. Au lieu de faire deux marchés, nous n'en faisons qu'un seul. Il y a une coopération entre la Régie et la Métropole pour que sur ce chemin, dans Beaulieu, nous ayons un travail unifié qui fasse baisser le prix, et que les deux opérations puissent se conduire.

Monsieur le Président

Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Madame Marion, c'est un corsage en renard qu'il vous faut.

Il ne faut pas avoir froid.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 43 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – ANCIENNE STATION D'EPURATION DE SUSSARGUES – APPROBATION DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES – DEMANDE DE RECEPISSE – CONVENTIONS D'EPANDAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

43, ancienne station d'épuration de Sussargues.

René REVOL

La station d'épuration de Sussargues n'est plus en activité puisqu'ils sont raccordés à Saint-Geniès-des-Mourgues. Naturellement, la Commune souhaite garder les bâtiments mais il faut nettoyer, et il y a notamment pas mal de boues. Il faut le faire correctement et apporter ces boues à ceux qui peuvent en faire un usage productif. Cela a été mis au point, il faut déclencher cette opération.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 44 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-GEORGES-D'ORQUES – APPROBATION DU DOSSIER LOI SUR L'EAU – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. A. LARUE sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 44, construction de la station d'épuration de Saint-Georges-d'Orques.

René REVOL

C'est un dossier important puisque cela prélude à la création de cette station d'épuration. Je précise au passage, parce que cela pourrait faire peur à certains, que 9 000 équivalents habitants ce n'est pas l'objectif que nous nous fixons à Saint-Georges-d'Orques. C'est le fait qu'en utilisant les zones industrielles et en faisant l'équivalent habitants, cela nous amène à 9 000. Notamment dans la zone du Mijoulan, un certain nombre d'activités économiques ne sont pas très regardantes sur la façon d'utiliser le réseau d'assainissement. Nous allons mettre de l'ordre dans ce système à l'occasion de l'installation de cette station d'épuration. Il s'agit de la loi sur l'eau, c'est l'étape préalable à l'investissement.

Monsieur le Président

Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 45 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – STATION D'EPURATION DE MURVIEL-LES-MONTPPELLIER – PILOTE EXPERIMENTAL DE REUTILISATION DES EAUX USEES – CONVENTION DE COLLABORATION AVEC L'IRSTEA – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. A. LARUE sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 45, il s'agit là de la station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier, c'est important. Le reste est important, mais cela aussi.

René REVOL

C'est un dossier important pour lequel s'investit beaucoup Isabelle Touzard, elle a tout à fait raison. L'idée est de faire une étude sur cette station avant d'intervenir dessus, notamment de monter une convention pour permettre, en liaison avec l'IRSTEA, institut de recherche particulièrement performant qui existe sur Montpellier, une réutilisation des eaux usées une fois qu'elles sont traitées par un système totalement innovant, qui nous permet de faire un goutte-à-goutte souterrain alors que jusqu'à maintenant le goutte-à-goutte souterrain ne marchait pas.

Nous allons utiliser ce nouveau procédé qui va permettre d'initier sur notre territoire la réutilisation des eaux usées une fois traitées de manière utile, notamment pour l'agriculture. Nous sommes dans quelque chose qui est le point de départ, qui pourra s'étendre ailleurs ensuite.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Revol. Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 46 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE BAILLARGUES – SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N° 33 – DEVOIEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET SNCF RESEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 46, commune de Baillargues, suppression du passage à niveau numéro 33, Monsieur Revol.

René REVOL

Ce passage à niveau fait que nous devons dévoyer l'ensemble du réseau. Nous faisons cette opération et nous serons intégralement payés par SNCF réseau pour cette opération. Non seulement il n'y aura plus le passage à niveau, mais il y aura la rénovation entière du réseau sur ce secteur.

Monsieur le Président

Nous mettons quelques sous quand même, non ? Combien ? La Métropole finance 3 millions d'euros. C'est sur la voirie attenante. Madame Dardé.

Catherine DARDE

Une explication, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais souligner que le dernier passage à niveau qu'il reste à supprimer est celui de Castelnau : un passage à niveau dangereux, dans une zone en plein développement. Ce serait bien que l'on appuie pour que ce passage à niveau soit supprimé. C'est le dernier et il y a eu souvent, malheureusement, des accidents graves.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire 46. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 47 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ÉCONOMIES D'EAU – OPERATION AQUAMETRO – CONVENTION 2017 DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE MONTPELLIER – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 47, économie d'eau, opération Aquaméto, convention 2017. René Revol.

René REVOL

C'est une convention que nous renouvelons sur l'année 2017 en liaison avec l'Agence Locale de l'Energie, avec un financement par l'Agence de l'Eau à une hauteur très importante et qui nous permet d'engager une campagne d'économie d'eau. Il n'y a pas qu'à trouver des ressources supplémentaires comme on le sait – que ce soit BRL, que ce soit la mer, que ce soient nos forages – : pour préserver notre ressource en eau, la vraie la lutte est de faire des économies d'eau dans tous les usages, qu'ils soient industriels, agricoles, des particuliers, etc.

Cette campagne est très importante, même si c'est un dossier moins visible que les autres.

Monsieur le Président

Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée. Je refais voter, excusez-moi. Madame Touzard ne participe pas au vote. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 48 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COOPERATION DECENTRALISEE – PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE PLUSIEURS PROJETS – AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS

Mme P. MIRALLES sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 48, coopération décentralisée, participation financière à la réalisation de plusieurs projets, Monsieur Revol.

René REVOL

La coopération décentralisée, nous avons déjà fait un dossier à ce sujet. Vous savez que nous sommes dans une opération de rattrapage. La loi nous permet de dépenser jusqu'à 1 % du budget de l'eau pour des opérations de coopération décentralisée.

Ici, vous avez un certain nombre de dossiers. Ce qui est innovant : cela ne concerne pas que l'Afrique. Vous avez un dossier sur le Maroc, c'est un village de haute montagne. Tout cela est très détaillé dans la délibération. Cela permet de suivre l'aménagement en eau potable et le traitement des eaux usées.

Un dossier concerne aussi la Mauritanie. Je ne suis pas la logique des dossiers, mais la logique géographique. En Mauritanie, il s'agit d'amener une ressource en eau potable à une ville qui en est privée, en partant d'un forage qui existe déjà, beaucoup plus loin. C'est très important pour ces populations soumises à des pressions diverses ; il faut absolument les fixer sur ce territoire.

Il y a également une action engagée dans le Burkina Faso avec l'association Caritas du Secours catholique, avec le soutien de beaucoup d'acteurs, y compris de différents syndicats ici présents – le Département, la Région, le Syndicat Bas Languedoc –, et nous participons pour une petite partie dans ce tour de table.

Il y a également une action sur le Niger, sur la ville d'Abalak, que nous avons déjà engagée, que nous poursuivons à un niveau plus élevé.

Mais l'innovation de notre délibération est que nous quittons le continent africain ; nous avons une intervention qui se fait au Liban dans un village de la plaine de la Bekaa. Je vous informe, vous le savez certainement, que dans la plaine de la Bekaa, la population a plus que doublé avec l'arrivée d'1 million de réfugiés syriens. La pression sur la ressource hydraulique est absolument considérable. Naturellement, comme ces ressources s'épuisent, cela pousse les populations à se déplacer ensuite. Nous allons investir sur ce secteur, accompagnés d'autres acteurs qui sont nombreux.

Il y a aussi l'investissement sur le Sud de l'Inde, pour une dizaine de petits villages qui ont de vrais problèmes de ressources en eau.

Enfin, une action peut-être modeste mais extrêmement importante en Haïti : il s'agit de créer dans un village une dizaine de latrines pour permettre à ce village qui est dans le dénuement le plus total de résister aux épidémies et d'avoir un fonctionnement à peu près normal.

Je me permettrai de dire encore un mot sur cette délibération. Des débats se sont engagés : « *Est-il nécessaire de faire ces investissements ?* » Je crois beaucoup à ces investissements. Je crois que nous sommes très nombreux à soutenir cette initiative, beaucoup de choses sont faites. Mon modèle dans ce domaine est ce que fait la Métropole de Lyon qui est la première Ville en France, la première Métropole en termes de coopération décentralisée. Nous nous appuyons sur ce modèle.

Notre objectif est d'appuyer une solidarité internationale, mais il faut aussi réfléchir : aujourd'hui les migrations ne sont pas simplement dues aux guerres, aux affrontements, aux dictatures. L'immense majorité des migrations qui existent dans le monde sont dues à des causes fondamentalement économiques et climatiques. Dans ces conditions-là, assurer une présence sur leur territoire et les aider à maîtriser leur ressource en eau est une des manières de lutter contre ces migrations.

Il ne s'agit pas simplement d'un geste charitable de notre part, il s'agit d'une vraie stratégie du point de vue du développement. Je suis fier que Montpellier Méditerranée Métropole se soit aujourd'hui rattrapée. Ce que nous avons dépensé depuis 2016 plus cette délibération, cela fait 120 000 euros au total. Nous sommes loin de ce que nous aurions pu dépenser, mais c'est déjà un pas en avant et cela permet de construire les dossiers.

Vous voyez dans la délibération que nous venons parfois simplement en soutien final d'un tour de table où il y a beaucoup d'acteurs – l'Agence de l'Eau, etc. – où notre collectivité aide à clore les dossiers, et sur d'autres dossiers nous sommes des acteurs un peu plus majeurs. Ainsi, par l'action commune des différentes collectivités, nous pouvons avoir une action efficace. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup René. Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 49 : TRANSPORTS ET MOBILITE – PARKING DU VICARELLO A CASTELNAU-LE-LEZ – CONVENTION DE REPRISE DU MATERIEL PEAGER – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 49, transports et mobilité, parking du Vicarello à Castelnau-le-Lez, il s'agit de la convention de reprise du matériel péager. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 50 : TRANSPORTS ET MOBILITE – COMITE DES VILLES ET AGGLOMERATIONS POUR LA GRANDE VITESSE – REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES POUR LES DEPLACEMENTS EFFECTUES EN ESPAGNE

Mme I. TOUZARD sort définitivement de séance.

Monsieur le Président

Affaire 50, Comité des Villes et Agglomérations, ce sont les frais de déplacement pour Tarragone, où je me suis rendu avec Monsieur Fina il y a quinze jours, et où le Gouvernement espagnol a exprimé véritablement sa colère face au désengagement de l'État français sur la ligne à grande vitesse Montpellier-Barcelone.

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 51 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – CONVENTION DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE INDUSTRIELLE ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET GRDF – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme P. MIRALLES entre en séance.

Monsieur le Président

51, convention de coopération dans le domaine de la sécurité industrielle entre Montpellier Méditerranée Métropole et GRDF. Monsieur Youssous.

Rabii YOUSSEOUS

Monsieur le Président, chers collègues, vous le savez tous : de nombreux réseaux occupent l'espace public et la voirie, dont les réseaux de distribution de gaz. Il vous est donc proposé d'accroître la coopération avec GRDF pour renforcer la sécurisation des sentiers et limiter les risques d'endommagement des réseaux liés aux travaux. La convention propose notamment de partager les informations fiables sur l'existence de réseaux, leur nature et leur programmation de renouvellement, la construction d'une culture commune, et de permettre une meilleure gestion des chantiers ouverts sur la voie publique.

Monsieur le Président

Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 52 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – CONVENTIONS D'OFFRE DE CONCOURS ENTRE DES PARTICULIERS ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – COMMUNES DE SAINT-BRES ET PEROLS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme M. FOURCADE sort définitivement de séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, 52, il s'agit des conventions d'offre de concours entre des particuliers et Montpellier Méditerranée Métropole, Communes de Saint-Brès et Pérols. Qui veut des explications auprès du Vice-Président Rabii Youssous ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 53 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AUX FINS DE STOCKAGE DE MATERIAUX A CONCLURE ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 53, convention d'occupation précaire aux fins de stockage de matériaux à conclure entre la Métropole et la Société d'aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole. Qui veut des explications auprès de Rabii Youssous ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 54 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – CONVENTION DE RETABLISSEMENT DE VOIRIES ENTRE OC'VIA ET LA METROPOLE A L'OCCASION DU CHANTIER FERROVIAIRE DU CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-BRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. P. BONNAL sort définitivement de séance.

Monsieur le Président

Affaire 54, convention de rétablissement de voiries entre Oc'Via et la Métropole. Monsieur Youssous.

Rabii YOUSSEOUS

Le projet de contournement ferroviaire entre Nîmes et Montpellier est actuellement réalisé par Oc'Via. Le projet croise notamment des voiries relevant du domaine public, de la Métropole sur la Commune de Saint-Brès. Il convient donc d'établir une convention qui précise les modalités techniques, financières et administratives de la gestion ultérieure des aménagements réalisés. Les dépenses relatives à tous ces travaux sont notamment prises en charge par Oc'Via.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Youssous. Qui veut des explications ? Monsieur le Maire de Saint-Brès.

Laurent JAOL

Monsieur le Président, je profite de l'occasion de cette délibération pour évoquer un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Il y a des politiques de différentes institutions qui ne connaissent pas le territoire de la commune de Saint-Brès et qui à coups de grandes déclarations font état régulièrement du « barreau inversé » de Saint-Brès. Je tiens à dire à ces élus que je les invite vivement à visiter le territoire de Saint-Brès pour qu'ils comprennent que le barreau inversé ne se fera jamais sur Saint-Brès.

C'est une position que je vais mettre en amont puisque j'ai rencontré il y a quelques jours le Préfet de l'Hérault, qui m'a confirmé que le barreau inversé ou le tiroir inversé ne pouvait pas avoir lieu sur la commune de Saint-Brès. Je suis tout à fait favorable à ce que nous travaillions pour que la gare de Manduel se fasse, comme cela le problème sera définitivement réglé. Mais je dis aux décideurs politiques locaux qu'il va falloir qu'ils trouvent une autre zone pour faire ce barreau inversé si jamais la gare de Manduel venait à ne pas se faire. Merci.

Monsieur le Président

Ne parlons pas de malheur. Pour ceux qui ne connaissent pas le dossier, le barreau inversé dont parle Laurent Jaoul est le raccordement de Saint-Brès, qui serait utile pour que les TGV puissent s'arrêter à la gare de la Mogère, si Manduel n'est pas fait. Si Manduel n'est pas fait, les TGV arrivent, passent par Saint-Brès, viennent à la gare de Montpellier. Sans le raccordement de Saint-Brès, la gare de la Mogère ne peut pas recevoir de TGV. C'est dans le cas où Manduel ne serait pas construite, évidemment.

C'est pour cela que moi aussi j'appelle de mes vœux la construction rapide de Manduel. Monsieur Jaoul a tout à fait raison : le barreau inversé est resté à l'état de projet, à l'état d'esquisse, et aujourd'hui ce serait impossible de le construire puisqu'un de ces quartiers de Saint-Brès est totalement construit. Les ingénieurs, à l'époque où ils ont fait les esquisses, ont laissé tomber le projet, mais n'ont pas arrêté les permis sur la commune de Saint-Brès. Aujourd'hui, le barreau est irréalisable.

Laurent JAOL

J'ajoute que j'avais fait part de cette position et de cette situation à Carole Delga et à son Vice-Président en charge des transports Jean-Luc Gibelin, qui a été très surpris par cette situation et qui doit prochainement venir sur le territoire de la commune de Saint-Brès pour constater que ce barreau inversé n'est pas réalisable sur la commune.

J'en profite pour dire que nous sommes très vigilants, que ce soit sur le barreau inversé ou sur la déviation de la RN 113, parce que nous avons un territoire fragile, le plus petit territoire de la Métropole. Saint-Brès, ce sont moins de 500 hectares. Nous défendons ce territoire et nous ne voulons pas qu'il se fasse n'importe quoi dessus. Je vous remercie.

Monsieur le Président

J'ai bien entendu. Je mets aux voix l'affaire 54. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 55 : HORS COMMISSION – COMMISSIONS DU CONSEIL DE METROPOLE – COMPOSITION – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 55, il s'agit des Commissions du Conseil de Métropole. Qui demande des explications au rapporteur ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Merci beaucoup pour cette très belle séance du Conseil de Métropole. Vous avez tous rendez-vous à l'étage supérieur pour vous restaurer. Le bar est ouvert !

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.